

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

5 JANVIER 2021

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 5 JANVIER 2021 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Échange de vues sur l'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 41 du 10 décembre 2020 relatif à l'organisation de l'année académique 2020-2021	6
2	Questions orales (article 82 du règlement)	21
2.1	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la future réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur les domaines de compétence de la ministre»	21
2.2	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Actions syndicales prévues le 17 décembre dernier dans le secteur de l'aide à la jeunesse»	23
2.3	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation des enfants pris en charge par les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)»	24
2.4	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perspectives d'avenir pour le secteur de la post-adoption»	25
2.5	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Absence de cadre pluridisciplinaire pour les enfants qui dépendent de l'aide à la jeunesse placés dans les internats»	27
2.6	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Prévention, actrice majeure de l'aide à la jeunesse»	28
2.7	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Opération "Viva for life"»	29
2.8	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection de la jeunesse (SPJ)»	30
2.9	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avis du Forum des jeunes "Les jeunes et la police: comment tracer les contours d'une nouvelle relation?"»	31
2.10	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sexting chez les jeunes»	33

2.11	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perspectives en 2021 pour les mouvements de jeunesse».....	34
2.12	Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquence du financement provincial des zones de secours sur les associations de jeunesse».....	36
2.13	Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ du clan Borlée pour la ligue flamande»	37
2.14	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ de la famille Borlée de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) pour la Vlaamse Atletiekliga (VAL)».....	37
2.15	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ des frères Borlée vers la ligue flamande d'athlétisme».....	37
2.16	Question de M. Philippe Dodrion à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conditions d'entraînement des frères Borlée dans les infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles et situation de Hanne Claes».....	37
2.17	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ de l'équipe Borlée vers la ligue flamande d'athlétisme».....	37
2.18	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ des frères Borlée pour l'aile flamande d'athlétisme».....	37
2.19	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Tendance d'une forte démotivation au sein du sport amateur francophone»	43
2.20	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats d'un sondage de l'Union professionnelle belge pour l'industrie du fitness et du wellness (UBF&W) et abandon du sport chez les jeunes».....	43
2.21	Question de M. Philippe Dodrion à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Handisportifs de haut niveau mis sous contrat par la Fédération Wallonie-Bruxelles»	45

2.22	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Racisme dans le football»	46
2.23	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Décret du 20 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive, dit décret "Éthique"»	46
2.24	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Loi sur le travail associatif et son impact pour les clubs sportifs»	48
2.25	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Leadership et sport féminins»	49
2.26	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise des activités sportives indoor»	51
2.27	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Défi Tokyo 2021»	51
3	Interpellation de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Levée du moratoire sur les nouvelles habilitations dans l'enseignement supérieur» (Article 78 du règlement)	52
4	Interpellation de Mme Anouk Vandevorode à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de lutte contre la précarité étudiante» (Article 78 du règlement)	55
5	Questions orales (article 82 du règlement)	60
5.1	Question de M. Julien Matagne à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet de réforme wallonne de l'expérimentation animale»	60
5.2	Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Équivalences de diplôme dans l'enseignement supérieur»	61
5.3	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi des mesures de protection des établissements d'enseignement supérieur contre les cyberattaques»	62

5.4	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi et encadrement des fausses universités»	62
5.5	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Modalités des secondes sessions, notamment pour les remises de travaux de fin d'études (TFE) en école supérieure des arts (ESA) pendant la crise de la Covid-19».....	64
5.6	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de la situation des doctorants, chercheurs-enseignants, chercheurs universitaires pendant la crise de la Covid-19».....	65
5.7	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement des étudiants en médecine et des jeunes médecins».....	66
5.8	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Risques d'épuisement des étudiants en paramédical»	67
5.9	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «La moitié des étudiants de soins infirmiers et sage-femme risque un burn-out»	67
5.10	Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de la réforme de la formation initiale des enseignants».....	69
6	Ordre des travaux	70

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Échange de vues sur l’arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux n° 41 du 10 décembre 2020 relatif à l’organisation de l’année académique 2020-2021

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – Cette question fait suite aux premiers échanges que nous avons déjà eus sur le sujet avec certains de nos collègues présents au sein de cette commission, Madame la Ministre. Conformément à la méthode que nous avons choisie, je me tiendrai à la question que j’ai déposée, tout en sachant que je vous ai déjà entendue à ce propos, de même que certains représentants de la Fédération des étudiants francophones (FEF). Il s’agit donc d’une question de suivi.

Le 30 novembre 2020, par voie de circulaire, vous avez communiqué le protocole à suivre dans le cadre de la session d’examens de janvier 2021 aux établissements d’enseignement supérieur censés les organiser, aux organisations syndicales, y compris les représentants des étudiants, et aux fédérations de pouvoirs organisateurs (PO).

Le protocole prévoyait que la plupart des examens se tiendraient à distance, excepté certaines évaluations qui pourraient avoir lieu en présentiel, soit en raison du caractère pratique d’un cours, soit en vue d’assurer l’égalité de traitement entre les étudiants. La tenue en présentiel ne serait possible que dans le respect des balises sanitaires fixées par les experts sanitaires. Vous reviendrez sans doute sur ce point lors de vos réponses, les balises sanitaires étant nombreuses et posant question, singulièrement parmi les étudiants.

Comme inscrit dans l’arrêté de pouvoirs spéciaux du 10 décembre 2020, chaque établissement devait définir pour le 11 décembre 2020 au plus tard quels examens se dérouleraient en présentiel, et ensuite communiquer les horaires d’examens, ainsi que d’éventuelles modifications relatives aux modes d’évaluation initialement prévus.

L’arrêté de pouvoirs spéciaux précité permettait également le report de certaines évaluations au deuxième quadrimestre lorsque ces dernières n’auraient pas pu avoir lieu en présentiel lors de la session de janvier, en raison de la crise sanitaire.

Ce report serait une solution de secours au cas où certaines évaluations en présentiel n’auraient pas été possibles et ne serait en aucun cas une mesure généralisée à toute la session d’examens. De plus, cette mesure devait être activée étant donné le protocole mis en place pour la tenue des examens en présentiel.

Madame la Ministre, cette session a-t-elle commencé? Tout en restant dans le fil de la question que j’avais initialement déposée, quelle est la proportion d’examens tenus en présentiel et celle d’examens tenus à distance? Cela correspond-il à vos projections et à la réalité d’aujourd’hui?

La réalité suppose aussi une communication des horaires et des modalités d’examens aux étudiants. Celle-ci a-t-elle bien été effectuée pour le 11 décembre 2020 au plus tard, comme vous l’aviez demandé? Y a-t-il eu des problèmes liés à la transmission de ces informations nécessaires et légitimes aux étudiants dans certains établissements? Quelles en seraient les raisons le cas échéant? L’option du report de certaines évaluations qui avait été émise a-t-elle été choisie dans les faits? Si oui, dans quels cas?

Concernant les étudiants, au-delà de ce que j’ai pu lire, entendre et découvrir, avez-vous eu des retours quant à la préparation de leurs examens dans le cadre de la crise sanitaire et de l’annonce de cette session un brin exceptionnelle? Quel est l’état des lieux en la matière étant donné nos ambitions et la réalité du terrain?

M. le président. – La parole est à Mme Kazadi.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – La session d’examens vient de débiter dans des conditions particulières, puisque celle-ci mêle le distanciel et le présentiel. Lorsque les examens sont organisés en présentiel, les établissements doivent respecter des règles sanitaires très strictes, notamment un maximum de 200 personnes par local, une aération en continu ou toutes les heures et demie au minimum, une circulation en sens unique, la conservation des copies d’examen dans un conteneur fermé pendant 24 heures – pour ne citer que cela. Ce protocole sanitaire n’a toutefois pas permis de rassurer l’ensemble des étudiants et du personnel académique dont une partie exprime encore ses craintes vis-à-vis des épreuves en présentiel.

À l’instar des deux sessions précédentes, vous avez fixé une date limite pour que les établissements puissent communiquer les modalités d’organisation des différents examens aux étudiants, à savoir le 11 décembre au plus tard. Les étudiants qui ne se trouveraient pas dans les conditions matérielles adéquates pour présenter des épreuves à distance sont invités à se manifester auprès de leurs établissements.

Madame la Ministre, l’ensemble des établissements ont-ils bien communiqué leurs modalités d’examens aux étudiants? Des manquements vous

ont-ils été signalés? Comment ces cas ont-ils été résolus dans l'intérêt des étudiants? Pouvez-vous estimer la proportion d'examens qui ont lieu en présentiel cette session, de même que le nombre d'étudiants qui ont exprimé leur incapacité à présenter les épreuves à distance?

Enfin, comment assurez-vous que les établissements respectent bien le protocole sanitaire défini par votre circulaire? Quelle communication a-t-elle été faite aux étudiants et au personnel académique afin de les rassurer et de s'assurer qu'ils observent bien les mesures sanitaires?

M. le président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Depuis le début de la crise, il faut reconnaître que le monde de l'enseignement supérieur est confronté à l'extrême difficulté de s'adapter en permanence à la situation sanitaire, tout en garantissant un suivi et un accompagnement pédagogique de qualité. Pour répondre à ce double enjeu et limiter aussi les risques de revivre les difficultés vécues lors des dernières sessions d'examens à distance, le gouvernement a permis aux établissements, grâce aux pouvoirs spéciaux, d'organiser certains examens en présentiel. C'était une décision nécessaire qui répondait à une demande et à des besoins importants.

Le principe restait toutefois l'examen à distance, sauf lorsqu'il s'agissait d'un examen pratique ou qu'il était impossible de garantir l'égalité entre les étudiants. Toutefois, force est de constater que, dans la pratique, les établissements ont opté pour des solutions très différentes d'un endroit à l'autre, certaines universités limitant à environ 10 % le nombre d'examens en présentiel tandis que d'autres atteignent presque 50 % d'examens en présentiel. On s'éloigne assez fortement du principe qui était posé par l'arrêté de pouvoirs spéciaux. Loin d'être exceptionnelle, cette situation devient la règle. Certaines universités n'ont pas du tout joué le jeu. J'ai même reçu le témoignage de professeurs qui voulaient organiser leurs examens à distance, mais qui ont reçu des courriels des autorités académiques leur enjoignant de les réaliser en présentiel. On est donc loin de l'esprit de l'arrêté!

Il est clair que des protocoles stricts et validés scientifiquement ont été établis. S'ils sont respectés, le risque sanitaire est minime à l'intérieur de l'auditoire; il faut rassurer les étudiants à ce sujet. Il n'empêche qu'on peut et doit aussi entendre et comprendre l'inquiétude des étudiants dans les établissements où le présentiel est devenu la règle. Dans une situation de ce genre, l'inquiétude ne concerne pas tellement ce qui se passe à l'intérieur de l'auditoire, mais plutôt ce qu'il y a autour: les attroupements dans l'attente de l'examen, à la sortie, dans les transports en commun, etc.

J'ai vu les mesures qui ont été déployées, j'ai entendu les contacts qui ont été pris par les établissements, par vous-même, notamment avec les sociétés de transport en commun – je vous en remercie et remercie également ces dernières ainsi que les établissements qui ont fait en sorte de respecter aux mesures sanitaires. J'ai néanmoins vu certaines images et entendu certaines déclarations inquiétantes.

Aujourd'hui, la priorité doit être de garantir au maximum le contrôle effectif du respect des protocoles en dehors des auditoriums et pas uniquement en leur sein.

Il me paraît également important d'insister sur la situation des étudiants en quarantaine. Là aussi, il y a une forte inquiétude dans le chef des étudiants qui doivent passer leurs examens en présentiel et seront peut-être contraints de se mettre en quarantaine parce qu'ils reviennent d'un voyage en zone rouge ou – bien plus largement – parce qu'ils présentent des symptômes comme un rhume ou une toux, après avoir été en contact avec un membre de leur famille ayant contracté le coronavirus. Devant la possibilité d'être renvoyés directement en deuxième session, nombre d'entre eux ont annoncé qu'ils ne respecteraient pas la quarantaine, même s'ils présentaient de symptômes légers, ce qui est particulièrement inquiétant.

Quant aux étudiants revenant de l'étranger, ils peuvent désormais suspendre la quarantaine le temps de l'examen. Si je comprends la volonté de leur permettre de passer leurs examens de la sorte, cette décision ne me semble pas être un bon signal pour toutes les autres personnes qui doivent observer une quarantaine, en particulier les autres étudiants qui ne reviennent pas d'un voyage. Ces derniers risquent de ne pas respecter la quarantaine parce que leur établissement ne permet pas de repasser l'examen en première session.

Or, la vraie solution est de permettre à tous les étudiants de repasser un examen qu'ils n'auraient pas pu présenter pour cause de quarantaine. Vous avez écrit aux établissements pour leur demander de prévoir cette possibilité et je vous en félicite, Madame la Ministre. C'est dans cette direction qu'il faut aller pour rassurer les étudiants et leur garantir le plus de chances de réussite.

Je ne suis toutefois guère rassuré par la réaction de certains recteurs, qui reportent la faute sur les étudiants, comme si toute personne en quarantaine – parce qu'elle a côtoyé un membre de sa famille malade ou qu'elle a contracté le virus dans un magasin ou un transport en commun – était responsable de sa situation! Dans ce contexte, nous devons envisager d'aller plus loin.

Madame la Ministre, les chiffres ayant évolué, pouvez-vous m'indiquer dans quelle mesure les établissements ont eu recours à la possibilité d'organiser des examens en présentiel? Quel est le

pourcentage définitif d'examens organisés de cette manière?

Avez-vous la garantie que le protocole sanitaire établi sera bien respecté dans chaque établissement? Qu'est-il mis en œuvre pour contrôler ce respect? Quelles sont les mesures prises pour s'assurer qu'aucun attroupement n'aura lieu en marge de l'examen, sur le campus ou dans les transports en commun?

Enfin, que mettez-vous en place pour permettre aux étudiants contraints de se placer en quarantaine de passer leur examen en première session?

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Une session d'examen amène son lot de stress et d'inquiétude tant pour les étudiants que pour le corps professoral. Cette session-ci doit tenir compte des enjeux pédagogiques et du confort pour les étudiants. Nous l'avions constaté lors des examens de juin. À l'époque, nous avons tiré le constat qu'il fallait préférer les épreuves en présentiel, car la méthode d'évaluation était plus propice. Mais cette année, il est important de tenir compte de la sécurité sanitaire à laquelle les étudiants ont droit et que les établissements ont le devoir d'assurer.

M. Demeuse a déjà largement abordé le sujet et je me pose les mêmes questions que lui. Madame la Ministre, vous aviez prévu que tous les établissements devaient avoir transmis les modalités de cette session aux étudiants pour le 11 décembre. Cette échéance a-t-elle été respectée? Toutes les institutions s'y sont-elles conformées? Les informations étaient-elles suffisantes et claires?

Comme M. Demeuse le mentionnait très justement, vous avez permis qu'un nombre limité d'examens aient lieu en présentiel. Certaines institutions semblent avoir une interprétation plus large de cette mesure. Combien d'établissements ont-ils décidé de faire passer les épreuves en présentiel?

J'en viens à la situation des étudiants. Il me semble que, pour la quarantaine, enjeu principal, un flou persiste entre la situation des étudiants qui sont partis en zone rouge et reviennent pour passer les examens – ils bénéficient alors d'une levée temporaire de la quarantaine – et celle des étudiants qui sont malades ou ont été en contact avec des personnes atteintes de la Covid-19 – ils doivent dans ce cas respecter un isolement. Quelles sont les mesures que les institutions ont ou non instaurées? Quelles informations ont-elles diffusées? Est-ce que les établissements disposent d'une quelconque liberté pour permettre aux étudiants en quarantaine de passer les examens à un autre moment qu'à la date prévue?

À mes yeux, il subsiste un trop grand flou. Un trop grand nombre d'institutions ne fait pas preuve de la souplesse nécessaire pour donner des

certitudes aux étudiants concernant la possibilité ou non de repasser leurs examens en première session. La période des examens et les inquiétudes liées à la potentielle transmission du virus par contact sont déjà suffisamment stressantes. Il me semble qu'il s'agit d'un point essentiel. Par ailleurs, la distinction qui a été opérée entre, d'une part, les étudiants mis en quarantaine en Belgique parce qu'ils sont malades ou ont été en contact avec des personnes malades et, d'autre part, les étudiants revenant de zone rouge n'est pas propice à la sérénité.

Dans ce cadre, je voudrais insister sur l'absolue nécessité de l'uniformisation de l'ensemble des procédures au sein des institutions. Le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») prévoit déjà des possibilités d'exceptions en la matière. Un texte supplémentaire n'est donc sans doute pas nécessaire, mais cette uniformisation l'est bel et bien. En effet, en tant que pouvoir législatif et régulateur des universités, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit garantir à tout étudiant de l'enseignement supérieur d'être toujours considéré et traité de la même manière, quelle que soit l'institution qu'il fréquente. À l'heure actuelle, il me semble que ce n'est pas le cas. En plus des inégalités engendrées, cela ajoute du stress au stress.

J'aimerais aussi avoir quelques précisions au sujet de la quarantaine. Afin d'assurer la plus grande uniformisation possible en la matière, quelles stratégies sont-elles suivies par les établissements et vous-même? Le but premier de cette uniformisation est d'assurer autant que faire se peut la possibilité de repasser un examen en première session, si la situation sanitaire l'impose, et de ne pas généraliser la seconde session.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Monsieur le Président, mes deux collègues ont strictement respecté le règlement et, sur la base de leurs questions, ils en ont largement élargi la portée. Pour notre part, nous avons choisi de nous en tenir aux questions. Par la suite, la ministre est censée présenter son arrêté et une discussion doit suivre. Toujours dans l'esprit de notre règlement, je le répète, mes deux collègues viennent d'élargir largement le dossier. Je vous avoue que je me demande comment mener un débat sur l'arrêté ensuite.

Par ailleurs, cela signifie que, demain, en séance plénière, cette question ne pourra faire partie des questions d'actualité sur les examens puisque mes deux collègues viennent de l'aborder. En agissant de la sorte, ils privent tous les groupes politiques d'un débat.

Ce n'est ni de votre faute ni de celle du service ni de celle de mes collègues, Monsieur le Président, mais en conséquence, nous ne savons

plus où nous en sommes dans le cadre de l'échange de vues sur l'arrêté de pouvoirs spéciaux. Le principe d'une commission parlementaire n'est pas d'y tenir un débat d'actualité. Je me demande toujours où sont les vrais et les faux amis d'un ministre dans cette majorité!

M. le président. – Je me rends bien compte de la difficulté que vous soulevez, Madame Greoli. Je peux tout à fait vous donner la parole. M. Vossaert a lui aussi demandé à intervenir. Dès lors, soit vous intervenez à la suite des questions, soit vous le faites à la suite de la présentation, par la ministre, de l'arrêté de pouvoirs spéciaux. L'important est que toute question puisse être posée et trouver réponse.

La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, la session d'examens de janvier 2021 a commencé. Après l'expérience des deux sessions précédentes, nous espérons qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions possible, tant pour les étudiants que pour l'ensemble des acteurs académiques. Pourtant, depuis des semaines, de nombreux appels à l'aide, provenant des deux côtés, se font entendre et sont trop peu relayés.

Hier, un étudiant nous a envoyé ce témoignage: «Aujourd'hui, premier examen à distance. Entre le fait que je n'ai pas vraiment eu le temps de le terminer, le fait qu'il n'y avait pas de relecture, le fait qu'on était pénalisés en cas de mauvaise réponse, je ne sais plus quoi penser des études supérieures. J'ai commencé mes études l'année dernière. Au premier quadrimestre 2019, tout s'est bien passé. Puis, en 2020, le coronavirus est arrivé et le deuxième quadrimestre a été difficile. Aujourd'hui, je sors d'un premier quadrimestre confiné. La qualité de l'enseignement à distance laisse à désirer, notamment à cause des nombreuses coupures internet. Je ne sais plus quoi penser des études, je suis déprimé, anxieux à un point où je dois prendre des médicaments pour stopper tout ça. Le stress est beaucoup plus intense que la première année, où tout se passait en présentiel. Vive l'année Covid...»

Dimanche, une autre étudiante désespérée et en colère a publié une confession anonyme sur Facebook. Je pense que beaucoup d'entre vous, chers collègues, ont vu cette publication également. Je me permets de la citer parce qu'elle montre la gravité de la situation et les conséquences de la gestion de la crise aujourd'hui. «Je viens d'apprendre que je suis positive au coronavirus. J'ai sûrement dû choper cela durant mes courses, car je suis restée dans mon studio pour le blocus et les fêtes. Pas de fêtes, pas de vacances, pas de famille. J'ai bossé toutes les vacances pour mes examens et même bien avant, et je compte bel et bien venir passer en présentiel celui de ce lundi, car malgré la fatigue, je m'en sens capable. Merci à l'université de ne pas avoir pris les devants ni

proposé d'alternative. Je ne serai pas la seule dans mon cas. Vous êtes tellement focalisés sur la triche et sur votre image que vous en avez totalement zappé l'essentiel: la sécurité des étudiants et cette affreuse situation, ce dilemme devant lequel vous mettez les étudiants positifs ou en quarantaine. Ne venez pas dire que vous vous souciez des étudiants, ce n'est pas vrai.»

Une autre étudiante, ni en quarantaine, ni positive, mais qui a peur d'être contaminée, nous disait hier aussi: «J'ai signé mon examen, car c'était le seul en présentiel. Je ne prends pas de risques inutiles et croyez-moi, je suis la première à vouloir retourner sur les bancs de l'école, mais là ce n'est pas possible.»

Ces témoignages, parmi les nombreux que nous avons reçus, montrent à quel point la situation est loin d'être évidente. Nous en sommes à la troisième session d'examens en période de crise sanitaire; pourtant, elle soulève encore de nombreuses questions. C'est à se demander comment nous en sommes arrivés à une situation pareille. Pendant la grande partie du quadrimestre qui a précédé cette session, les étudiants ont suivi les cours en ligne. Nous avons abordé ce sujet à de nombreuses reprises et à chaque fois, nous avons rappelé à quel point les cours à distance et la crise ont aggravé les inégalités dans notre enseignement supérieur.

Je rappelle qu'un étudiant sur quatre n'a pas d'endroit adéquat pour étudier à domicile, que huit étudiants sur dix se sentent fragilisés psychologiquement, que six étudiants sur dix se disent en décrochage partiel ou complet et qu'un étudiant sur trois est en difficulté financière. Face à cette situation, de très nombreux étudiants et enseignants ont pointé du doigt le fait que les cours en ligne n'ont pas permis d'assurer la qualité des enseignements. Ainsi, début décembre, plus de 300 intervenants du monde académique se sont insurgés pour dénoncer le caractère insatisfaisant de l'enseignement à distance, lui reprochant de n'être qu'une approche palliative qui ne remplace pas les cours en présentiel.

La réponse apportée à tous ces problèmes n'est pour l'instant pas à la hauteur de la gravité de la situation. Les chiffres que j'ai cités devraient nous préoccuper et nous inciter à prendre des mesures adéquates. Or, notre volonté semble être d'organiser à tout prix une session d'examens la plus normale possible, alors que le quadrimestre qui vient de s'écouler ne l'était pas du tout, ni sur le plan pédagogique ni sur le plan sanitaire. Les inégalités ont été renforcées durant tout le quadrimestre, mais quand il s'agit d'évaluer les étudiants, il faudrait soudainement remettre tout le monde sur un même pied d'égalité, comme si de rien n'était.

Par ailleurs, Madame la Ministre, vous avez permis l'organisation d'examens en présentiel alors que, lors de la dernière réunion de cette

commission, vous avez expliqué que ce mode d'organisation devait rester exceptionnel. À cet égard, vous avez évoqué les cas d'examens nécessitant des manipulations ou de travaux pratiques, comme pour les études en kinésithérapie, par exemple. Cependant, les étudiants se sont rapidement retrouvés avec beaucoup plus d'examens en présentiel que ce qui avait été annoncé. Une grande partie des témoignages que j'ai reçus évoquent même une majorité d'examens en présentiel. Or, tous ces examens ne sont évidemment pas des travaux pratiques. Il peut s'agir d'examens écrits classiques, de questionnaires à choix multiples (QCM), etc.

Sur le plan sanitaire, certains experts ont contesté cette approche. Il n'y a en tout cas pas d'avis unanime au sein du monde scientifique sur l'organisation des examens en présentiel, alors que la pandémie n'est pas terminée et que la crainte d'une troisième vague est toujours bien présente. Par ailleurs, de premiers témoignages ont déjà fait surface à la suite des premiers examens qui se sont déroulés en présentiel hier. Les portes des locaux où se déroulaient les examens auraient été ouvertes pile à l'heure prévue. Par conséquent, des amas d'étudiants auraient attendu pendant des dizaines de minutes, voire une demi-heure, tous ensemble, les uns sur les autres, devant les auditoriums. Cet afflux d'étudiants n'aurait fait l'objet d'aucune gestion particulière et les mesures de distanciation sociale n'auraient pas été respectées.

En outre, vous avez même permis aux étudiants de briser leur quarantaine pour passer leurs examens en présentiel. Cette mesure me semble irresponsable au vu de ses conséquences. Des élèves à risque, asymptomatiques ou même avec des symptômes devront soit se priver de leur première session et demander le report de leurs examens, soit renoncer au principe de précaution pour passer leurs examens en amphithéâtre. Les témoignages que j'ai cités appuient ces hypothèses.

Par ailleurs, vous avez rendu les établissements responsables de cette décision. Or, ils n'ont pas tous suivi la même approche, ce qui a engendré une nouvelle inégalité flagrante entre les étudiants des différentes écoles. Dans certaines universités, il est possible de repasser rapidement un examen en cas de Covid-19 ou de quarantaine. Tous les étudiants ont donc droit à une réelle première session. Dans d'autres établissements, il est beaucoup plus difficile d'obtenir un report, ce qui signifie que les élèves devront attendre la deuxième session et n'auront pas les mêmes chances de réussite.

Cette situation est absurde. Nous devons garantir un traitement équitable entre les étudiants. En cas de Covid-19 ou de quarantaine, chacun devrait pouvoir passer les examens dans les plus brefs délais, sans attendre la seconde session. Les étudiants ne sont pas responsables de la pandémie et ne devraient en aucun cas être pénalisés ou trai-

tés différemment d'un établissement à un autre. Nous vivons une période de crise; des adaptations doivent donc être entreprises pour la bonne formation et la réussite de nos étudiants.

La qualité générale de l'enseignement durant ce quadrimestre ne permettait pas d'envisager une session normale. Depuis le début de la crise sanitaire, vous demandez aux étudiants de «garder le rythme», mais ils font ce qu'ils peuvent. Ce week-end, vous les avez même appelés à prendre leurs responsabilités, ce qui sous-entend que vous avez fait le nécessaire et que c'est maintenant aux étudiants de gérer la situation. C'est nier la réalité catastrophique dans laquelle vivent nombre d'entre eux et la responsabilité du gouvernement, ainsi que la vôtre, dans l'organisation de cette session. Les étudiants ont pourtant pris leurs responsabilités en respectant les mesures sanitaires, en essayant de suivre au mieux les cours à distance et de se préparer à leur session malgré les conditions difficiles.

Par contre, ils sont de plus en plus nombreux à dire qu'ils ne sont pas convaincus que vous avez pris vos responsabilités pour organiser les examens dans les meilleures conditions possible, pour garantir leur sécurité et préserver leur santé physique et mentale. Cette situation est le résultat de mois d'impréparation. Pour garantir la qualité des études et la sécurité des étudiants, il est plus que temps de réparer les dégâts! Chaque étudiant doit pouvoir passer ses examens en toute sécurité, que ce soit à distance ou quelques semaines plus tard pour ceux qui sont malades ou en quarantaine. Ils doivent tous avoir droit à une première session.

Des mesures structurelles doivent être prises pour soutenir les étudiants psychologiquement en renforçant le personnel et les structures de soutien et en permettant à chaque étudiant d'y avoir accès. Il faut aussi les soutenir financièrement, comme nous nous le proposons, en augmentant les budgets des services sociaux. Les établissements, les enseignants et les assistants doivent disposer de meilleurs moyens pour encadrer l'aide à la réussite, assurer la qualité des cours et le bon suivi des étudiants. La nécessité de toutes ces mesures n'a toujours pas été suffisamment prise en main; à défaut, nous faisons appel à la responsabilité individuelle des étudiants, qui ont pourtant rempli leur part du contrat.

Madame la Ministre, quelle est votre évaluation de la session d'examens? Celle-ci ne fait évidemment que commencer, mais nous aimerions obtenir davantage d'informations quant aux décisions qui ont été prises depuis le mois de décembre. Quels étaient vos objectifs en permettant aux établissements d'organiser les examens en présentiel? Aviez-vous prévu qu'autant d'examens seraient concernés?

Les établissements d'enseignement supérieur ont pris des décisions différentes, ce qui crée une inégalité de traitement entre les étudiants. En ce

début de session, quelles solutions uniformes et cohérentes proposez-vous aux étudiants en quarantaine ou malades pour éviter de les pénaliser? Suivant la solution adoptée par l'Université libre de Bruxelles (ULB), par exemple, allez-vous plaider auprès des établissements pour garantir à chaque étudiant la possibilité de repasser un ou plusieurs examens en première session le plus vite possible?

Avec le renforcement des inégalités dans notre enseignement supérieur, la majorité des étudiants se trouvent dans une situation psychologique ou matérielle difficile. La session d'examens risque de pénaliser encore bon nombre d'entre eux. Quelles mesures comptez-vous prendre aujourd'hui, en ce début de session et de deuxième quadrimestre, pour lutter contre ces inégalités et garantir la qualité de l'enseignement?

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je vous avoue que ce qui m'étonne le plus entre les sessions de juin et de janvier, c'est l'absence de progrès: les revendications n'ont pas reculé et la confiance ne s'est pas améliorée. Nous nous retrouvons au mois de janvier avec quasiment les mêmes incertitudes et difficultés que celles que l'on nous avait rapportées en juin dernier.

Il serait trop facile à mes yeux de tirer sur le pianiste. Tout d'abord, parce que cela ne fait pas mieux chanter la chorale, mais aussi parce que les difficultés qui s'enchaînent sont liées les unes aux autres. Par ailleurs, d'aucuns en profitent pour essayer de glisser des revendications là où d'autres tentent de construire, en concertation avec les étudiants, un avenir dans lequel leur diplôme ne sera pas dévalorisé simplement parce qu'il aura été obtenu entre 2019 et 2024. J'ai parfois l'impression que certaines personnes et certains groupes politiques jouent sur ces deux aspects et seraient même prêts à revendiquer que certains étudiants obtiennent la moyenne sans avoir passé d'examen. Certes, ce n'est pas l'esprit qui vous a animée, Madame la Ministre, je le reconnais. En revanche, je vous avoue que j'ai besoin d'explications. Mais ce sont aussi et surtout les acteurs de terrain qui ont besoin d'y voir clair.

Les examens en présentiel devaient, à vous entendre, constituer une exception et n'être organisés que pour des épreuves pratiques. Or, la réalité est tout autre. La question se posera donc à nouveau au mois de juin, pour autant que la situation sanitaire n'ait pas sensiblement évolué d'ici là – ce qui devrait être le cas vu le rythme de vaccination de la population. Dès lors, ne serait-il pas nécessaire de définir, en concertation avec les institutions, les pouvoirs organisateurs et la Fédération des étudiants francophones (FEF), des critères clairs censés déterminer quand un examen peut avoir lieu en présentiel?

Je souhaiterais également comprendre pourquoi vous avez déjà annoncé que les cours reprendront à distance dès la fin des examens. De ce fait, les épreuves apparaissent comme une parenthèse, ce qui ne fait que rendre le climat encore plus anxiogène.

Enfin, j'insiste sur le fait que le Comité de concertation (Codeco) n'a pas dit que des étudiants positifs pouvaient passer leurs examens, mais bien que les étudiants en quarantaine pouvaient suspendre celle-ci, à condition de ne pas être positifs. J'avoue ne pas comprendre le message du Codeco et la possibilité d'interrompre la quarantaine. Madame la Ministre, par souci de clarté, j'aimerais vous entendre sur ce point ainsi que sur les critères d'organisation des examens pour la session de juin, mais aussi sur les modalités du contrôle, y compris par rapport aux risques de tricherie, car les arguments avancés par certains en juin dernier sont aujourd'hui devenus des contre-arguments en janvier.

M. le président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – J'avais prévu, après la discussion sur l'arrêté, de poser une question sur les modalités. Vu que ce point vient d'être évoqué, puis-je poser la question maintenant puisque nous sommes en train d'en parler? Mais je peux poser aussi ma question après, si elle ne reçoit pas de réponse maintenant.

M. le président. – L'idée était d'obtenir une première réponse pour la première salve des cinq premières questions. Je vous propose donc de poser votre question après.

La parole est à M. Vossaert.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – En ce qui concerne cette session d'examens, nous pouvons tirer les leçons des modalités et protocoles établis auparavant, ainsi que des échos du terrain. Une nouvelle fois, saluons la capacité d'adaptation des acteurs de l'enseignement: professeurs, directions, mais aussi tous les étudiants et étudiantes. Les conditions sont en effet complexes vu la situation sanitaire et les différentes modalités prévues, notamment l'examen en présentiel, aujourd'hui qualifié d'exception, ce qui n'était pas le cas auparavant. L'examen à distance est désormais privilégié, compte tenu des règles sanitaires que le Comité de concertation a préconisées et que nous avons décidé de suivre en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, comment considérez-vous le rapport entre l'exception et la règle, l'équilibre entre le nombre d'épreuves organisées en présentiel et à distance, qui représente un premier pas vers l'évaluation? Ensuite, toutes les modalités qui devaient être transmises à une date précise l'ont-elles été? Chacun doit pouvoir être bien informé et accompagné dans ces circonstances. Nous avons parlé d'uniformité. Quels sont

les obstacles à cette uniformité entre les différents types d'enseignement?

En ce qui concerne la quarantaine, il est important de faire preuve de flexibilité et veiller à ne pas culpabiliser un étudiant mis en quarantaine, ce qui est déplacé. Il faut donc trouver des solutions pouvant consister à privilégier l'examen à distance ou à envisager un report. Avant la crise de la Covid-19, il était possible de reporter une épreuve d'examen pour raison médicale. Cette ligne de conduite sera-t-elle suivie? Enfin, pourriez-vous annoncer une date d'évaluation de cette première session d'examen de 2021?

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames et Messieurs les Députés, vos questions me permettent de faire le point sur l'organisation de la session, qui vient tout juste de débiter, des examens du mois de janvier. Il est inutile de vous rappeler les difficultés qu'engendre le contexte sanitaire en constante évolution. Mes collègues du gouvernement et moi-même sommes bien sûr tout à fait conscients des difficultés des étudiants et du personnel. Nous vivons une année très difficile et les examens génèrent beaucoup d'angoisse parmi les étudiants et le personnel enseignant. Ce fut du reste le cas avant chaque session d'examens depuis le début de la crise. Il faut entendre cette angoisse. Je m'attacherai à détailler les mesures prises pour y répondre au mieux. Je vous rappelle tout de même que les deux sessions précédentes se sont globalement bien déroulées avec des taux de réussite en hausse et des taux d'abandon en baisse par rapport aux années précédentes. Je suis donc convaincue que, cette fois encore, nous sommes en mesure d'assurer le bon déroulement de cette session et que nous y parviendrons.

Les membres du personnel des établissements d'enseignement sont particulièrement sollicités et j'en profite, comme l'ont fait M. Vossaert et d'autres, pour les remercier du travail accompli et de leur engagement afin d'assurer le déroulement de l'année académique dans les meilleures conditions. Depuis le début de la crise sanitaire, notre objectif majeur – que nous partageons tous ici, je pense – est d'éviter de créer une génération «Covid». Nous devons faire le maximum pour éviter que cette année soit perdue et aboutisse à la délivrance de diplômes dont la valeur ne serait pas reconnue. Dans les deux cas, les conséquences seraient désastreuses tant pour les étudiants à titre personnel que pour la société en général. Nous voulons garantir aux étudiants un enseignement et une évaluation de qualité et éviter que la valeur de la formation et des diplômes obtenus ne soient pas reconnus. Il est essentiel que la société conserve

sa confiance dans les compétences acquises par nos étudiants.

Rappelons le contexte général de cette session. La majorité des examens se déroulera à distance afin de protéger la santé des étudiants et du personnel. Toutefois, certains responsables d'établissements et étudiants nous ont demandé d'organiser des examens en présentiel. Les établissements font valoir deux cas spécifiques. D'une part, quand il est impossible d'organiser une épreuve à distance en raison de sa dimension pratique, par exemple pour la vérification d'un geste technique dans le cas d'un cursus infirmier ou lors de l'évaluation d'un parcours artistique. Il s'agit là d'une demande spécifique des écoles supérieures des arts. D'autre part, s'il est impossible d'assurer l'égalité devant l'épreuve.

À la fin du mois de novembre, lors d'une visioconférence réunissant l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur que sont les établissements, les syndicats et les représentants des étudiants, nous avons demandé aux experts s'il était possible de prévoir certains examens en présentiel. Ils nous ont alors indiqué qu'il était possible, tant en Communauté flamande qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'organiser des examens en présentiel moyennant des balises sanitaires clairement établies, notamment un maximum de 200 personnes par local, le port du masque obligatoire, une distance d'un mètre cinquante entre chaque personne, une aération suffisante, un sens de circulation, etc. Tous ces critères supposent le respect d'une jauge d'un maximum de 20 % de présence sur le campus, la régulation de la présence simultanée d'étudiants sur celui-ci devant être l'objectif sanitaire numéro un selon les experts.

À la suite de la réunion du 27 novembre 2020 du Comité de concertation, un protocole relatif à l'organisation et à la préparation de la session d'examens de janvier 2021 a été élaboré et transmis à tous les établissements. Ce protocole prévoit que des évaluations peuvent avoir lieu en présentiel en raison de leur caractère pratique ou bien en vue d'assurer l'égalité de traitement entre étudiants, moyennant le respect des règles sanitaires strictes que je viens de mentionner. L'objectif est de garantir aussi la qualité des évaluations. Très peu d'épreuves des sessions de mai-juin et d'août-septembre 2020 ont pu se dérouler en présentiel et une bonne partie des étudiants découvre l'enseignement supérieur dans un environnement sanitaire contrôlé. Quoi qu'il en soit, nous ne sommes évidemment pas obsédés par la lutte contre la tricherie et la majorité des examens se déroule à distance.

Au vu de l'évolution sanitaire du mois de décembre, j'ai sollicité un nouvel avis des experts sanitaires tels qu'Erika Vlieghe, Geert Molleberghs ou encore Mathias Dewatripont, le 22 décembre 2020. Je les ai informés des modalités d'examens prévues par les établissements –

pourcentage d'examens en présentiel, répartition des examens sur cinq ou six jours par semaine, dispersion géographique des examens pour éviter les attroupements sur plusieurs sites – telles que communiquées par les commissaires et délégués du gouvernement. Ces experts m'ont expressément confirmé que notre protocole permettait toujours bien d'organiser des épreuves en présentiel lors de la session de janvier 2021.

Dès le lendemain, j'en ai informé tous les établissements d'enseignement supérieur tout en insistant sur l'importance de respecter scrupuleusement les mesures sanitaires édictées. Personne n'a en effet intérêt à ce que ces mesures ne soient pas respectées, car il est essentiel de continuer à participer au nécessaire effort collectif en vue de réduire la propagation du virus et la pression sur les hôpitaux.

J'ai aussi encouragé les établissements à communiquer aux sociétés de transports en commun les horaires d'examens pour éviter, par exemple, des bus trop fréquentés. Si un examen a lieu le samedi, cela permet de limiter la présence sur le site. Il faut toutefois prévoir des bus supplémentaires, si nécessaire. Je souhaite également encourager les établissements à proposer des solutions aux étudiants qui seraient en quarantaine.

Venons-en à l'évaluation proprement dite. La crise ne nous offre que peu de bonnes solutions et nous amène souvent à choisir les moins mauvaises en sachant qu'elles s'accompagneront de difficultés et engendreront du stress pour les personnes concernées. D'un côté, les examens en présentiel génèrent des craintes concernant les risques de contamination. De l'autre, les examens à distance génèrent un stress important lié aux aléas des dispositifs numériques, aux inégalités quant aux conditions de passage des examens, à l'impossibilité de saisir une main tendue par l'enseignant lors d'un examen en présentiel, etc. La Fédération des étudiants francophones (FEF) l'a souligné au mois de juin dernier alors qu'elle réclamait des activités en présentiel. En outre, certains examens à distance ont pu ouvrir la voie à des stratégies de triche qui ont suscité un sentiment d'injustice chez la grande majorité des étudiants qui font preuve d'honnêteté. Il convient donc d'assurer l'égalité devant l'épreuve tout en protégeant la santé des étudiants et des membres du personnel.

La crise sanitaire nous oblige à évaluer constamment la situation avec les experts sanitaires et l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur en vue d'adapter l'organisation de l'année. Cette évaluation n'est pas uniquement sanitaire, elle est aussi pédagogique et psychologique. Nous avons entendu ces dernières semaines, ainsi que lors des deux précédentes sessions, les nombreux messages des étudiants témoignant de leur isolement, des difficultés qu'engendre l'absence de relations pédagogiques en présentiel, ou encore des conditions matérielles insuffisantes pour le suivi des cours et la passation des examens. Une

attention particulière est aussi portée aux étudiants qui vivent leur première expérience d'études supérieures après une dernière année secondaire chamboulée et pour qui les évaluations en présentiel permettent une attention et un échange impossibles lors de celles à distance.

Vous m'interrogez légitimement sur les activités d'apprentissage parce qu'elles engendrent une intensité d'interactions très largement supérieure à une session d'examens, principalement dans les contacts qui se tiennent en dehors des cours. Elles devront malheureusement continuer à se tenir à distance jusqu'à nouvel ordre, sauf pour les laboratoires, travaux pratiques et activités artistiques qui ne peuvent se dérouler à distance conformément aux protocoles actuels.

Ce n'est donc pas une parenthèse. Je rappelle que des exceptions permettent toujours bien de poursuivre certaines activités en présentiel, comme les laboratoires, les travaux pratiques et les activités artistiques. C'est d'ailleurs ce qui avait inspiré le fait de permettre l'organisation de certains examens en présentiel. Des activités ont toujours lieu en présentiel sur le campus: les stages, les laboratoires, les travaux pratiques et les activités artistiques. Cela va se poursuivre.

Il n'est évidemment pas comparable de se rendre sur le campus pour quelques activités pratiques pendant l'année ou pour quelques heures afin de passer un examen que de s'y rendre de façon quotidienne durant plusieurs semaines ou plusieurs mois. Ce que les experts sanitaires redoutent le plus n'est pas l'organisation des examens en présentiel, mais la reprise massive d'activités sur le campus et la vie estudiantine qui l'accompagnerait.

Nous comprenons parfaitement que les mesures prises pour lutter contre la crise sanitaire posent question. Il s'agit de définir des priorités et d'opérer une difficile et fragile balance des intérêts sanitaires, sociaux, pédagogiques, économiques et psychologiques, afin que les mesures de protection de la vie ne conduisent pas à l'arrêt complet de celle-ci. Organiser certains examens en présentiel selon des modalités strictes tout en conservant un dispositif de cours majoritairement à distance semble constituer le meilleur équilibre possible actuellement.

Entrons maintenant dans le détail des mesures. Tout d'abord, rappelons que la présence des étudiants dans les établissements durant une session d'examens est limitée par rapport à la fréquentation qui existe lorsque les cours ont lieu en présentiel.

Une deuxième limitation est inhérente aux règles sanitaires prévues. Une limitation à 200 personnes maximum par local, conjuguée au respect d'une distance minimale d'un mètre cinquante entre chaque étudiant, implique de facto une limitation à environ 20 % du nombre d'étudiants présents de manière simultanée sur un

site. Pour information, sachez en outre qu'en Communauté flamande, les règles sanitaires sont analogues aux nôtres. Certains établissements organisent d'ailleurs l'ensemble de la session d'examens en présentiel, en veillant toutefois à limiter l'afflux massif d'étudiants sur le campus grâce à des mesures similaires aux nôtres, comme, par exemple, la tenue d'examens durant toute la semaine, des horaires élargis, des bus supplémentaires, etc. Certains pays voisins organisent également des examens en présentiel.

J'ai demandé des informations aux commissaires et délégués du gouvernement et ils m'ont répondu qu'aucun établissement n'a opté pour l'organisation massive d'examens en présentiel. Le pourcentage de ce type d'examens varie selon les établissements et au sein même des établissements, en fonction des cursus et d'autres facteurs comme le type d'examen. Beaucoup d'établissements ont choisi d'organiser des examens oraux en présentiel qui permettent une rotation plus importante des étudiants, au contraire des examens écrits qui concentrent davantage les étudiants sur le campus et dans un même local. D'autres facteurs comme la nature de l'examen, qu'il soit pratique ou théorique, et la durée de la session jouent également un rôle. Certains établissements organisent des examens le samedi, d'autres ont préféré utiliser la totalité de la session sans laisser de «semaine blanche». Les horaires des examens, le nombre de sites et le nombre d'étudiants concernés ont fait l'objet d'une attention particulière. Pour les examens en présentiel, les étudiants de première et de deuxième années de bachelier bénéficient d'une priorité au sein de plusieurs établissements.

J'insiste sur le fait que le taux d'examens en présentiel correspond à une proportion sur l'ensemble des examens de la session et non pas à un taux de présence sur le campus. En ce qui concerne les universités, le taux d'examens en présentiel varie de 22 % à 50 % des examens. Le taux est de 22 % pour l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'Université de Mons (UMons) et l'Université de Namur (UNamur) par exemple. Pour l'Université de Liège (ULiège), il s'élève à 47 %, mais elle a décidé d'étaler ses examens sur six jours par semaine et de décentraliser les examens sur sept sites. L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) assure, quant à elle, une présence maximale de 10 % sur son campus. Pour les hautes écoles et les écoles supérieures des arts (ESA), qui représentent la moitié des établissements d'enseignement supérieur, le taux varie de 5 % à 30 %. La situation est très variable pour les ESA, car les cursus sont liés à la pratique artistique. Le nombre d'étudiants dans les ESA est, en général, plus limité que dans les universités et les hautes écoles.

En réponse à votre question, Monsieur De-meuse, l'organisation des examens en présentiel et à distance ne figure pas dans l'arrêté ministériel.

Aucune mesure décrétole n'est nécessaire, mais j'ai élaboré un protocole sanitaire pour baliser de manière stricte l'organisation d'examens en présentiel.

Je précise que les pourcentages constituent des moyennes qui ne doivent donc pas être appréhendées en fonction de situations particulières des étudiants. Selon la diversité des situations, certains étudiants peuvent en effet devoir passer une grande partie de leurs examens en présentiel. Ma volonté n'est pas de faire du prêt-à-porter, mais bien du sur-mesure. Une décision uniforme aurait été plus discriminatoire qu'une décision permettant aux établissements de tenir compte du contexte de chaque situation ainsi que du contexte pédagogique. Il est important, par exemple, que les examens soient organisés en présentiel pour les étudiants en première année de bachelier, notamment pour détecter, grâce au langage corporel, un stress trop important.

Une chose est claire: le chiffre le plus important sur le plan sanitaire est le taux de présence simultanée d'étudiants sur un site, et aucune université n'atteint les 10 %. Les experts ont clairement indiqué que notre attention ne devait pas être portée tant sur le pourcentage des examens en présentiel ou à distance que sur la nécessité de limiter la présence sur le campus. Nous avons explicitement demandé aux experts si une jauge devait être fixée à cet égard. La réponse était négative, à la condition que le protocole soit strictement respecté. Je rappelle que celui-ci implique *de facto* une limitation à 20 % de la présence simultanée d'étudiants.

Concernant l'organisation concrète et les premiers retours, nous devons être prudents. Ceux-ci semblent assez positifs. Vous avez pu voir, notamment dans la presse, les images des rues désertes de Louvain-la-Neuve avant les examens, et le reportage sur les auditoriums à l'Université de Liège qui respectaient les espaces. Vous avez aussi pu entendre les étudiants interrogés qui manifestaient leur satisfaction quant à l'organisation de quelques examens en présentiel, pointant le fait que cela permettait d'éviter les bugs informatiques ou encore de lutter contre la triche.

Toutefois, on peut évidemment toujours faire mieux. Je vais envoyer un rappel aux établissements afin d'attirer leur attention sur les risques d'attroupements avant l'entrée dans un local, même si en général ces attroupements ont lieu en extérieur avec masques, ce qui limite le risque sanitaire.

Concernant la communication générale des modalités et des horaires d'examens pour la date limite du 11 décembre 2020, il ressort des informations transmises par les commissaires et délégués du gouvernement que cette date a bien été respectée et que les établissements ont veillé à communiquer ces informations le plus vite pos-

sible. Dans de nombreux cas, cette communication a eu lieu dès le début du mois de décembre. Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement les établissements parce que c'était un point particulier d'inquiétude lors des sessions précédentes. Nous avons bien anticipé la situation cette fois.

Je ne dispose pas d'informations globales sur le nombre d'étudiants qui auraient exprimé leur incapacité à présenter les épreuves à distance, mais des mesures ont été prises par les établissements, notamment la mise à disposition de locaux pour pallier ces difficultés, comme le prévoit d'ailleurs l'arrêté de pouvoirs spéciaux.

Quant à l'option du report de certaines évaluations prévu par l'arrêté de pouvoirs spéciaux comme mesure à prendre en dernier recours, je n'ai pas à ce stade connaissance de l'utilisation de cette possibilité. Celle-ci est évidemment peu probable. Vous pouvez être rassurés sur ce point.

Enfin, concernant plus particulièrement la situation des étudiants qui seraient positifs à la Covid-19 ou en quarantaine certifiée, nous avons envoyé un message clair dans un courrier adressé aux établissements le 23 décembre dernier. J'ai aussi rappelé ce message dans la presse ces derniers jours. Un étudiant testé positif ou en quarantaine doit évidemment respecter celle-ci. Il faut éviter de stigmatiser cet étudiant et plutôt l'encourager à respecter la quarantaine.

En vertu de la législation, il appartient aux établissements de régler les questions qui se posent chaque année pour les étudiants malades et de fixer les modalités relatives aux absences dans le règlement des études. Ces modalités dépendent des spécificités des établissements. Néanmoins, afin d'éviter que certains étudiants rompent leur isolement ou leur quarantaine pour venir présenter un examen, ce qui serait problématique en termes de santé publique, j'ai invité les établissements à faire preuve de souplesse pour trouver des solutions qui ne pénalisent pas ces étudiants. Ceux-ci pourraient par exemple se voir proposer une autre date d'examen durant la même session. Je leur ai également rappelé la possibilité qu'offre la législation, à savoir l'article 79, § 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dit décret «Paysage», de prolonger la session d'évaluation d'un étudiant pour des raisons de force majeure dûment motivées.

Je rappelle par ailleurs que les étudiants de première année de bachelier ont toujours la possibilité de présenter des examens lors des deux sessions suivantes s'ils n'avaient pu le faire en janvier. Enfin, quant aux étudiants de retour de l'étranger, je rappelle que tous les étudiants qui sont en quarantaine doivent respecter celle-ci. Contrairement à ce que j'ai lu, nous n'avons pas dit aux étudiants en quarantaine de retour d'une zone rouge de passer leurs examens.

Il est utile de rappeler le contexte de la décision prise lors de la réunion du 30 décembre 2020 du Comité de concertation (Codeco). Je suis heureuse qu'on puisse imaginer qu'une décision du Codeco, composé du Premier ministre et de trois ministres-présidents, soit la mienne seule, mais je n'ai pas tant de pouvoir. En amont de cette décision prise à trois jours des examens, j'ai attiré l'attention, à l'instar de mes collègues flamands, sur le risque de discrimination ou de recours pour le cas où on dispenserait les étudiants ayant eu une bonne raison de séjourner à l'étranger en dépit du fait que les voyages étaient fortement déconseillés, de présenter leurs examens. Il n'était évidemment pas question de permettre à un étudiant positif à la Covid-19 ou en quarantaine de passer un examen en présentiel et de dispenser de l'obligation de quarantaine les étudiants ayant eu un contact à haut risque.

Rappelons que les étudiants, tout comme les autres personnes qui ont séjourné plus de 48 heures dans une zone rouge à l'étranger, doivent remplir un formulaire, le formulaire de localisation du passager (PLF, *Passenger Locator Form*). Ils reçoivent ensuite un SMS leur demandant de passer deux tests. Les non-résidents de retour en Belgique doivent se faire tester avant leur retour. Par contre, les Belges de retour au pays passeront un test le premier jour et un autre le septième jour de la quarantaine. Une fois le premier test passé, tout le monde est placé en quarantaine. Pendant cette dernière et pour autant que le premier test soit négatif, les étudiants seront exceptionnellement autorisés à sortir durant quelques heures, le temps de présenter leurs examens. L'interruption temporaire de quarantaine décidée par le Codeco ne vaut que pour le passage d'un examen, ce dernier étant considéré comme une activité essentielle. Deux autres dérogations sont également prévues sur lesquelles je ne m'étendrai pas.

Il ne s'agit donc pas d'une dispense de quarantaine. Les étudiants peuvent uniquement lever la quarantaine entamée pour quelques heures avant de la reprendre. C'est également autorisé pour faire ses courses ou aller à la pharmacie, mais pas davantage. Après l'examen, l'étudiant doit bien se remettre en quarantaine. Si le résultat du premier test est positif, l'étudiant n'est pas en quarantaine mais en isolement et il ne peut donc pas présenter d'examen en présentiel. Dans ce cas, il contacte son établissement pour voir si une solution peut lui être proposée. Je vous rappelle par ailleurs que le protocole sanitaire que j'ai déjà détaillé a pour objet de protéger les étudiants et les membres du personnel, également dans le cas où une personne positive n'aurait pas été détectée.

Comme je l'ai encore fait ces derniers jours, j'en appelle à la responsabilité de tous. La mienne est d'attirer l'attention sur la nécessité de respecter la quarantaine tandis que celle des étudiants et des professeurs et de tout le monde est de respecter cette quarantaine. Tant les professeurs et les

étudiants en isolement que ceux qui sont en quarantaine en raison d'un contact à haut risque doivent respecter les mesures d'isolement ou de quarantaine qui sont prévues.

Nous ne jouons pas avec la santé des étudiants ou du personnel. Je comprends les angoisses des étudiants mais je m'inquiète cependant du fait qu'une très petite minorité pourrait, sous le prétexte de défendre la santé des étudiants, poursuivre un objectif moins louable, particulièrement en ce qui concerne les examens à distance. Je ne vise absolument pas la FEF dans ce cas-ci. Heureusement, je sais que la très grande majorité n'est pas du tout dans cet esprit. Tant les objectifs poursuivis que les mesures prises visent à assurer la sécurité sanitaire des étudiants et des professeurs.

Elles visent aussi à ce que la continuité et la qualité de notre enseignement supérieur soient assurées. Bien évidemment, le risque zéro n'existe pas, mais les mesures, agréées par les experts, limitent au maximum les dangers encourus. Une telle optique implique des choix nuancés qui ne peuvent se résumer à comparer des pourcentages ou à réglementer de manière uniforme et aveugle, sans tenir compte des réalités si différentes de nos établissements. À l'heure où les réseaux sociaux favorisent de plus en plus les messages sans nuance, clivants, cristallisant les frustrations des uns et des autres, il est plus que jamais important de garder notre sang-froid, d'éviter les amalgames. Je vous remercie sincèrement de m'avoir donné l'opportunité d'apporter les éléments qui nous permettront d'éviter un tel écueil.

De plus, c'est la même logique qui nous inspire lorsque le gouvernement fait le choix de maintenir autant que possible les cours dans l'enseignement obligatoire. Aucun protocole, dans l'enseignement obligatoire ou pour les quelques examens en présentiel dans l'enseignement supérieur, ne peut garantir un risque zéro. Cependant, nous faisons le choix, tous ensemble, de poursuivre la formation en dépit de la crise sanitaire parce qu'il s'agit d'investir dans l'avenir de nos jeunes. Suivre une formation, avoir un diplôme dans l'enseignement supérieur, c'est une chance de trouver un emploi et une place dans la société. C'est essentiel.

M. le président. – La parole est à Mme Kazadi.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, vous noyez quelque peu le poisson. Face à ces conditions d'examen particulières, les étudiants, le personnel et les autorités académiques sont sous pression. Il importe que vous contrôliez l'organisation des établissements pour que chaque étudiant passe ses examens dans les meilleures conditions. Il est déplorable de constater que cette session de janvier soulève les mêmes difficultés et incertitudes que la session de juin dernier. Il est grand temps de faire preuve de prévisibilité en tirant les leçons de cette pandémie.

Le Comité de concertation (Codeco) a pris une décision le 30 décembre. À quelques jours du début de la session! Vous avez l'air de dire aujourd'hui que tout a été organisé au mieux. Était-il impossible d'anticiper et de mieux préparer l'organisation de cette session? En neuf mois!

Par ailleurs, il faut plus de clarté dans les décisions prises, ce dont vous avez manqué. Alors que vous prenez la décision de permettre la suspension de la quarantaine, certains étudiants, hier encore, ont reçu un message de leur faculté de rester à la maison et de ne pas venir passer leurs examens. Cette contradiction n'est pas de nature à susciter l'adhésion à l'égard des autorités, bien au contraire! Elle renforce le questionnement de la population quant à la capacité du monde politique à gérer correctement la crise. C'est dommage! Pour la session de janvier, il est trop tard, mais j'espère que vous rectifierez le tir et anticiperez davantage la session de juin, pour diminuer le stress des différentes parties prenantes.

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – Monsieur le Président, vu le nouveau format que nous appliquons, je ne sais pas exactement quels sont mes droits parlementaires. Toutefois, je suis un peu étonné par ce que j'entends, ce qui me pousse à intervenir. J'ai trouvé cette réponse excessivement longue et détaillée. Effectivement, la ministre apporte de nombreuses réponses aux questions, particulièrement claires, qui venaient d'être posées.

C'est un droit légitime des parlementaires en démocratie de ne pas être d'accord avec une réponse, mais il me semble tout à fait faux de dire que les décisions prises ne sont pas claires. En tout cas, pour les questions que j'ai posées, je constate qu'une balance a été faite entre les avantages de l'enseignement présentiel et de celui à distance. Les retours de terrain démontrent des réalités très diversifiées. Les cas particuliers ont systématiquement été pris en compte. Finalement, l'enseignement se fait majoritairement à distance. Lorsque l'enseignement se donne en présentiel, les protocoles sanitaires sont tels qu'ils peuvent garantir la sécurité sanitaire, puisque les présences sont réparties dans le temps et dans l'espace. Ces décisions claires ont donc été prises et validées par des experts.

La situation est difficile pour les étudiants, mais il ne faut pas non plus les infantiliser. Je vois clairement que toutes les démarches ont été entreprises pour tout organiser dans leur intérêt. Dans l'intérêt des étudiants, il est nécessaire d'assurer la qualité de leur évaluation, de leur formation et de leur diplôme.

Madame la Ministre, vous avez posé les actes nécessaires pour y parvenir! Certes, ce n'est pas facile et vous êtes confrontée à la liberté académique de chaque établissement. Je ne peux pas

entendre certains de mes collègues dire que les besoins des étudiants n'ont pas été pris en compte. Je suis convaincu que vous poursuivrez cette démarche pour préparer la session prochaine de juin 2021.

De grâce, chers collègues, soyez plus modestes et regardez la réalité des actes sur le terrain. J'estime pour ma part qu'ils ont été posés. Certes, la situation n'est pas parfaite, mais qui peut affirmer qu'il maîtrise l'ensemble des paramètres de cette crise?

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Je vous remercie pour votre réponse très complète et tout à fait satisfaisante, Madame la Ministre. Elle a le mérite d'avoir replacé les éléments dans leur contexte, à la fois de manière chronologique et globale.

Je pointerai deux aspects, le premier étant de nature à nous rassurer: vous vous engagez à attirer l'attention des chefs d'établissement sur le problème des attroupements avant les examens. M. Demeuse a soulevé ce point et je m'étais dès lors abstenu de le répéter lors de mon intervention. Cet aspect est selon moi essentiel et nécessite toute notre attention, même si sa gestion est compliquée pour les institutions. Votre engagement à résoudre ce problème est dès lors tout à fait pertinent.

En revanche, votre réponse est moins fournie sur le deuxième aspect de la question portant sur l'uniformisation. Selon moi, cette uniformisation ne porte pas tant sur les modalités de la session d'examens. Vous avez tout à fait raison: les institutions doivent s'adapter en fonction de leurs réalités, de leurs engagements pédagogiques et de la méthodologie de l'évaluation. L'uniformisation doit plutôt porter sur les réponses à donner aux étudiants en quarantaine et sur la possibilité ou non de repasser un examen en première session. Nombre de mes collègues l'ont dit: si un étudiant malade se retrouve dans une situation d'isolement, en l'absence de procédure claire et simple lui permettant de repasser son examen en première session, il aura tendance, légitimement, à ne pas perdre son temps et à passer son examen malgré son isolement. Et c'est cela qu'il faut éviter à tout prix! Je comprends les difficultés et les motivations des institutions. Les chiffres que vous donnez sont explicites et indiquent clairement que toutes les institutions ne mènent pas la même politique et optent pour des choix différents. Cette question-là demeure donc problématique et demande toute votre attention, et ce, d'autant plus que le décret «Paysage» prévoit déjà des possibilités de dérogation, pour autant qu'elles soient dûment motivées. L'uniformisation ne nécessite donc pas un nouveau texte réglementaire, mais elle doit passer par une clarification des mesures à l'attention des institutions, et ce, dans le but de préserver la santé des enseignants et du corps ad-

ministratif en contact avec les étudiants et des étudiants eux-mêmes.

Il subsiste donc un vrai besoin de clarté: il faut adopter une méthode et offrir des solutions uniformisées, tenant évidemment compte des situations particulières. Tous les établissements doivent adopter une politique commune et vous devez travailler en ce sens.

M. le président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – À l'instar de M. Casier vient de dire, je voudrais vous remercier pour votre réponse extrêmement complète, Madame la Ministre.

Les examens ne sont jamais une période agréable. La situation actuelle rend cette période encore plus stressante que d'habitude. Je n'aurais personnellement pas du tout aimé passer des examens dans ces conditions-là. Je n'aurais pas non plus aimé être ministre et devoir gérer cette situation parce qu'il est difficile de trouver une solution qui satisfait tout le monde. Hier encore, certains étudiants qui se plaignaient de la situation des examens à distance à cause des bogues informatiques. D'autres craignaient les difficultés sanitaires et le risque d'attroupement devant les auditoriums et sur les campus. L'arrêté et les mesures qui ont été prises tentent de trouver un équilibre. Je vous en remercie!

Cependant, j'ai quelque crainte au niveau de l'application des mesures et de l'arrêté. Certains éléments sont rassurants. De nouveau, je ne peux que regretter que certains établissements aient tiré sur la corde en détournant l'esprit de l'arrêté. Je salue en revanche tous les établissements qui ont joué le jeu et qui se mobilisent pour tenter de faire en sorte que cette session se passe le mieux possible. Il est fondamental d'insister sur l'importance du respect de ces protocoles et d'y consacrer tous les moyens possibles. Je vous remercie pour le rappel que vous enverrez en la matière. J'insiste pour dire qu'il faut faire le maximum pour que ces protocoles soient respectés non seulement dans les auditoriums, mais aussi en dehors.

En ce qui concerne les quarantaines, je trouve inacceptable de pénaliser des étudiants qui respectent les règles sanitaires imposées, en leur enlevant une chance de passer un examen et en les renvoyant d'office en deuxième session. Au vu de cette pénalisation, le risque est réel qu'ils se présentent quand même à l'examen et qu'ils ne respectent pas les règles, mettant ainsi leur santé, mais aussi celle de l'ensemble de leurs camarades en danger. À mon sens, la meilleure et seule solution, outre la suspension de quarantaine, serait d'autoriser une seconde chance et donc de permettre aux étudiants de passer en première session cet examen à un autre moment. Le courrier que vous avez envoyé est utile. Il y a peut-être là une réflexion à poursuivre. En tout cas, il faut mainte-

nir le dialogue avec les établissements pour trouver une solution à toutes les situations et pour adresser un message clair aux étudiants. À force de dire «on verra au cas par cas», «on doit encore réfléchir» ou bien «non, non, peut-être pas», le message risque de ne pas être clair; cette absence d'uniformisation pousse et conduit une série d'étudiants à ne pas respecter et débouche sur un stress supplémentaire.

M. le président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, vous citez dans votre réponse une série de mesures qui ont effectivement été prises par les autorités et qui étaient absolument indispensables. Néanmoins, force est de constater l'existence d'un fossé énorme entre, d'une part, les déclarations des autorités qui affirment avoir fait le nécessaire et, d'autre part, les très nombreux témoignages critiques des étudiants. J'ai l'impression qu'il y a une déconnexion entre les conditions d'apprentissage au cours des quatre derniers mois et la manière de l'évaluation.

J'ai entendu dire à plusieurs reprises qu'il fallait garantir coûte que coûte la valeur du diplôme et que les étudiants avaient intérêt à faire l'objet d'une évaluation de qualité. Cependant, alors que les enseignements eux-mêmes n'ont pas pu être dispensés dans les meilleures conditions, la méthode d'évaluation est déconnectée de la réalité des étudiants.

La pandémie est mondiale; personne ne reprochera à un étudiant les conditions dans lesquelles il a été évalué, puisque les étudiants du monde entier sont concernés. Au contraire, il faut avant tout se préoccuper de garantir la qualité des cours, pas celle du diplôme. Je vous ai peu entendue, Madame la Ministre, à ce sujet. J'ai l'impression que vous faites davantage appel à la compréhension des étudiants, peut-être parce que leurs réactions ont été très nombreuses et que la pression est plus forte. Aujourd'hui, je vous entends surtout parler de la nécessité d'évaluer les étudiants à tout prix.

Je suis d'accord avec ce qui a été dit par mes collègues au sujet de la nécessité de garantir à tous les étudiants en quarantaine une sécurité pour passer leurs examens dans de bonnes conditions. Un étudiant n'est pas responsable de sa quarantaine, ou bien parce qu'il a contracté le virus ou bien parce qu'il a été en contact avec des personnes l'ayant contracté dans sa famille, en faisant les courses ou dans les transports en commun. Or, aujourd'hui, ces étudiants n'ont pas d'alternative. On ne peut dès lors pas leur reprocher de prendre le risque d'aller passer leurs examens. Un premier appel a été fait aux établissements en vue de trouver une solution. Or, la session d'examens vient de commencer. Cela urge. Les étudiants sont en attente d'une réponse rapide et concrète.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Je prolonge le débat en revenant sur ce que vous aviez instauré, Madame la Ministre, c'est-à-dire un certain nombre de protocoles d'identification par un code à quatre couleurs: jaune, orange, rouge et vert.

Je voudrais revenir sur ces protocoles et sur l'après-session de janvier. Le 8 décembre dernier, nous avons appris par voie de presse votre intention de maintenir le protocole en vigueur jusqu'à la mi-février. Notre président de commission nous a rappelé que la Grande-Bretagne entre dans un reconfinement complet. Je ne nous le souhaite pas. Mais les données sont ce qu'elles sont et nous devons rester particulièrement prudents. Je ne peux donc pas imaginer que vous n'ayez pas «un plan A» et «un plan B» – à savoir un plan de déconfinement progressif et un plan de maintien du confinement – ni que ces deux plans n'aient pas fait l'objet d'une concertation avec le secteur.

Mes questions sont les suivantes. Lorsque vous annoncez que les mesures en vigueur seront prolongées jusqu'à la mi-février, est-ce une position qui a été discutée avec le secteur? À quel moment pourra-t-elle être réévaluée et avec quels experts sanitaires?

Si l'évolution de la pandémie est difficile à prévoir, la nécessité d'avoir deux plans n'est quant à elle pas difficile à prévoir. Le premier permettra le déconfinement et l'autre le prolongement des mesures nécessaires à la sauvegarde de la santé de la population.

Pouvez-vous répondre aux questions posées dans ce cadre-là? Le protocole des quatre couleurs continuera-t-il de s'appliquer tout au long de l'année académique 2020-2021? Ce modèle sera-t-il évalué? Avez-vous eu des retours à cet égard? D'éventuelles améliorations envisageables ont-elles déjà été identifiées? Comptez-vous ajouter d'autres couleurs pour apporter de la nuance? Êtes-vous bien en train de préparer un plan A et un plan B, permettant respectivement de gérer une situation dans laquelle les besoins de confinement restent identiques ou de réaliser un possible déconfinement progressif?

M. le président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Je me joins aux questions soulevées précédemment par Mme Greoli et j'en pose une autre sous un angle de vue un peu différent concernant la perte de repères et la santé mentale des jeunes. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les jeunes risquent de rester sur le banc de touche jusqu'en 2022. Cet avis se base sur la séquence de vaccination proposée en Europe et approuvée par le ministre fédéral de la Santé en décembre dernier. La crise sanitaire a fortement fragilisé l'ensemble des jeunes – dont les étudiants font

partie – du point de vue tant de la précarité matérielle que de l'aggravation de l'état de santé mentale. Les cours en ligne, l'arrêt de la vie sociale, la solitude et la perte du rythme scolaire font d'importants dégâts sur les étudiants.

Dans la situation actuelle, ils ont plus que jamais besoin de perspectives. L'une des difficultés de cette crise est qu'il est difficile de se projeter. Nous ignorons de quoi demain sera fait et nous ne pouvons pas tirer des plans sur la comète. Nous devons cependant nous demander quelles sont les perspectives de déconfinement au niveau de l'enseignement supérieur? Quelles pistes peut-on proposer face à cette solitude, à cet isolement et à l'état de la santé mentale des jeunes aujourd'hui?

Que ce soit dans le cadre du plan A ou du plan B évoqués par Mme Greoli, il s'agit d'un élément qui doit nous préoccuper et à propos duquel nous devons nous questionner.

Madame la Ministre, comment évaluez-vous l'organisation du deuxième quadrimestre à ce stade, sachant que nous ignorons comment la pandémie évoluera au cours des mois à venir? Quelles sont vos pistes pour favoriser un retour aux cours et aux activités en présentiel, ainsi qu'un retour à une vie sociale et à des liens sociaux, à une vie collective des étudiants?

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La crise sanitaire nous oblige à évaluer constamment la situation. Avant la rentrée académique, un protocole avec quatre couleurs avait pu être établi. Il permettait aux établissements de connaître les différentes mesures applicables en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. La deuxième vague nous a toutefois contraints à revoir cette possibilité et à adopter, au vu de l'aggravation de la situation, un seul protocole ad hoc. Ce dernier est toujours en vigueur actuellement, en ce qui concerne l'organisation des cours, et il le restera jusqu'à nouvel ordre.

L'enseignement à distance est donc envisagé avec la possibilité de certaines activités pratiques: stages, travaux pratiques (TP), apprentissages en laboratoire, activités artistiques. Il est toujours prématuré de se prononcer à ce stade sur un éventuel assouplissement des mesures pour l'organisation du deuxième quadrimestre. Nous aurons certainement plus de précisions dans les prochaines semaines, même si chacun est bien conscient que le dispositif actuel, qui prévoit un enseignement très majoritairement organisé à distance, devrait être prolongé après la session du mois de janvier.

Au sujet d'une reprise éventuelle générale de tous les cours en présentiel, les experts nous ont confirmé à plusieurs reprises que celle-ci présentait un risque sanitaire non négligeable, pas tant par l'organisation des cours eux-mêmes dans les auditoriums, mais plutôt en raison de toutes les opportunités de contact et donc de contamination avant et après lesdits cours. Malheureusement, c'est la vie sociale inhérente à la vie étudiante et professorale qui présente le plus de risques sanitaires. Vous comprendrez donc que je reste prudente à cet égard.

Si les codes de couleur ont été mis temporairement de côté, ils restent toutefois facilement compréhensibles, comme vous l'avez souligné. Ils pourraient donc, le cas échéant, être réactivés dans le cadre d'un déconfinement. À cet égard, le Commissariat Covid-19 a institué un groupe de travail, auquel il nous a été demandé d'envoyer les protocoles des différents secteurs. Plus de 115 protocoles ont été déposés, le 11 décembre 2020. Ce groupe analyse les documents dans le but d'arriver à une certaine uniformisation et à plus de cohérence.

Quelle perspective pouvons-nous donner à nos étudiants dans un tel contexte? Cette question légitime est très importante, mais aussi très complexe. Une réunion du Comité de concertation de base (Codeco) est prévue ce vendredi, ainsi que le 15 janvier. Le Premier ministre a évoqué des chiffres positifs, mais il a aussi rappelé la nécessité de les voir se confirmer. Il propose d'envisager les assouplissements avec une grande prudence et très graduellement pour éviter un effet de montagnes russes.

Nous devons être attentifs à tout signe de découragement, de détresse psychologique, lié à l'absence de contacts sociaux. Je plaiderai toujours pour que l'on puisse renforcer les activités d'apprentissage en présentiel dès que la situation sanitaire le permettra. Je sais que mes collègues du gouvernement me suivront sur ce point. En effet, l'enseignement en présentiel est un vecteur de lien, une source de motivation et de bien-être pour nos étudiants. Je l'ai toujours dit, le basculement généralisé vers l'enseignement en distanciel n'est pas un choix. Il est clair que les élèves ont une capacité d'adaptation vraiment formidable. Ils ont créé, grâce aux réseaux sociaux notamment, des formes inédites de collaboration. Il n'empêche que les contacts en présentiel avec les professeurs et les autres étudiants sont essentiels et indispensables.

Concernant la détresse psychologique de nombreux étudiants, je veillerai à m'assurer un maximum que les informations pertinentes sur les aides existantes soient répertoriées et diffusées largement, que les aides existantes soient accessibles et qu'un soutien moral et psychologique soit offert là où c'est prévu.

Madame Vandevoorde, je développerai davantage ces éléments dans ma réponse à votre interpellation sur la précarité étudiante.

En ce qui concerne la quarantaine, je vous renvoie à mes commentaires formulés dans la cadre des questions orales portant sur l'organisation des examens en présentiel.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, si je vous entends bien, on peut résumer vos réponses en affirmant que soit on restera dans la situation actuelle pour une durée indéterminée avec des cours donnés en distanciel – il faut avoir le courage de le dire explicitement parce que c'est l'option la plus probable – soit on devra en revenir aux différents protocoles dans lesquels le vert n'a malheureusement guère été de rigueur.

Je reviens sur la détresse psychologique: si la première vague a focalisé la majorité d'entre nous sur l'état de santé physique, la deuxième vague doit nous faire prendre conscience de l'ampleur de la détresse psychologique dans laquelle se trouve l'ensemble de la population, et en particulier les étudiants et les enseignants. À ce propos, je rappelle que ce qui motive la grande majorité de ces derniers, c'est la transmission de leurs connaissances pour permettre aux élèves de s'épanouir et en faire des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACs).

Les étudiants sont dans une détresse psychologique importante. Je sais que des moyens supplémentaires ont été octroyés aux services sociaux. Il faut prendre le temps d'évaluer les moyens supplémentaires humains et virtuels qui auront été engagés par les services sociaux pour pouvoir renforcer les réponses aux étudiants sur les campus.

M. le président. – La parole est à Madame Vandevoorde

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Je suis rassurée d'entendre que vous estimez que les contacts sociaux sont primordiaux, tant entre les étudiants (pour leur vie sociale) qu'avec les enseignants (pour la qualité de l'enseignement). Il faudra essayer dès que possible de relancer progressivement les cours en présentiel, moyennant les adaptations qui s'imposent.

Il est compliqué de prévoir de quoi demain sera fait et comment évoluera la situation sanitaire. Ce n'est donc pas toujours simple. Je suis contente de savoir que vous veillerez à ce que les aides psychologiques existantes soient connues et accessibles.

Je pense néanmoins que, sur la question de la santé mentale de nos étudiants, nous devons aller plus loin dans la réflexion afin de trouver comment nous pouvons accompagner et aider nos étudiants. C'est une chose d'avoir de l'aide

psychologique disponible pour ceux qui sont dans une situation de détresse, mais nous devons aussi réfléchir sur la manière d'aménager des dispositifs pour éviter le plus possible que les étudiants ne se retrouvent dans ce type de situation.

Nous en reparlerons cet après-midi, le débat n'est pas fini. Cela vaudrait la peine de se demander comment, dans une situation de cours à distance, on peut favoriser les contacts et les liens entre les étudiants et mettre quelque chose en place pour lutter contre l'isolement et ses conséquences très dramatiques.

M. le président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Alda Greoli (cdH). – Il n'y a pas d'échanges, c'est bien pour cela que c'est un peu particulier. «Merci» pour ce qui aurait pu être un débat sur cet arrêté. Je voudrais juste revenir sur un terme de l'arrêté qui m'a fait sourire. «Considérant la concertation informelle avec les représentants...» Je crois que c'est la première fois de ma vie que je vois dans un arrêté un considérant d'ordre informel. Madame la Ministre, je pense que vous avez fortement innové et si je puis me permettre, j'espère que dorénavant je ne verrai plus que des concertations réelles. Je comprends bien de quoi il s'agit, mais le terme «concertation informelle» m'a beaucoup fait sourire. Je pense que c'est une innovation.

Par ailleurs, ce qui m'a moins fait sourire, même si cela n'a sans doute pas posé problème puisqu'il y a eu cette «concertation informelle», c'est que l'arrêté a été publié avec effet rétroactif. Il a en effet été publié le 17 décembre et un certain nombre de choses devaient être réglées pour le 11 décembre. Je suppose que le considérant sur la concertation informelle vous aura permis de régler cette question-là.

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – S'agissant de l'adjectif «informel»: compte tenu de l'échéance fixée au 11 décembre 2020 pour communiquer les modalités relatives à la description des unités d'enseignement évaluées à l'issue du premier quadrimestre ainsi que l'horaire de ces épreuves, il aurait été difficile d'accomplir au préalable les formalités requises, même dans un délai réduit. Pour cette raison, une concertation informelle sur le présent arrêté a été privilégiée et s'est tenue le 18 novembre 2020 avec l'ensemble des représentants de l'enseignement supérieur, dont l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et la Fédération des étudiants francophones (FEF).

Par ailleurs, le décret du 14 novembre 2021 octroyant des pouvoirs spéciaux au gouvernement en vue de réagir à la deuxième vague de la crise sanitaire de la Covid-19, permet d'adopter des arrêtés de pouvoirs spéciaux sans que les formalités requises, telles que des avis, concertations ou négociations, soient préalablement accomplies. Ce n'est cependant pas la logique que nous avons suivie.

En ce qui concerne l'effet rétroactif, l'échéance du 11 décembre pour communiquer les modalités dont on vient de parler, produit ses effets le 26 octobre, soit à la date d'application du protocole sanitaire. Cette date a été fixée en concertation avec le terrain et largement communiquée, au préalable, aux établissements de manière à régulariser une situation existante. En outre, aucun problème pratique portant sur le respect de cette échéance ne m'a été relayé.

M. le président. – La parole est à Mme Vandevoorde

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, je souhaiterais revenir sur la question du respect de cette échéance. Comme mentionné précédemment, cet arrêté fixe notamment la date limite de transmission des modalités d'examen au 11 décembre 2020.

J'avais déjà eu l'occasion de vous interroger à ce sujet en décembre, mais il était encore un peu tôt pour savoir dans quelle mesure cette échéance avait été respectée ou non. Nous avons encore en tête, à ce moment-là, le déroulé de la session de juin où de nombreux d'échos faisaient état de modalités arrivées hors délais, incomplètes, voire modifiées jusqu'au jour même de l'examen.

Aujourd'hui, nous sommes seulement au début de la session et ne disposons pas encore de vue d'ensemble sur la manière dont elle se passe, mais vous avez affirmé que les délais et toutes les modalités ont été transmises dans les temps. Pourtant, un décalage apparaît entre ces propos et les échos qui nous reviennent du terrain. Nous avons reçu plusieurs témoignages d'étudiants, dont un datant de dimanche soir, indiquant qu'à cette date, l'étudiant n'avait reçu aucune indication sur le déroulement des examens en présentiel. Nous avons également eu des échos faisant état d'examens prévus au départ en présentiel et qui ont dû se dérouler à distance au vu de la pression des étudiants dans certains auditoires et certaines sections.

Il semblerait donc que certaines modifications aient eu lieu après cette date. Avez-vous davantage d'information à ce sujet? Ces témoignages ne nous permettent pas de mesurer l'ampleur du phénomène, mais force est de constater que des décalages existent. Comment pouvez-vous les expliquer? Avez-vous des informations supplémentaires sur la situation?

M. le président. – La parole est à Mme Glatigny, ministre.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je pense avoir déjà répondu à cette question. En juin, il y avait une énorme pression sur les établissements et le personnel administratif qui avaient dû travailler à marche forcée pour communiquer les modalités. En janvier, la date a été respectée et les modalités ont été communiquées souvent même avant la date. La situation était alors plus confortable pour le personnel académique puisque nous n'étions plus en début de crise sanitaire comme l'an dernier.

2 Questions orales (article 82 du règlement)

2.1 *Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Impacts de la future réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) sur les domaines de compétence de la ministre»*

Mme Alda Greoli (cdH). – Certains députés déclinent un même sujet en plusieurs questions pour en avoir beaucoup. Pour ma part, je préfère poser une seule interrogation transversale sur un sujet essentiel.

Au début du mois de septembre, la ministre wallonne de l'Emploi, Christie Morreale, a présenté sa réforme du système des aides à la promotion de l'emploi (APE). Pour rappel, elle concerne environ 65 000 emplois et plus de 4 000 employeurs. Elle est dotée d'un budget qui pèse près d'un milliard d'euros et profite avant tout à la population qui bénéficie des services, soit des associations soit des services publics qui les mettent en place, mais aussi, évidemment, au secteur non marchand et aux pouvoirs locaux.

Cette réforme régionale wallonne a des répercussions considérables sur l'ensemble des secteurs, y compris sur ceux de la Communauté française. En ce qui vous concerne, Madame la Ministre, la réforme engendre des conséquences primordiales dans les secteurs de la jeunesse, du sport et de l'aide à la jeunesse.

Lorsque je vous avais interrogée à ce sujet, vous m'avez dit que vous relaierez tout d'abord les réactions des personnes avec lesquelles vous êtes en contact, que vous seriez très attentive aux intérêts des secteurs dont vous avez la charge, et que vous participeriez à des concertations avec le gouvernement wallon.

Madame la Ministre, au début du mois de décembre 2020, Mme Morreale a fait passer en deuxième lecture son projet de réforme. Si le texte est légèrement amélioré par rapport à la première lecture, je ne suis pas du tout apaisée quant à ce projet, de même quant à la manière dont vous pourrez faire évoluer les choses dans les secteurs relevant de vos compétences.

Tout d'abord, il manque encore des millions, malgré ce que Mme Morreale dit. Les projets et l'emploi existants aujourd'hui devraient être conservés. Nous pouvons nous battre pour ce faire, mais je continue à penser qu'il manque entre 35 et 80 millions d'euros dans le budget de la réforme. Deuxièmement, il y aura des appels à projets. Toutefois, Madame la Ministre, selon le projet de décret, la Communauté française n'est en aucun point consultée pour définir leurs priorités!

Même si on dit qu'elle sera consultée, le projet de décret ne le prévoit en rien.

Troisièmement, les appels à projets conduiront à des APE rotatifs, c'est-à-dire à des emplois à durée déterminée de deux ans. J'ose espérer – et je ne peux d'ailleurs pas l'imaginer autrement – que vous n'avez pas comme unique perspective pour l'avenir des secteurs de la jeunesse, du sport et de l'aide à la jeunesse, des projets construits sur la base d'emplois à durée déterminée, pour peu qu'ils répondent aux priorités de la Région wallonne... Cela donnerait lieu, si j'ose dire, à une drôle de relation d'interdépendance entre la Communauté française et la Région wallonne. En termes de stabilité et de reconnaissance de l'apport du secteur associatif, nous avons déjà vu mieux dans l'histoire!

Madame la Ministre, quelles sont les avancées sur ce dossier qui ont été proposées en concertation avec Mme Morreale? Quelles sont les éventuelles garanties obtenues sur les montants et les budgets liés à cette réforme? Il s'agissait d'une de nos sources d'inquiétude à la première lecture de l'avant-projet de décret et cela en demeure une à la deuxième lecture.

En outre, avez-vous remis en question le choix fondamental de la réforme; soit agir dorénavant par le biais d'enveloppes fermées, secteur par secteur, et ne créer plus que des emplois à durée déterminée entraînant la mort d'autres emplois? En effet, lorsqu'on travaille avec une enveloppe fermée, si on dégage de l'argent pour créer de l'emploi quelque part, on perd forcément des emplois ailleurs.

Enfin, avez-vous été interpellée par les opérateurs des secteurs qui relèvent de vos compétences sur leurs craintes face à l'avenir? Les opérateurs commencent à être rassurés au sujet du présent, mais ils sont encore dans l'attente d'un simulateur pour savoir s'ils peuvent vraiment l'être pour l'avenir. Comment organisez-vous la concertation en Communauté française avec les professionnels du secteur? Et surtout, quelle méthode de travail utiliserez-vous afin de permettre la création d'emplois à durée indéterminée dans de nouveaux projets liés à vos secteurs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, vous m'interrogez sur les avancées proposées en concertation avec Mme Morreale, sur les garanties obtenues quant aux montants et budgets liés à la réforme des APE. À la suite des discussions entre mon cabinet et celui de mon homologue de la Région wallonne, des évolutions ont été enregistrées entre la première et la deuxième lecture du projet de décret visant à mettre en œuvre cette réforme.

Tout d'abord, plusieurs paramètres de la méthode de calcul ont été modifiés afin de tenir compte des accidents d'occupation durant les années de référence. Ensuite, il a été précisé que le coefficient d'indexation sera arrêté par le gouvernement wallon à la veille de l'entrée en vigueur de la réforme afin d'optimiser l'affectation de l'intégration du budget disponible. Par ailleurs, des possibilités de dérogations relatives au volume global de l'emploi ont été introduites. Enfin, concernant le secteur de l'enseignement et plus particulièrement la convention «Enseignement» qui a notamment trait à l'enseignement de promotion sociale, je suis heureuse que le volume d'emplois subventionnés soit fixé au travers de cette convention et le soit donc d'un commun accord. Ces éléments sont positifs pour les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant le budget de la réforme, le gouvernement wallon a prévu, dès la fin janvier 2021, de communiquer à chaque employeur chacune des valeurs utilisées dans la formule de calcul qui leur est propre. D'autre part, un simulateur de calcul sera disponible sur le site internet du FOREM. Ces éléments permettront de refaire le point au début de l'année prochaine avec les secteurs qui relèvent de ma compétence afin d'appréhender les effets de la réforme sur leur subventionnement.

Quant au choix de travailler en enveloppe fermée, il relève pleinement de l'autonomie de la Région. Cependant, nous pouvons saluer la prise en considération des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les futurs appels à projets qui s'appuieront sur les propositions des ministres fonctionnels, y compris ceux de notre Fédération.

Cette réforme d'envergure suscite des craintes parmi les secteurs dont j'ai la charge. Les fédérations professionnelles représentatives et les commissions d'avis du secteur jeunesse nous ont interpellés plusieurs fois à ce sujet pour nous faire part de leurs inquiétudes. J'ai relayé ces inquiétudes lors de nos réunions avec le cabinet de Mme Morreale.

Enfin, concernant la concertation avec le gouvernement wallon, le cabinet de la ministre Morreale informe les cabinets des ministres concernés de l'élaboration du texte.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse aurait pu être écrite par Mme Morreale. J'ai reconnu qu'il y a eu des avancées entre la première et la deuxième lecture, et j'en suis heureuse. Certains nous disaient pourtant à la première lecture que tout allait bien. J'entends aussi qu'un simulateur de calcul sera disponible pour les employeurs et les employés à la fin du mois de janvier. Néanmoins, toutes ces avancées servent à garantir la situation existante! Je vous fiche mon billet qu'il manque entre 30 et 80 millions d'euros.

Vous parlez des appels à projets qui constituent aussi une petite avancée pour la Communauté française. Ce seront toutefois des emplois à durée déterminée de deux ans. Appelez-les «programmes de transition professionnelle» (PTP) ou «aide à la promotion de l'emploi» (APE) rotatifs, peu importe! Ces emplois ne vous donneront aucune perspective dans vos secteurs. En tant que ministre chargée de l'Aide à la jeunesse, de la Jeunesse, des Sports et de l'Enseignement de promotion sociale, vous ne pourrez plus vous appuyer sur des APE pour développer des politiques.

Comment concevrez-vous, avec les secteurs, les futurs décrets relatifs à l'emploi qui iront de pair avec les réformes attendues dans ces secteurs? Comment allez-vous satisfaire les besoins des acteurs de terrain? Ces questions sont fondamentales.

La mise en œuvre du décret «APE» est prévue au 1^{er} janvier 2022; il vous reste donc neuf mois pour rédiger des projets de décret relatifs à l'emploi. Sauf si votre projet est autre; si pour tout nouvel emploi, les associations devront attendre d'être dans un appel à projets pour créer des emplois à durée déterminée. Cela fait-il partie de vos priorités? Envisagez-vous l'avenir de vos secteurs de la sorte? Je ne le pense pas. Alors mettez-vous au travail le plus rapidement possible pour définir des stratégies d'emploi à long terme.

2.2 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de

la Promotion de Bruxelles, intitulée «Actions syndicales prévues le 17 décembre dernier dans le secteur de l'aide à la jeunesse»

Mme Alda Greoli (cdH). – Le 17 décembre, le gouvernement de la Communauté française a eu la chance, l'étonnement, ou du moins la possibilité de rencontrer les délégations syndicales à l'occasion d'une manifestation organisée devant les locaux du gouvernement.

Madame la Ministre, comme nous, vous n'avez de cesse de rappeler toute l'importance des secteurs dont vous avez la tutelle. Ces derniers ont montré à quel point ils étaient capables de répondre aux besoins de la population et, souvent, des personnes fragilisées, concernées entre autres par les politiques d'aide à la jeunesse ou du sport. Nous savons à quel point le secteur de l'aide à la jeunesse a dû faire preuve de réactivité.

D'autres niveaux de pouvoir tels que le gouvernement fédéral, la Région wallonne ou encore la Région de Bruxelles-Capitale, ont décidé d'octroyer des primes aux travailleurs qui se trouvaient en première ligne, en particulier ceux opérant dans le secteur de la santé. Je ne m'attarderai pas sur le montant des primes octroyées ni sur le fait que ces dernières ont été fiscalisées à titre personnel. Les cotisations sociales servent à la solidarité. En revanche, au niveau de la Communauté française, les opérateurs de terrain restent dans l'expectative et dénoncent l'absence de réponses de la part des autorités.

Qu'a-t-il été décidé pour ces travailleurs? Était-ce l'objet du point relatif à nouvelle répartition budgétaire des crédits – division organique 17 «Aide à la jeunesse», à l'ordre du jour du gouvernement du 10 décembre dernier? Où en sont les concertations avec les partenaires sociaux du secteur? Qu'en est-il des revalorisations attendues par les travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La répartition budgétaire à l'ordre du jour du gouvernement à laquelle vous faites référence avait pour objet le transfert de 400 000 euros à partir de l'article de base 332814, à savoir «Subventions aux services résidentiels et aux services qui mettent en œuvre un projet éducatif particulier» vers la B332314, à savoir «Subventions aux accueillants familiaux non accompagnés d'un service d'accompagnement de l'accueil familial». Cette répartition visait à assurer la bonne fin des paiements de fin d'année.

Depuis le mois de juin, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le gouvernement et le front commun syndical. À la suite de la réunion du 14 juillet 2020 avec ce dernier, il a été convenu de pour-

suivre la concertation en suivant deux axes: un axe transversal au secteur non marchand d'une part, un axe sectoriel d'autre part. Le premier est piloté par le ministre-président, le second par les ministres en fonction. L'axe sectoriel porte sur l'attractivité, le caractère tenable et l'objectivation des conditions de travail des professions du secteur non marchand relevant des secteurs dont j'ai la responsabilité.

J'ai reçu les syndicats et les employeurs afin de leur expliquer la démarche et d'entendre leurs revendications. Une première réunion tripartite est prévue dans le courant du mois de janvier, afin d'entamer les discussions sur la base des demandes reçues. Ces réunions se tiendront en parallèle des discussions menées par le ministre-président et dont la première est également prévue au mois de janvier. Depuis le début de la crise sanitaire, la répartition des moyens dégagés, notamment pour l'aide à la jeunesse, a toujours été faite en concertation avec les syndicats et les employeurs. La concertation sociale a une place importante et ce dialogue constant est nécessaire afin d'avancer ensemble dans l'intérêt des jeunes et des services.

Mme Alda Greoli (cdH). – Nous nous rejoignons sur l'importance de la concertation sociale, de l'écoute et de la proposition de solutions trouvées de concert avec les représentants des travailleurs et des employeurs. Dans le cas qui nous occupe, dans ce contexte de crise sanitaire et de reconnaissance du travail des opérateurs de première ligne, il s'agissait de savoir si les employés et les responsables des services de l'aide à la jeunesse allaient pouvoir ou non bénéficier d'une prime.

Le gouvernement de la Communauté française a dégagé un budget de huit millions d'euros dans ce domaine. Au regard des sommes proposées par les autres niveaux de pouvoir, ce montant est bien dérisoire. Il nous est revenu que cette somme serait affectée prioritairement aux secteurs socio-sanitaires. J'aimerais savoir si le reste des travailleurs de première ligne seront eux aussi reconnus dans le cadre des négociations en cours entre le ministre-président et vous-même sur une base sectorielle. Il y a une réelle attente de reconnaissance des acteurs de terrain. C'est le principe même de la reconnaissance de cet engagement qui doit être donné aux travailleurs.

2.3 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Situation des enfants pris en charge

par les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE)»

Mme Alda Greoli (cdH). – À la fin de l'année 2020, le magazine «*Médor*» a publié un article alarmant sur des enfants victimes de maltraitances structurelles à l'intérieur des services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE), ainsi que sur le mal-être des employés ou des encadrants de ces enfants. En fait, l'article dénonçait un manque d'encadrement dans ces SASPE et donc l'adoption d'attitudes faisant défaut en termes de professionnalisme et de bienveillance.

Pour rappel, les SASPE remplissent des missions essentielles: accueillir des enfants âgés de zéro à sept ans confiés par le secteur de l'aide à la jeunesse – même si, de temps à autre, cette limite d'âge est dépassée afin de ne pas scinder une fratrie –; participer à l'éducation de ces enfants; recréer le lien avec les parents et assurer le retour en famille lorsque l'évolution du milieu familial le permet. Généralement, ces enfants sont issus de familles précarisées sur les plans matériel et psychologique.

Avec le temps, on se rend compte que la durée moyenne d'accueil dans les SASPE s'allonge, la situation des familles étant de plus en plus complexe et nécessitant un travail de plus en plus important. Durant la législature précédente, le ministre chargé de l'Aide à la jeunesse et moi-même en tant que ministre chargée de l'Enfance avons mis en œuvre un important refinancement des SASPE. Mais ce processus est encore en cours: ces services manquent toujours de moyens et la situation dépeinte par le magazine «*Médor*» en est malheureusement la preuve.

Dans ce cadre, un travail spécifique doit être réalisé par les conseillers dont vous avez la responsabilité: ceux-ci doivent au minimum rencontrer les familles et les services pour dresser un bilan régulier de la situation des enfants.

Madame la Ministre, avez-vous été interpellée par des conseillers de l'aide à la jeunesse sur des situations problématiques, notamment par le biais des rapports de visite aux enfants hébergés en SASPE? La situation est-elle connue de vos services? Sinon, au vu des révélations de l'enquête, n'y a-t-il pas lieu de s'en inquiéter? Mme Linard, interpellée sur la question par le magazine «*Médor*», vous a-t-elle informée de cette problématique? Des concertations entre vos deux cabinets sont-elles envisagées afin de prendre la situation en considération et d'y apporter des solutions? Vous disposez d'un représentant au sein du comité d'accompagnement des SASPE. Quelles sont les conclusions de ce comité? Enfin, qu'en est-il d'un éventuel rapport d'inspection par les services de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)? Ce rapport vous a-t-il été transmis?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai également été interpellée par les éléments relayés par l'article paru dans le magazine «*Médor*». J'ai immédiatement interrogé mon administration sur le sujet. Elle m'informe que les conseillers de l'aide à la jeunesse et les directeurs de la protection de la jeunesse, autorité mandante communautaire, n'ont pas signalé de maltraitance institutionnelle dont auraient été victimes les enfants qu'ils confient aux SASPE.

Par ailleurs, j'ai écrit à ma collègue, Mme Linard, pour être tenue au courant des résultats de l'enquête qu'elle a demandée à l'ONE. En 2019, les conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs de la protection de la jeunesse et les juges de la jeunesse bruxelloise ont confié aux SASPE respectivement 171, 344 et 86 enfants, ce qui représente 7 % de l'ensemble des enfants en danger ou en grande difficulté dont ils traitent les dossiers. Votre question me permet de rappeler une fois encore un des principes fondamentaux inscrits aux articles 1^{er}, 10 et 25 et 42 du décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse, à savoir que l'aide et la protection apportées aux enfants par les conseillers d'aide à la jeunesse et les directeurs de la protection de la jeunesse doivent prioritairement se dérouler dans leur milieu de vie.

Les mesures prises par les conseillers d'aide à la jeunesse et les directeurs de la protection de la jeunesse tentent en priorité de favoriser l'épanouissement de l'enfant dans son milieu de vie. Si l'intérêt et la protection de l'enfant exigent un retrait du milieu de vie, celui-ci doit être exceptionnel et envisagé prioritairement au sein de la famille élargie. Les ressources familiales doivent être investiguées en priorité. À défaut d'une solution familiale, l'autorité mandante proposera un hébergement chez un accueillant familial ou dans un établissement d'accueil tel qu'un SASPE.

Quoi qu'il en soit, le retrait de l'enfant de son milieu de vie ne peut rompre les liens familiaux et il doit être le plus bref possible, l'objectif étant de restaurer au plus vite les conditions d'une réintégration familiale. Le maintien du lien de l'enfant avec sa famille est indispensable à son bon équilibre psycho-affectif. Il permet d'alimenter le travail éducatif à mener avec les parents et d'évaluer régulièrement les possibilités d'un retour en famille.

Il est clair que la crise sanitaire que nous traversons depuis plus de dix mois a compliqué l'organisation et l'encadrement des visites au sein des SASPE et en famille. Celles-ci doivent cependant être maintenues tout en respectant les consignes de prévention et de protection sanitaire, la santé de l'enfant, de sa famille et des intervenants

ne pouvant pas être mise en danger. Si certaines difficultés pour maintenir ces contacts ont été signalées, celles-ci sont liées à la crise sanitaire et restent marginales et ponctuelles.

Pour répondre à vos questions relatives au comité d'accompagnement des SASPE, celui-ci est présidé par la représentante de la ministre de l'Enfance et a tenu, au cours de cette législature, deux réunions qui étaient réservées à l'examen des candidatures déposées dans le cadre de l'appel à projets du 20 décembre 2019 pour la création de deux SAPSE. En ce qui concerne les normes d'encadrement des SASPE et leurs éventuelles insuffisances, il s'agit d'une compétence de Mme Linard, ministre de l'Enfance. Je vous invite donc à vous adresser à elle à ce sujet.

Mme Alda Greoli (cdH). – D'un point de vue politique, la gestion des SASPE est effectivement toujours compliquée, car elle est partagée entre deux ministres. J'ai eu la chance de pouvoir travailler avec le ministre de l'Aide à la jeunesse durant la précédente législature et nous avons en commun la volonté de renforcer ces structures. À vous entendre, je pense que vous êtes parfaitement consciente de l'importance des SASPE. Par ailleurs, des retours qui nous parviennent du terrain, il semblerait que les situations complexes que connaissent un certain nombre de familles ne vont pas s'améliorer. Les SASPE sont une véritable bouée de secours pour ces dernières et leur permettent de surmonter les difficultés qu'elles rencontrent. Nous ne manquerons pas d'interpeller Mme Linard à ce sujet. En collaboration avec cette dernière, je vous engage vraiment à œuvrer dans le sens d'un renforcement des SASPE. Il en va de l'intérêt des enfants, des familles et dès lors de la bonne gestion du secteur de l'aide à la jeunesse.

2.4 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «*Perspectives d'avenir pour le secteur de la post-adoption*»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Rappelons tout d'abord que le nombre d'adoptions diminue d'année en année depuis dix ans, tandis que les demandes de soutien post-adoptif se multiplient. Par exemple, il existe en province de Liège l'ASBL ALPA (Accompagnement des liens post-adoption), née en 2012 du souhait d'offrir au public concerné par l'adoption une structure permettant d'exploiter, d'analyser, de partager et de s'approprier tout le vécu post-adoption. Les investigations de cette ASBL ont mis en évidence le fait qu'il existe peu de structures qui accompa-

gnent la construction des liens post-adoptifs, au regret de nombreuses familles et de personnes adoptées.

Les objectifs d'ALPA consistent à renforcer les liens existant entre les personnes concernées par l'adoption, à être un lieu d'échange, de réflexion, de partage d'expériences et à offrir une structure d'accompagnement pour les personnes adoptées, leurs familles et leur entourage. En outre, ALPA offre un support de réflexion aux professionnels concernés par l'adoption.

Depuis plus de sept ans, cette ASBL bénéficie d'un appui financier pour développer ses activités, bien qu'il n'existe pas d'arrêté-cadre permettant des subventions structurelles. L'équipe d'ALPA compte cinq personnes, qui souhaitent que soit pérennisé ce type d'actions pour soutenir les familles en Fédération Wallonie-Bruxelles. Or, un soutien financier sera nécessaire pour pérenniser l'activité d'ALPA et offrir une aide complémentaire aux autres organismes qui œuvrent actuellement dans ce domaine. En effet, 2020 est la dernière année où ALPA a pu bénéficier de l'aide de la Direction de l'adoption de l'Autorité centrale communautaire (ACC). Pour 2021, ALPA n'a pas encore trouvé les moyens financiers nécessaires pour maintenir ses engagements auprès de son public. Du côté de l'ACC, la Direction de l'adoption a indiqué qu'elle ne pouvait pas leur accorder les sommes nécessaires pour le moment.

Les projets d'accompagnement post-adoptifs sont financés à partir des crédits de l'AB 33.36 «Initiatives diverses, projets particuliers et innovants» de la DO 17 «Aide à la jeunesse».

Madame la Ministre, lors des discussions sur le budget de 2021, vous m'avez confirmé que le budget total alloué aux projets post-adoptifs sur cette enveloppe représentait 50 000 euros les années précédentes et que ce montant était confirmé pour 2021. D'autre part, au mois de mai, en réponse à une question écrite, vous m'avez indiqué que les résultats de l'appel à projets 2017-2020 devaient encore faire l'objet d'une évaluation par l'administration, laquelle ne pourrait débiter qu'après remise des justificatifs, notamment les derniers rapports d'activité. Vous avez ajouté que si cette évaluation était concluante, la poursuite du soutien des organismes concernés pourrait être envisagée. Quels sont les résultats de cette évaluation? La poursuite du soutien à ces organismes sera-t-elle envisagée? Dans ce cadre, quelle part du budget de 50 000 euros sera-t-elle affectée à l'ASBL ALPA et aux autres organismes?

Par ailleurs, vous avez fait de la simplification administrative et de la pérennisation des actions de l'aide à la jeunesse votre cheval de bataille. Allez-vous également offrir au secteur de la post-adoption un subventionnement plus pérenne afin que les associations actives dans ce secteur puissent envisager leur travail sur le long terme? Afin de favoriser le développement des

activités de ces associations et de dépasser le simple maintien du travail déjà existant, pouvez-vous m'informer des possibilités qui s'offrent à un service de post-adoption pour pérenniser ses activités?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En effet, lorsqu'un enfant intègre sa famille adoptive, il s'agit, tant pour lui que pour ses parents adoptifs, sa famille élargie et son réseau social, de faire l'expérience de la création du lien sous toutes ses facettes, de favoriser l'intégration de l'enfant dans les sphères familiale, scolaire, sociale et autres, et de l'accompagner tout au long de son développement au sein de son nouvel environnement. Il est donc primordial que des professionnels soient disponibles pour accompagner les familles dans ce chemin.

Bien entendu, les organismes d'adoption veillent à cet accompagnement; une fois la filiation établie, cet accompagnement prend la forme de visites dans la famille. À leurs côtés, les équipes se mobilisent pour offrir les services adéquats à l'ensemble des personnes concernées: la personne adoptée, ses parents adoptifs, les institutions et les professionnels du secteur. Il s'agit des initiatives dans le domaine de la post-adoption.

Un des aspects fondamentaux de ces projets réside dans la connaissance des problématiques spécifiques liées à l'adoption, cette connaissance permettant de répondre au mieux aux demandes, notamment celles relatives au processus souvent complexe de quête identitaire des personnes adoptées. Les moyens mis en œuvre sont variés et peuvent être individuels ou collectifs; ils vont du soutien ponctuel à la guidance, voire à la thérapie, ou il peut encore s'agir d'interventions dans les écoles ou au sein de l'aide à la jeunesse.

L'ASBL ALPA s'inscrit dans cette dynamique. À la suite d'un appel à projets, elle bénéficie depuis trois ans de subventions permettant le déploiement d'interventions post-adoptives. À la lecture de son bilan d'activité 2019-2020, il apparaît que ses activités se sont bien déroulées malgré les circonstances liées à la pandémie. L'équipe s'est engagée dans un travail de supervision conséquent afin de professionnaliser son offre de services et continuer de répondre aux besoins que je viens d'évoquer.

Les bilans comptables des projets post-adoptifs ont pu être validés, tant pour l'ASBL ALPA que pour les autres projets, de sorte que le solde de la subvention 2019-2020 devrait être liquidé rapidement. Par contre, la situation particulière de la Direction de l'adoption de l'ACC n'a pas permis de mener une évaluation complète de l'appel à projets en vue de déterminer la suite à lui donner, qu'il s'agisse d'un nouvel appel à projets

ou de la pérennisation des projets en cours. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, en fonction de l'évaluation de chacun des projets, de prolonger d'un an la subvention au profit de quatre associations, dont l'ASBL ALPA. Cette dernière bénéficiera d'une subvention de 10 000 euros. Tout comme mon administration, je suis convaincue de la nécessité de soutenir ce type de projets lorsqu'ils donnent des garanties de professionnalisme sur les plans méthodologique, éthique, administratif et comptable.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, nous reconnaissons tous que les missions de ces associations sont importantes et qu'ALPA, comme d'autres, a montré son utilité. Vous avez indiqué que le bilan est positif, même si aucune évaluation formelle n'a été réalisée, ce qui est dommage. L'appel à projets 2017-2020 n'a donc pas été évalué et vous considérez *a priori* que l'évaluation sera positive.

J'espérais au moins le lancement d'un nouvel appel à projets pour que ces organismes puissent se projeter dans les trois années à venir, mais vous avez seulement prolongé d'un an les subventions actuelles. Ces associations devront donc faire contre mauvaise fortune bon cœur, mais il sera nécessaire de pérenniser ces actions à la fin de cette année en adoptant au moins un plan triennal, voire en leur accordant un agrément qui leur permettrait de pérenniser leurs actions de manière beaucoup plus confortable. Je vous y encourage avec espoir.

2.5 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Absence de cadre pluridisciplinaire pour les enfants qui dépendent de l'aide à la jeunesse placés dans les internats»

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, les internats scolaires sont souvent sollicités par les acteurs de l'aide à la jeunesse pour répondre aux demandes de placement de jeunes. Un nombre croissant de jeunes viennent remplir les internats de la Communauté française et dans les internats de l'enseignement libre.

Bien entendu, les administrateurs participent à la décision d'accueil, dans le cadre d'un éloignement familial temporaire ou à la suite d'une décision du tribunal lorsque l'aide est contrainte. Il arrive alors que le jeune ne puisse pas rentrer dans sa famille. Il peut être dirigé vers l'un des quatre homes permanents de la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles, pendant les week-ends et les congés scolaires.

Les jeunes placés en internat ne bénéficient pas d'un encadrement pluridisciplinaire comme dans les services agréés de l'aide à la jeunesse. Les retours du terrain nous informent que la collaboration se passe assez bien dans la majorité des accueils. Les internats proposent une solution et un cadre pour les familles carencées sur le plan éducatif ou qui vivent dans une grande précarité. Les difficultés sont souvent rencontrées lorsque l'aide est contrainte. Des enfants arrivent avec des histoires difficiles et peuvent engendrer des problèmes de discipline. Certains sont aussi porteurs de handicap mental (troubles du comportement, retard mental, etc.) et demandent un soutien spécifique.

Je ne mets pas en cause le rôle très important des équipes éducatives dans les internats ou les homes d'accueil pour enfants, bien au contraire. Je m'inquiète néanmoins à propos du suivi qui devrait être apporté aux jeunes qui traversent des situations particulières, méritant un accompagnement approprié avec un encadrement particulier que les internats sont malheureusement incapables d'offrir.

Madame la Ministre, pouvez-vous m'informer sur le nombre de jeunes bénéficiant de l'aide consentie et de l'aide contrainte dans les internats de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Les internats sont limités dans leur accueil des jeunes dont la prise en charge doit être pluridisciplinaire. Qu'est-il prévu pour leur venir en soutien et les outiller pendant les périodes d'accueil, les week-ends et les périodes scolaires? Qu'arrive-t-il aux jeunes qui ont été renvoyés, exclus alors qu'une décision du tribunal les a retirés de leur milieu familial?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les internats scolaires sont effectivement fort sollicités par les conseillers de l'aide à la jeunesse, les directeurs de la protection de la jeunesse et leurs services respectifs, à savoir les SAJ (services d'aide à la jeunesse) et les SPJ (services de la protection de la jeunesse). Ainsi, au 1^{er} mai 2020, on comptait 600 jeunes accueillis en internats scolaires dans le cadre de l'aide volontaire, et 682 dans le cadre de l'aide contrainte. Le nombre de jeunes accueillis dans les internats n'est toutefois pas en augmentation par rapport aux années précédentes. Au 1^{er} mai 2018, on dénombrait 787 accueils SAJ et 702 accueils SPJ; en 2019, 734 accueils SAJ et 740 accueils SPJ.

Comme vous le soulignez, la collaboration sur le terrain entre les directions et les équipes éducatives des internats, d'une part, et les profes-

sionnels de l'aide à la jeunesse, d'autre part, se déroule en bonne intelligence. Pour rappel, l'accueil d'un jeune en internat constitue une mesure négociée chez le conseiller de l'aide à la jeunesse ou décidée chez le directeur de la protection de la jeunesse, en associant tous les intéressés, qu'ils soient bénéficiaires de l'aide ou partenaires de sa mise en œuvre. L'accueil d'un jeune en internat fait l'objet de concertations et d'évaluations régulières, ces dernières pouvant être demandées à tout moment par les bénéficiaires de l'aide ou les intervenants responsables en vue, le cas échéant, de modifier ou de suspendre la mesure, ou encore d'envisager une nouvelle orientation institutionnelle ou familiale pour le jeune. Une autre mesure d'accompagnement thérapeutique, par exemple, pourrait être décidée en complément de la prise en charge par l'internat si elle s'avère nécessaire. Pendant la période de confinement que nous avons connue, des contacts ont été établis entre les services de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et mon administration, afin de régler quelques difficultés de communication liées à la crise sanitaire, par exemple le refus d'inscription et/ou de maintien de jeunes en internat en raison de la fermeture des écoles. Cette concertation constructive a montré l'intérêt d'organiser des rencontres entre les SAJ, les SPJ et les internats. Ces rencontres pourraient d'ailleurs se conclure par l'établissement d'un vade-mecum, rappelant le cadre juridique, les règles déontologiques, les rôles et missions de chaque partenaire, tout en précisant quelques modalités concrètes de collaboration. Je suis évidemment favorable à cette initiative.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces réponses très précises, comme à votre habitude. Il reste néanmoins un problème. Les équipes qui accueillent ces jeunes, souvent en aide contrainte, ne sont généralement pas formées pour accueillir des enfants qui souffrent de problèmes psychologiques graves les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires. S'il est impossible pour un psychologue de mener un travail avec le jeune durant un week-end, il serait toutefois intéressant d'envisager, en collaboration avec les SAJ et SPJ, de détacher un psychologue pour encadrer ces jeunes pendant les plus longues périodes, notamment lors des congés scolaires. C'est une idée que je vous soumets. Je ne demande pas immédiatement une réponse ou un avis, mais je vous propose d'y réfléchir sérieusement.

2.6 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée

«Prévention, actrice majeure de l'aide à la jeunesse»

M. Eddy Fontaine (PS). – La prévention a pris une place importante dans le nouveau code de l'aide à la jeunesse adopté en 2018, qui porte d'ailleurs le nom de Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse. Un chapitre complet lui est consacré, révélateur du rôle qu'elle doit jouer dans la vie des jeunes. Un poste de chargé de prévention a été créé dans chaque arrondissement. Sa mission est centrale, car il doit bâtir des passerelles entre le secteur de l'aide à la jeunesse et l'ensemble des secteurs connexes qui interviennent en faveur des jeunes: l'enseignement, la santé, la culture, et bien d'autres encore. La collaboration avec les services d'aide en milieu ouvert (AMO) est essentielle pour ce travail.

Les AMO sont des services de prévention de première ligne. Ils peuvent, aujourd'hui, suivre le jeune jusqu'à ses 22 ans pour l'accompagner au mieux dans sa transition vers l'autonomie: trouver un emploi, un logement, l'aider à assurer une insertion sociale, etc. Un soutien aux jeunes majeurs aussi, donc, pour affirmer une transition vers l'âge adulte dans la continuité du travail de terrain effectué dans le milieu de vie du jeune grâce à des méthodes favorisant l'installation d'une relation de confiance, individuelle ou collective, avec une présence dans la rue et les quartiers, y compris en dehors des périodes scolaires. Le Code précise également la définition de la prévention pour une meilleure compréhension des acteurs. Elle peut être individuelle ou collective, en lien avec l'émancipation du jeune et son bien-être.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance des premiers effets, depuis l'élargissement à 22 ans, du travail de prévention des AMO avec les jeunes? Cette définition de la prévention plus claire a-t-elle un impact sur le travail de terrain réalisé par les divers AMO agréés ou non? Comment évaluez-vous le travail des nouveaux organes que sont le conseil de prévention et le collège de prévention ainsi que le rôle des chargés de prévention?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, nous ne disposons pas encore à l'heure actuelle, ou peu, de données qualitatives susceptibles de nous éclairer sur les effets de la mise en œuvre du livre premier du Code, tant pour ce qui concerne les AMO que pour les organes récemment créés. En ce qui concerne les AMO, je constate que la toute grande majorité des 86 services ont effectivement choisi de pouvoir accompagner les jeunes jusqu'à la veille de leur vingt-deuxième anniversaire et ont

dès lors sollicité l'agrément spécifique prévu à cette fin par l'article 142 du Code.

D'une manière générale, le choix de cet élargissement semble principalement reposer sur la volonté d'officialiser le travail d'accompagnement dans la transition vers l'âge adulte que les AMO réalisaient déjà. Pour le reste, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. En outre, la crise de la Covid-19 a bouleversé tant le travail des AMO que celui de l'inspection pédagogique. Dès que la gestion de la crise actuelle et des urgences le permettront, les inspections seront progressivement organisées dans les AMO avec une attention particulière sur les effets du travail avec les jeunes de 18 à 22 ans.

Dans le même ordre d'idées, si la nouvelle architecture de la prévention a effectivement été mise en place et fonctionne – j'en veux pour preuve, par exemple, la production de diagnostics sociaux dont la qualité témoigne de l'expertise des acteurs –, il serait prématuré de vouloir mesurer à l'heure actuelle les effets que ces dispositifs produisent en matière de prévention, c'est-à-dire dans l'amélioration effective des conditions d'émancipation des jeunes vulnérables. C'est précisément parce que la prévention est une priorité qu'elle se construit sur le long terme. Il ne s'agit pas d'un sprint, mais d'un marathon. Mais c'est également en vertu de cette importance qu'il conviendra de l'évaluer de la manière la plus objective possible et de s'assurer que le système mis en place porte bien ses fruits.

(M. Hervé Cornillie prend la présidence)

M. Eddy Fontaine (PS). – Je me doutais un peu de la réponse que vous alliez me donner, Madame la Ministre, sur le fait que l'évaluation soit prématurée. Il faut bien entendu remercier tous les acteurs des AMO qui, en temps normal déjà, travaillent énormément sur le terrain, et qui, en cette période de crise, ont de grosses difficultés à remplir leur mission, ce qui perturbe évidemment et empêche de faire une évaluation complète. Je compte revenir avec ce même type de question d'ici quelques mois pour obtenir un avis.

2.7 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Opération "Viva for life"»

M. Mourad Sahli (PS). – En 2019 et en 2020, l'opération «Viva for life» a affiché des résultats tout à fait exceptionnels, engrangeant respectivement 5 650 000 euros et 7 061 000 euros grâce à la générosité de tous les donateurs: citoyens, organisations citoyennes, entreprises et

pouvoirs publics confondus. Cette belle opération de solidarité vise la lutte contre la pauvreté infantile et concerne donc le secteur de l'aide à la jeunesse. Elle permet d'apporter à ce secteur un complément non négligeable pour des investissements non couverts par les subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme l'achat de véhicules, des travaux divers ou encore le lancement de nouveaux projets.

Par ailleurs, il semble que cette opération de solidarité bénéficie également du soutien des pouvoirs publics. Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer cette information et indiquer les montants des subventions octroyées par le biais de vos départements? Pourriez-vous également indiquer les montants de l'ensemble des subventions dont bénéficie l'opération «Viva for life»?

Ainsi, l'argent recueilli par cette opération provient à la fois de fonds publics et privés; dès lors, ils devraient servir à tous les enfants pris en charge par le secteur de l'aide à la jeunesse. Cependant, j'ai appris que l'opération «Viva for life» n'apportait son aide qu'au secteur associatif privé. Sachant que les services d'aide à la jeunesse organisés par des pouvoirs publics, CPAS, intercommunales ou provinces représentent environ 15 % du secteur, comment expliquez-vous que celle-ci ne puisse bénéficier de cette manne souvent providentielle? Ces pouvoirs publics n'ont pas plus de moyens que les associations. Au contraire, elles ont souvent plus de charges liées au statut des travailleurs et elles n'ont pas accès aux nombreuses fondations privées qui ne soutiennent que des services privés. Que pensez-vous faire pour remédier à cette situation et rétablir une certaine équité entre tous les services agréés, que leur pouvoir organisateur soit public ou privé?

(M. Nicolas Tzanetatos, président, reprend la présidence)

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le secteur de l'aide à la jeunesse a toujours manifesté un grand intérêt pour le cofinancement de projets au bénéfice de jeunes en danger ou en difficulté, ces projets étant sélectionnés selon des critères de qualité exigeants. Entre 2014 et 2019, dans le cadre de l'opération «Viva for life», treize associations ont ainsi bénéficié d'un cofinancement du ministre de l'Aide à la jeunesse pour un montant total de 105 000 euros.

En 2020, cette opération a permis à 136 associations actives auprès de familles en difficulté, dont 21 institutions du secteur de l'aide à la jeunesse, de bénéficier d'un financement complémentaire. Pour ma part, j'ai cofinancé quatre associations pour un montant total de 20 000 euros. En outre, mon administration est

impliquée en tant que partenaire dans cette initiative en relayant l'appel à candidatures par le biais de son site internet, en participant aux réunions techniques préparatoires et en prenant part au jury qui propose au conseil d'administration de CAP48 la liste des projets retenus. Rappelons d'ailleurs que c'est bien ce conseil d'administration qui fixe les modalités de sélection des associations bénéficiaires, les critères d'attribution, les projets retenus, la nature du soutien ainsi que les montants attribués.

Le volet événementiel de la campagne «*Viva for life*» est conjointement organisé par l'ASBL CAP48 et la RTBF. Cette ASBL organise en réalité les deux campagnes de solidarité de la RTBF: l'opération «CAP48», qui a lieu au mois d'octobre en faveur des personnes handicapées et des jeunes en difficulté, et l'opération «*Viva for life*», qui a lieu en décembre en faveur des familles précarisées avec jeunes enfants. Cette dernière campagne bénéficie d'un large soutien du grand public: en 2019, 84 % des dons provenaient du grand public, 10 % des entreprises et 6 % des pouvoirs publics.

Par ailleurs, il existe entre ces deux opérations et les pouvoirs publics une collaboration de longue date qui prévoit un cofinancement d'associations de terrain sur la base d'une procédure d'appel à projets et de sélection des candidatures par un jury présidé par le délégué général aux droits de l'enfant et composé d'experts du secteur. Les montants ainsi apportés par les pouvoirs publics sont directement affectés à 100 % aux associations choisies.

Depuis sa création en 1967, l'ASBL CAP48 précise en effet dans son règlement que les associations dépendant de pouvoirs publics ne sont pas éligibles à des financements dont la majorité des apports proviennent de dons du grand public. Elle travaille cependant en étroite association avec les autorités aux niveaux communal, provincial, régional et communautaire, et élabore ses projets et actions de manière à soutenir les politiques menées par les pouvoirs publics. C'est dans ce cadre que furent créés les cofinancements. Des financements d'impulsion lancés par les opérations «CAP48» et «*Viva for life*» ont d'ailleurs souvent été pris de manière structurelle dans un agrément financier grâce à la coordination étroite construite au fil des années. Cette place lui est reconnue par ses nombreux donateurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, mais également de partenaires au niveau des administrations publiques et des cabinets.

M. Mourad Sahli (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse très complète, mais je voulais surtout attirer votre attention sur le fait que 15 % du secteur associatif public n'a pas accès à ce type de soutien supplémentaire de la part de différentes organisations, dont CAP48. Bien entendu, je me réjouis que l'élan citoyen puisse contribuer à faire fonctionner la solidarité et je suis convaincu que la solidarité

est la meilleure voie pour atteindre l'égalité. Il s'agit de solidarité entre les citoyens, bien sûr, mais aussi entre les différents secteurs.

J'analyserai votre réponse de manière approfondie, mais je me permets déjà d'attirer encore votre attention, même si je sais que vous êtes attentive à cette situation, pour que le soutien public puisse aider ce secteur à remplir ses missions sur le terrain de la manière la plus juste possible. Pour vous donner une idée, aujourd'hui, ce sont les collaborateurs de ces organismes publics qui utilisent leur propre voiture pour permettre aux jeunes de se déplacer.

2.8 *Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Renforcement des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des services de protection de la jeunesse (SPJ)»*

M. Mourad Sahli (PS). – En début d'année, Madame la Ministre, je vous interpellais sur la situation des recrutements prévus pour les services décentralisés de l'aide à la jeunesse, à savoir les services d'aide à la jeunesse (SAJ) et les services de protection de la jeunesse (SPJ). En effet, en 2014, les travailleurs des SAJ et SPJ étaient confrontés à l'impossibilité de répondre à des situations de détresse et de prendre en charge des enfants en danger par manque de personnel. Ils dénonçaient le risque que des drames se produisent en raison de l'impossibilité de répondre aux situations constatées dans des délais raisonnables. Ils subissaient aussi des mises en cause de leur responsabilité pénale par la justice. Plusieurs d'entre eux sont concernés par des procès pour non-assistance à personnes en danger.

Après une grève du personnel des SAJ et SPJ de janvier à février 2014, ce mouvement a abouti à la conclusion de plusieurs protocoles du comité de secteur XVII, prévoyant l'établissement de normes maximales de dossiers à prendre en charge pour l'ensemble des fonctions des SAJ et SPJ. Ce dernier point a fait l'objet du protocole n° 443 du 14 mai 2014 qui propose un nombre déterminé de dossiers à gérer pour toutes les fonctions et qui recommande au gouvernement de «prévoir un plan d'engagement (un phasage) sur cinq ans, pour arriver aux normes idéales et permettre ce renforcement de la fonction publique pour le secteur de l'aide à la jeunesse».

Sur proposition du ministre Madrane, le précédent gouvernement a décidé de mettre en œuvre le protocole en trois phases et il avait prévu les crédits nécessaires au recrutement de 150 agents.

Normalement, la troisième phase devait se terminer avant le 31 décembre 2019. Or, il me revient que, fin 2020, cette troisième phase de recrutement ne serait toujours pas terminée: tout ou partie de celle-ci pourrait même être remise en cause. Selon mes informations, la crise sanitaire n'y est probablement pas pour rien d'ailleurs, les SAJ ou SPJ connaissent à nouveau un absentéisme important, les travailleurs se plaignant de leur charge de travail, des conditions difficiles d'exécution de leur métier et de l'absence des renforts en personnel annoncés.

Où en est ce dossier, essentiel pour le secteur de l'aide à la jeunesse? Combien de personnes ont-elles été recrutées par rapport à ce qui était prévu pour la troisième phase? Pourriez-vous fournir le détail par fonction? Garantissez-vous que tous les recrutements prévus seront bien effectués afin de remplir le cadre négocié avec les organisations syndicales représentatives?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La mise en œuvre du refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse est bien en cours et se concrétise. Je vous confirme qu'il s'agit d'un objectif prioritaire. Mon administration met tout en œuvre pour l'atteindre au plus vite et au mieux.

Les SAJ et SPJ se voient renforcés structurellement d'un total de 152 emplois supplémentaires, et ce, afin d'atteindre les normes définies dans le cadre du protocole n° 443 du secteur XVII. Actuellement, 120 emplois ont déjà été pourvus. Ils se répartissent comme suit: 5 conseillers adjoints, 5 directeurs adjoints, 19 délégués en chef, 60 délégués en section sociale, 30 assistants administratifs, 1 agent de prévention. Par ailleurs, 27 emplois sont en cours de recrutement: 11 délégués en chef, 15 délégués en section sociale et en section de permanence, 1 assistant administratif. Ces 27 emplois devraient être pourvus dans le courant du premier trimestre 2021. Enfin, 5 emplois d'assistants administratifs sont actuellement suspendus par le gouvernement, à la suite d'une décision du précédent ministre du Budget. Cette décision a été confirmée par le gouvernement actuel sur proposition de l'actuel ministre du Budget. Il en est de même pour le recrutement de 12 délégués, en remplacement des délégués en chef promus qui sont actuellement suspendus par décision du gouvernement.

En ce qui concerne l'impact du protocole n° 443, il sera nécessaire de réaliser un cadastre des emplois dès l'aboutissement des recrutements en cours. Ce cadastre permettra d'évaluer si les normes du protocole n° 443 sont bien atteintes et, le cas échéant, d'envisager une suite à ce protocole afin de répondre aux nécessités de prise en charge des mineurs en difficulté ou en danger.

M. Mourad Sahli (PS). – Je note que votre priorité est d'apporter des réponses à cette question et que vous comptez élaborer un cadastre des emplois du protocole n° 443 de manière à déterminer si les attentes du secteur sont satisfaites.

Madame la Ministre, vous faites un métier ingrat: quand tout va bien, c'est normal, mais quand ça ne va pas, c'est la faute des politiques. Je n'ai pas envie que, demain, vous gériez seule un drame ou une situation liés à l'absence d'éducateur ou d'accompagnateur. À la différence des acteurs de terrain, nous disposons d'un peu de temps. Je vous interrogerai donc au cours des prochains mois sur la suite de ce programme de recrutement. Je note que 120 emplois sont pourvus et que 32 recrutements le seront prochainement. Certains postes sont par contre bloqués par le gouvernement. J'ai confiance en votre capacité à batailler pour que ce dossier aboutisse.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h00 et reprise à 14h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

2.9 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Avis du Forum des jeunes "Les jeunes et la police: comment tracer les contours d'une nouvelle relation?"»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, dans un contexte toujours anxiogène, nous sommes plusieurs à vous avoir interpellée sur l'état de santé mentale de nos jeunes, leurs besoins psychologiques et pédagogiques. Lors d'une précédente commission, je me suis concentrée sur les besoins des jeunes et les relations plus conflictuelles qu'ils ont avec les policiers. J'avais alors souligné la vision plus répressive que préventive qui semble traverser les corps judiciaire et de police. Ce phénomène ne tient donc pas compte de la vision protectionnelle de la justice vis-à-vis des jeunes.

À cet égard, je voudrais vous faire part du travail mené par le Forum des jeunes dans le cadre de cette problématique. Dans un avis étayé et intitulé «*Les jeunes et la police: comment tracer les contours d'une nouvelle relation?*», le Forum a rassemblé l'opinion de 1 408 jeunes. Ce document met en avant comment la situation sanitaire actuelle a compliqué les relations entre les jeunes et la police, entre amalgames et provocations inu-

tiles. En été, les jeunes passent volontiers plus de temps à l'extérieur; cette période n'a pas aidé à apaiser les tensions. Je soulignerai plusieurs constats comme la question des contrôles de rue et le ciblage des jeunes, la volonté des jeunes d'être mieux informés de leurs droits, la remise en cause des sanctions administratives communales ou le contrôle de la police en interne.

Au-delà des constats, les jeunes avaient la possibilité de proposer des initiatives concrètes pour améliorer leurs relations avec les forces de l'ordre. Ce volet me semble particulièrement intéressant. On trouve comme première piste de réflexion: un appel massif à plus de respect mutuel avec l'ambition d'une vraie démarche éducative à l'égard des plus jeunes. Ensuite, le besoin d'une communication plus empathique. Il convient selon eux d'instaurer le dialogue, plutôt que des rapports de violence et d'humiliation. On trouve dans l'enquête du Forum l'expression d'une réelle souffrance et le besoin que cela cesse. Beaucoup de jeunes soulignent qu'on se trouve actuellement dans une situation extrêmement tendue et qu'une action dynamique est nécessaire pour résoudre ce problème. Une quatrième piste serait de mieux se connaître. Les jeunes trouvent intéressante l'idée que les policiers puissent être accueillis dans les écoles, et pourquoi pas les associations de jeunes, pour échanger, discuter de leur métier et rencontrer les jeunes dans un cadre concerté, bienveillant et créatif.

Madame la Ministre, avez-vous également pris connaissance de cet avis d'initiative? Vous a-t-il été transmis? Selon vous, quelles démarches sont envisageables dans le cadre de vos compétences? La proactivité de ces jeunes montre à quel point le souhait de construire des rapports sereins avec les forces de l'ordre est un enjeu majeur. Concernant les propositions de rencontres préparées avec des acteurs de terrain, des mécanismes de soutien pourraient-ils voir le jour?

Par ailleurs, le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) est aussi intervenu plusieurs fois sur cette problématique. Avez-vous eu l'occasion d'échanger avec lui sur les recommandations formulées dans son dernier rapport annuel? Dans le cadre de vos compétences relatives à l'aide à la jeunesse, je pense qu'une concertation avec les acteurs de terrain et la nouvelle ministre de l'Intérieur pourrait être un pas dans la bonne direction.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je tiens à souligner que ce rapport intervient dans un contexte social inédit dans lequel les forces de l'ordre sont amenées à faire respecter les exigences de sécurité qu'impose la situation sanitaire dans l'occupation de l'espace public. Pour diverses raisons, certains

jeunes éprouvent des difficultés à comprendre et à suivre ces exigences. Le rapport met en avant une série de ressentis de jeunes interrogés dans le cadre de l'enquête du Forum des jeunes. Certains y font part de mauvaises expériences et de craintes, notamment concernant les contrôles de police. Heureusement, tous les témoignages ne sont pas négatifs.

Par ailleurs, le rapport met en lumière des attentes en termes de relations plus respectueuses, d'une meilleure connaissance et une demande d'information de la part des jeunes, qui se disent insuffisamment informés sur leurs droits et devoirs. Le dialogue n'est donc pas rompu ou impossible entre les jeunes et les forces de l'ordre, et les solutions proposées par les jeunes méritent d'être analysées.

Les acteurs de terrain ont bien entendu un rôle à jouer dans la manière dont les jeunes appréhendent leurs relations avec les autorités policières ou politiques. Ils contribuent au développement d'une citoyenneté responsable grâce à la prise en compte de la réalité sociétale. L'apprentissage du vivre-ensemble se fait grâce à toute une série d'actions modestes et pratiques à la portée des jeunes et qui favorisent la compréhension des interdits, des lois et des règles.

La période actuelle ne facilite pas la compréhension de règles changeantes au gré de l'évolution de la situation sanitaire, avec une logique d'assouplissement et de durcissement. C'est la raison pour laquelle de nombreuses campagnes d'information ont été lancées par des structures de jeunesse afin d'aider les jeunes à saisir les tenants et les aboutissants de la situation et ainsi mieux comprendre le travail de la police en ces temps de crise. Je mentionnerai à titre d'exemple la campagne d'Infor Jeunes sur la nécessité de respecter les règles sanitaires, ainsi qu'une visioconférence sur les bonnes pratiques de communication, organisée en novembre 2020 à ma demande avec le commissariat Covid-19 et le secteur de la jeunesse.

Les organisations de jeunesse (OJ) effectuent quant à elles un travail d'information continu auprès des jeunes. Par exemple, Jeunesse et droit propose aux jeunes de s'interroger sur les pratiques policières et leur apporte un éclairage juridique à ce propos. Des concertations avec la commune d'Ixelles ont également été entamées à la suite des violences entre les jeunes et la police, avec comme objectif d'entreprendre, sur la base des diagnostics posés par la commune, les actions nécessaires pour renouer le dialogue entre les deux parties. Nous soutiendrons évidemment, dans la mesure du possible, tous les projets qui ont pour but d'aplanir les relations parfois délicates qu'entretiennent les jeunes et la police.

Le sujet a également été abordé par les acteurs de terrain du secteur de l'aide à la jeunesse lors d'une rencontre organisée avec la *task force*

pédiatrique. Le propre de l'adolescent est de tester et repousser les limites, ce qui provoque inévitablement une confrontation à la règle. Si celle-ci doit être rappelée, cela doit se faire dans une démarche pédagogique, afin qu'elle puisse être comprise et intégrée. L'exercice n'est pas simple, mais c'est ainsi que nous parviendrons à responsabiliser les jeunes tout en les écoutant. Madame la Députée, vos questions relèvent également des compétences d'autres ministres et d'autres niveaux de pouvoir; je vous invite donc à les relayer, entre autres, à la ministre de l'Éducation ainsi qu'au pouvoir fédéral.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et vos éclaircissements. Je pense que le dialogue est un élément clé qui permettra d'améliorer les relations entre les jeunes et la police. À cet égard, les pistes proposées dans l'avis du Forum des jeunes me paraissent cohérentes et méritent que nous nous y intéressions. Je vous invite donc à vous pencher sur leurs propositions et j'insiste sur la nécessité de vous concerter avec la ministre de l'Intérieur à ce sujet.

2.10 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Sexting chez les jeunes»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, de nombreux experts et personnes actives dans le secteur de la jeunesse le savent et nous alertent à ce sujet: la cyberviolence entre partenaires peut commencer très tôt. C'est d'ailleurs ce que confirme une nouvelle étude menée par trois chercheuses de l'Université de Liège (ULiège): Margot Goblet, Claire Gavray et Fabienne Glowacz. Ces dernières ont réalisé une étude relative à la problématique des violences dans les relations amoureuses, de la consommation de pornographie et des cyberviolences à caractères sexiste et sexuel chez les jeunes âgés de 12 à 21 ans.

On y apprend par exemple que près d'un adolescent sur cinq s'est déjà livré au *sexting* en envoyant des messages, photos ou vidéos sexy de lui-même. Parmi les répondants, les garçons étaient un peu plus nombreux à l'avoir fait (21 %) que les filles (17 %). Plus de deux tiers de ces messages étaient destinés à un petit ami ou une petite amie, pour 25 % d'entre eux à quelqu'un qu'ils draguaient et pour 11 % à leur meilleur ami. L'adolescence est par définition l'âge où l'on explore, se découvre et teste les limites dans toutes sortes de domaines. Cependant, la violence sur les

réseaux sociaux est extrêmement présente. Près de 20 % des filles et 15 % des garçons interrogés dans le cadre de l'étude confirment avoir déjà été victimes d'au moins une forme de cyberviolence sexuelle et/ou sexiste.

Pourquoi ces jeunes partagent-ils ainsi leur plus stricte intimité? C'est là que la différence entre les filles et les garçons interpelle le plus: 78 % des adolescentes disent l'avoir fait face à la pression de leur petit copain, tandis qu'ils ne sont que 7 % des adolescents à invoquer la même raison. Les chercheuses constatent que «si cette donnée renvoie probablement à des vécus expérientiels, elle traduit également la prédominance de représentations stéréotypées de la fille et de son rapport à la sexualité». Enfin, les auteures de l'étude confirment que la prévention dans le domaine de la vie sexuelle et affective – incluant le *sexting* – reste la meilleure voie pour éduquer et sécuriser les ados aux saines pratiques en la matière.

Madame la Ministre, la prévention est souvent l'un des piliers des actions publiques en Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment prévenir au mieux des comportements qui peuvent se retourner contre les personnes se livrant au *sexting*? Face à l'ampleur de cette pratique, comment répondre au mieux aux enjeux qu'elle représente au sein du secteur de la jeunesse? Ce secteur a un rôle à jouer dans la prévention, à travers l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) notamment. Ne doit-il dès lors pas être renforcé et subventionné pour cette mission? La crise sanitaire ayant mis en pause certaines actions, les montants adjugés dans le cadre de l'appel à projets seront-ils postposés ou étalés sur l'année 2021?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dans notre société basée sur la communication visuelle, l'image du corps est surutilisée comme outil de communication. La publicité et les contenus en ligne où le corps est mis en scène, mènent à des contenus parfois déshumanisés ou hypersexualisés. Le jeune se construit et évolue dans un environnement qui banalise l'intimité des corps. Il nous faut dès lors travailler avec les jeunes sur le respect d'eux-mêmes. Développer l'estime de soi, apprendre à construire des relations bienveillantes, acquérir de la confiance en soi, se mettre à l'écoute de ses propres limites pour parvenir au respect de l'autre et de soi-même sont autant de notions incontournables dans la construction d'une sexualité respectueuse de soi et de l'autre.

Chaque jour, au travers des actions qu'elles mènent, des projets qu'elles élaborent avec et pour les jeunes et des outils qu'elles créent, les structures de jeunesse soutiennent, accompagnent et

guident ces derniers dans ces processus d'apprentissage du respect de soi et de l'autre. Parallèlement, l'EVRAS est également au cœur de nombre de ces actions et soutient donc cette construction du jeune. Elle vise à promouvoir l'adoption de comportements respectueux de l'égalité entre les sexes et de l'intégrité des personnes, ainsi que l'acquisition par les jeunes de compétences utiles à leur épanouissement personnel. Enfin, elle vise plus généralement la santé et le bien-être de la population.

Au sein des organisations de jeunesse et des centres de jeunes, le dispositif «EVRAS en jeunesse» est rendu opérationnel par le biais de deux canaux: la labellisation des opérateurs et le financement de projets au moyen d'un appel à projets annuel portant sur la réalisation d'animations, de formations et d'outils pédagogiques. Les objectifs du label sont de garantir la qualité des prestataires par le biais d'une labellisation officielle; de s'assurer de la formation appropriée des animateurs; de rassurer les bénéficiaires quant à la qualité des animations; de dispenser des activités qui répondent aux objectifs, contenus et thématiques de l'EVRAS, sur la base des critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNESCO tels que portés par la plateforme EVRAS.

Parmi les labellisés «EVRAS en jeunesse», on retrouve majoritairement des centres de planning familial, mais aussi des Centres d'animation et d'information jeunesse (CAIJ) ainsi que des organisations de jeunesse ayant un rôle spécifique d'éducation à l'usage des outils numériques tels que Action Ciné Médias Jeunes (ACMJ), Loupiote, etc. D'autres organisations de jeunesse telles que Latitude Jeunes ou O'YES figurent parmi les acteurs jeunesse labellisés. Elles interviennent dans le domaine scolaire au travers d'animations sur des thématiques telles que la violence, le vivre-ensemble, l'hypersexualisation, ou encore les émotions. Elles organisent la formation d'animateurs ou réalisent des outils tels que le guide-repère «Sexualité» ou la campagne «depistage.be». Les centres de jeunes comme Chez Zelle – Maison des jeunes de Louvain-la-Neuve ou le centre Ener'J développent également des actions dans ce cadre.

Comme je l'ai dit précédemment, la réponse à cette problématique s'inscrit dans une action à la fois globale – la formation des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACs) – et spécifique, à travers la contribution de l'EVRAS. Cette dernière, actuellement financée sur des crédits en égalité des chances, mérite d'être soutenue à hauteur des défis à relever. Cependant, il ne faut pas occulter le fait que le renforcement du financement du secteur dans son ensemble contribue aussi à atteindre ces objectifs, de même que le financement de l'arriéré 2018-2019 des nouvelles reconnaissances.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Il est important d'accentuer la prévention chez les jeunes en ce qui concerne la pratique du *sexting*. En effet, ce sujet est peu abordé quand on parle de prévention en matière sexuelle chez les jeunes. Cette pratique prend pourtant de plus en plus d'ampleur. N'attendons pas qu'une catastrophe survienne pour agir. Il faut davantage éduquer les jeunes et les encourager à adopter des pratiques adéquates en la matière, d'où la nécessité de l'EVRAS. Madame la Ministre, je vous invite donc véritablement à accorder davantage de moyens à ce volet de la prévention afin de pouvoir mener des actions dans ce domaine.

2.11 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Perspectives en 2021 pour les mouvements de jeunesse»

M. Hervé Cornillie (MR). – Je formule des vœux pour que M. Lux retrouve sa voix. Pour ma part, cet après-midi, je voudrais emprunter celle des mouvements de jeunesse... La fin ou le début d'une année offre en effet souvent l'opportunité de dresser des perspectives ou de se livrer à une rétrospective. Il est temps de dresser celle des mouvements de jeunesse, car 2020 fut une année compliquée pour bon nombre d'associations, dont celles de jeunes au sens large du terme et donc les très nombreux mouvements de jeunesse.

Ils ont été confrontés à une situation sanitaire évoluant sans cesse. Ils ont eu le souci constant de s'adapter aux nouveaux protocoles. Au cours de l'année écoulée, les mouvements de jeunesse ont démontré une capacité d'adaptation impressionnante, et c'est d'ailleurs un élément constitutif de l'école de la vie qu'ils sont. Ils se sont adaptés notamment pour poursuivre leurs activités destinées à leurs animés, non pas coûte que coûte sur le plan sanitaire, mais parce qu'ils avaient envie de mener à bien cette mission.

Alors que les jeunes francophones, qu'ils soient enfants ou adolescents, ont vu tant d'activités extérieures et sociales supprimées, il est primordial de permettre le bon déroulement des activités des mouvements de jeunesse cette année. La Fédération Wallonie-Bruxelles a tenté de le faire par des protocoles et des actions dont elle a pris l'initiative, notamment pour pouvoir permettre leur bon déroulement, à l'été comme à la rentrée.

Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous et quelle analyse faites-vous de 2020 pour nos mouvements de jeunesse? Avez-vous des retours

d'informations en provenance du terrain et des animateurs? Malgré le protocole actuel permettant la tenue des activités destinées à des moins de douze ans, que nous savons peu concernés par les effets de la Covid-19, il semblerait que certaines communes aient néanmoins pris l'initiative d'interdire totalement les activités sur leur territoire. Ce signal est contraire à la volonté manifestée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l'esprit des actions menées pour assurer le bon déroulement des activités.

Comment éviter de telles mesures contradictoires entre les différentes entités en 2021? Selon mes informations, les fédérations de mouvements de jeunesse aimeraient également davantage de publicité de l'autorité de tutelle, c'est-à-dire la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils estiment qu'assez peu de renseignements sur le protocole en vigueur et la situation actuelle parviennent aux parents, mettant à mal une présence optimale des animés aux réunions. Confirmez-vous ce peu de visibilité accordée aux mouvements de jeunesse au cours de cette crise sanitaire?

Dans l'affirmative, comment y remédier pour que ce sentiment diffus ne se développe pas davantage en 2021? Comment appréhender cette nouvelle année alors que nous savons que le public concerné n'est pas directement visé, notamment par la stratégie de vaccination? En revanche, les animateurs le sont. Qu'en sera-t-il du protocole en 2021? Sera-t-il modifié? Comment les animateurs peuvent-ils préparer au mieux la continuité de leurs activités et de celles à venir? La plus-value sociétale de tels mouvements est en effet réelle et vaut bien que nous anticipions les questions qui se poseront.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme vous le mentionnez, l'année 2020 a été compliquée pour le secteur de la jeunesse, à l'instar d'une série d'autres secteurs de notre pays. L'année 2021, en tout cas une bonne partie de celle-ci, se déroulera encore sous le signe de la prudence eu égard à la situation sanitaire. J'insiste néanmoins sur deux éléments: la résilience et la créativité des structures de jeunesse. Il est souvent question des mouvements de jeunesse, qui permettent à un nombre important de nos jeunes de s'épanouir. Cependant, il me tient à cœur de mettre en lumière le reste du secteur de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En tant que francophones, nous pouvons être fiers de sa diversité – je m'en rends particulièrement compte lors des visioconférences avec le secteur flamand.

Aujourd'hui, plus de trois cents structures de jeunesse permettent à nos jeunes de se découvrir, de s'épanouir et de prendre leur place dans notre société, que ce soit dans une maison de jeunes, un

centre d'information de jeunes, un centre de rencontre, un centre d'hébergement, un mouvement thématique, un service de jeunesse ou encore un mouvement de jeunesse. Les équipes d'animation et de coordination, bénévoles ou non, ont fait et continuent à faire un travail incroyable. Malgré les circonstances difficiles dictées par la crise sanitaire, ces équipes redoublent de créativité pour permettre aux jeunes de rester en contact en leur offrant des opportunités d'activités alternatives en présence de personnes de confiance. C'est extrêmement important.

Pour cette raison, mon cabinet travaille de concert avec les représentants du secteur afin d'envisager les possibilités de réouverture du secteur une fois que la situation sanitaire le permettra. Cette analyse est effectuée parallèlement au travail accompli par les experts, le commissaire du gouvernement fédéral en charge de la crise du coronavirus en Belgique, ainsi que le Comité de concertation (Codeco). Une réunion est d'ailleurs prévue cette semaine avec le secteur de la jeunesse et les experts sanitaires pour faire le point. Lorsque vous évoquez les mesures sanitaires, il est important de noter la nécessité de complémentarité des niveaux de pouvoir. Les rôles du Codeco et du commissaire sont essentiels pour une gestion uniforme de la crise.

D'autre part, les entités fédérées, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, ont un rôle tout aussi important à jouer dans le développement des mesures propres à ses secteurs, comme celui de la jeunesse. Les pouvoirs locaux s'inscrivent dans cette complémentarité en instaurant des mesures propres à des situations sanitaires plus localisées, à la suite de chiffres de contamination parfois plus élevés d'un territoire ou d'une commune à l'autre. Afin de permettre une bonne communication des mesures, mon cabinet discute régulièrement avec les autorités locales, comme les gouverneurs, afin de les avertir des dispositions en vigueur, ce qui leur permet de s'organiser au mieux. Je suis convaincue que les communes n'agissent pas de manière contradictoire, mais essaient plutôt de prendre des mesures plus localisées et nécessaires pour limiter la propagation du coronavirus.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, vous avez raison de mettre en avant toutes les organisations de jeunesse qui ont toutes un rôle à jouer. J'ai cependant pris délibérément la situation des mouvements de jeunesse qui en font partie pour cette question orale. Je conçois bien que la prudence reste de mise au regard de la situation sanitaire actuelle et que de nombreuses questions se posent sur le retour à la normale pour ce secteur dès que la situation le permettra. Vous avez également évoqué une prochaine réunion du secteur de la jeunesse et des experts jeunesse, comme le rôle multiniveau et la responsabilité des pouvoirs locaux. Je n'en disconviens pas. Je suis curieux de ce qui en ressortira. À n'en pas douter non plus, je reviendrai sur ce sujet et les perspectives d'avenir

des mouvements de jeunesse, indépendamment de la réflexion que vous menez à l'échelle de l'ensemble du secteur.

2.12 Question de M. Pierre-Yves Lux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conséquence du financement provincial des zones de secours sur les associations de jeunesse»

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je profite de ce petit décalage pour me joindre à mon collègue M. Cornillie et à Madame la Ministre pour souligner l'importance sociétale des acteurs de jeunesse. Ma question les concerne d'ailleurs. La spécificité institutionnelle belge fait qu'un certain nombre de compétences dans notre pays sont partagées par différents niveaux de pouvoirs. En conséquence, un certain nombre d'institutions sont soutenues simultanément par différents pouvoirs publics. Et c'est notamment le cas des compétences et des institutions socioculturelles. Ainsi, les centres culturels, musées et bibliothèques sont soutenus tant par la Fédération Wallonie-Bruxelles que par les communes et/ou les provinces ou la Commission communautaire française (COCOF) en Région bruxelloise. Ce n'est pas à vous, Madame la Ministre, que je l'apprendrai.

Par ailleurs, un certain nombre d'associations de jeunesse, puisque c'est bien elles dont nous parlons ici, bénéficient également de financements de la part des provinces, en sus de ceux qui sont octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si ces derniers, contrairement à d'autres cas de figure que j'ai cités juste avant, ne sont pas prévus de manière réglementaire.

Ces aides, qui se matérialisent par des financements complémentaires auxquels s'ajoutent régulièrement des aides dites «techniques» comme la mise à disposition de matériel ou d'infrastructures, sont indispensables au déploiement complet des actions des opérateurs bénéficiaires.

Or, il y a quelques mois, le gouvernement de Wallonie a décidé, conformément à la Déclaration de politique régionale (DPR), de transférer une partie de la charge financière des zones de secours vers les provinces. Si l'idée ici n'est pas de contester cette décision, elle constitue néanmoins un point d'attention que nous devons avoir dans le cadre du financement des opérateurs socioculturels par la Fédération Wallonie-Bruxelles et le soutien qui peut être apporté par vos services à ces institutions.

En effet, il apparaît que les provinces, pour faire face à cette nouvelle donne et à ces nouvelles charges, sont assez logiquement en recherche de solutions budgétaires, parmi lesquelles figurent des suppressions de services, des réductions de transfert, dont des subventions publiques notamment à l'égard des opérateurs socio-culturels. Il y a pas mal de témoignages qui sortent aujourd'hui, notamment la suppression annoncée par la province de Namur des subventions octroyées à trois centres d'information jeunesse, ainsi qu'une série de craintes qui peuvent être rapportées par les associations dans l'ensemble des provinces wallonnes.

Madame la Ministre, je voulais par cette question parlementaire, faire avec vous le point de la situation. Avez-vous eu des échos de telles difficultés dans le soutien, par les provinces, des associations de jeunesse dont vous avez la charge en tant que Ministre de la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles? Confirmez-vous les craintes que je rapporte ici et/ou disposez-vous d'informations complémentaires, plus précises et concrètes sur des réductions – actées ou prévues – de soutien de la part des provinces?

La Fédération Wallonie-Bruxelles – par le biais de ses services de l'administration et de l'inspection notamment – dispose-t-elle d'une vue précise de ces financements complémentaires par les pouvoirs locaux (dont les provinces) des associations de jeunesse agréées et subventionnées par la Fédération? Si c'est le cas, pouvez-vous nous en donner quelques éléments? Sinon, comptez-vous faire procéder à une objectivation de la situation? Si oui, de quelle manière?

Enfin, une réflexion est-elle menée sur les enjeux jeunesse par la Fédération au sujet de l'évolution de ces financements, tant pour le cas précis des associations de jeunesse que de manière plus générale? Si oui, pouvez-vous nous en dire davantage, notamment sur d'éventuelles pistes qui seraient identifiées à ce stade? Dernière sous-question, est-ce qu'une discussion avec l'Association des provinces wallonnes (APW) est-elle envisagée, voire déjà en cours?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'impact de la reprise des zones de secours par les budgets provinciaux sera progressif, l'année 2024 marquant l'aboutissement de la réforme.

On parle de plusieurs dizaines de millions d'euros pour chaque budget provincial. Par conséquent, les arbitrages seront progressifs. Un temps de dialogue entre les provinces et la Fédération Wallonie-Bruxelles est donc envisagé. À ce stade, la province de Namur a pris contact avec mon cabinet pour essayer de trouver des solutions

pour les associations concernées. Enfin, il convient de préciser que cette reprise de charges, aujourd'hui communales, devrait soulager les budgets communaux.

Si les secteurs de la jeunesse et de la culture sont impactés, ce ne sont pas les seuls. En effet, les coupes sont généralement transversales et appliquées à plusieurs secteurs des politiques provinciales. Le secteur de l'aide à la jeunesse, par exemple, est lui aussi concerné. Chaque province conserve son autonomie dans les choix à effectuer. La province de Namur a déjà manifesté sa volonté de conserver la culture comme axe prioritaire.

En ce qui concerne la jeunesse, je n'ai eu vent que d'un seul cas à ce jour. La province de Namur aurait choisi de supprimer entièrement la subvention provinciale accordée aux Centres d'information jeunesse (CIJ) de Namur, Dinant, Couvin et Ciney. À ce stade, je n'ai aucun écho d'un quelconque impact dans le secteur de la jeunesse dans les autres provinces.

L'administration dispose au sein de chaque secteur des montants des subventions provinciales liées par contrat à des financements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un travail de recensement est en cours, pour dégager un point de vue à la fois précis et complet de ces financements. Je resterai pour ma part disponible et attentive aux échanges pour lesquels les provinces pourraient souhaiter ma collaboration.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Je vous remercie pour l'attention que vous accordez à ce sujet préoccupant, qui constitue une épine supplémentaire dans le pied des associations de jeunesse et, plus largement, de l'aide à la jeunesse. Il s'agit aussi potentiellement d'une situation délicate pour d'autres politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, y compris pour les politiques culturelles, raison pour laquelle j'ai interrogé Mme Linard sur le même sujet.

J'invite les membres du gouvernement à rester attentifs à l'évolution de la situation qui, en effet, sera progressive, ce qui est une bonne chose ou en tout cas ce qui permet sans doute d'atténuer la difficulté de la réforme. Je les invite aussi à rester attentifs à la situation qui sera vécue par les différents opérateurs des secteurs concernés par ces évolutions budgétaires et à poursuivre la concertation avec les différentes parties prenantes.

2.13 Question de M. René Collin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ du clan Borlée pour la ligue flamande»

2.14 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ de la famille Borlée de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) pour la Vlaamse Atletiekliga (VAL)»

2.15 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ des frères Borlée vers la ligue flamande d'athlétisme»

2.16 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Conditions d'entraînement des frères Borlée dans les infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles et situation de Hanne Claes»

2.17 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ de l'équipe Borlée vers la ligue flamande d'athlétisme»

2.18 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Départ des frères Borlée pour l'aile flamande d'athlétisme»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces six questions orales. (*Assentiment*)

M. René Collin (cdH). – Le sujet que nous allons aborder n'est pas anecdotique puisqu'il fait l'objet de six questions orales portant sur le départ de la famille Borlée vers la ligue flamande d'athlétisme. Le 11 décembre dernier, un grand quotidien bruxellois titrait «*La gifle!*». C'est dire que le départ de plusieurs athlètes belges de la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA) vers l'aile flamande n'a laissé personne indifférent. Il s'agit d'athlètes de très grande valeur: les trois frères Borlée, Camille Laus et Hanne Claes, accompagnés de leur entraîneur, l'efficace et réputé Jacques Borlée.

Les observateurs n'ont pas été surpris: depuis longtemps, les relations étaient tendues entre le clan Borlée – cela dit sans connotation péjorative – et la LBFA. Néanmoins, en tant que décideurs politiques et par conséquent responsables du financement des politiques du sport de haut niveau, nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat et de regrets. Ce départ est dommageable pour l'ensemble du sport belge francophone et il l'est d'autant plus au vu de la récupération qui en est faite dans le Nord du pays par certains décideurs nationalistes. Ce qui est surtout dommageable, c'est l'image que cela donne des francophones, incapables de gérer leurs talents sportifs de haut niveau, qui plus est pour le sport phare des Jeux olympiques (JO) qui auront lieu dans six mois.

Madame la Ministre, je souhaiterais connaître votre analyse de la situation. Quelles tentatives de médiation avez-vous entreprises récemment entre Jacques Borlée, sa famille et la LBFA? Des pistes de solution auraient-elles été envisagées pour éviter ce clash? L'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) est-elle intervenue dans le dossier? Avez-vous communiqué avec votre homologue néerlandophone pour éviter ces départs? Quel est l'impact de ce départ sur le plan-programme de la LBFA et sur les contrats de sportifs de haut niveau des cinq athlètes concernés?

M. Hervé Cornillie (MR). – La famille Borlée, ou plutôt le clan Borlée, a pris le chemin de la *Vlaamse Atletiekliga* (VAL). Comme l'a précisé M. Collin, cette décision n'a rien eu de surprenant. La famille Borlée menaçait en effet de quitter la LBFA depuis 2014 environ. Des arriérés d'indemnités n'ont pas été réglés, notamment à la suite de conventions non signées avec la Ligue. Aujourd'hui, les menaces qui planaient ont été mises à exécution. Jacques Borlée, ses fils Dylan, Kevin et Jonathan ainsi que les athlètes féminines Hanne Claes et Camille Laus ont rejoint la VAL. Votre collègue flamand y a vu l'opportunité de faire passer un message politique.

Les principales raisons de ce départ sont le non-paiement aux athlètes, par la LBFA, de primes liées aux résultats du relais 4x400 mètres,

la discipline phare du clan Borlée, ainsi que la réélection du président de la LBFA, Thomas Lefèvre, avec qui les désaccords et les conflits se sont accumulés et dont on dit qu'il a un caractère fort. J'imagine que c'est aussi le cas des Borlée et, de manière générale, une condition pour être sportif de haut niveau.

Jusqu'alors considérés par la LBFA comme des employés, les frères Borlée étaient rémunérés par cette dernière. Ils bénéficient d'ailleurs d'un contrat d'agent contractuel subventionné (ACS). Quelles sont les conséquences de ce départ, notamment sur ces contrats? C'est en effet à ce titre que les athlètes sont soutenus par l'ADEPS. Quelles conséquences découleront de leur départ? Formellement, s'agit-il d'une rupture de contrat? Quelles seront les répercussions sur la LBFA?

De manière générale, cette affaire noircit l'image de l'athlétisme, du sport de haut niveau, de la LBFA et, indirectement, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, responsable de la politique sportive et donc de l'image de celle-ci et de la qualité de nos performances. Depuis le dépôt de ma question, de l'eau a coulé sous les ponts et de nombreuses personnes se sont exprimées. Cette situation est vraisemblablement irrémédiable. Que peut-on faire pour l'éviter à l'avenir? Ce genre de tension entre des athlètes et leur fédération nuit in fine aussi à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comment appréhender ces problématiques? Y a-t-il eu, dans ce cas ou par ailleurs plus largement, des tentatives de médiation et un dialogue avec chacune des parties, pour que l'on n'ait plus à dresser à nouveau pareil constat?

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, à moins d'un an des JO de Tokyo, la famille Borlée a annoncé son départ de la LBFA pour son homologue flamande. Ainsi, Kevin, Jonathan, Dylan et Jacques Borlée, mais aussi Hanne Claes et Camille Laus vont donc quitter la LBFA.

Ce départ est clairement un coup dur pour la LBFA, mais aussi pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les frères Borlée sont des figures historiques de notre athlétisme. Depuis 2008, ils ont disputé pas moins de 24 finales internationales sur 4x400 mètres et ont ramené à la Belgique treize médailles: cinq en or, toutes européennes, deux en argent et six en bronze. Par ailleurs, Kevin, Jonathan et Dylan Borlée ont décroché cinq médailles individuelles sur 400 mètres.

Cette nouvelle n'est pour autant qu'une demi-surprise pour bon nombre d'observateurs tant les relations entre la famille Borlée et les sphères dirigeantes de la LBFA étaient tendues depuis plusieurs années. Jacques Borlée avait ainsi régulièrement menacé de quitter la Ligue.

Madame la Ministre, connaît-on les raisons exactes qui ont poussé la famille Borlée à quitter la LBFA? Pouvez-vous les détailler? Quelle analyse politique faites-vous de cette situation? Les

Borlée pourront-ils malgré tout continuer à s'entraîner dans la nouvelle salle d'athlétisme du complexe sportif du Blocry à Louvain-La-Neuve, subventionnée en totalité par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Confirmez-vous la position adoptée à cet égard par votre collègue Jean-Luc Crucke?

Quelles mesures avez-vous prises avec les fédérations sportives afin d'éviter ce départ et d'autres départs de ce type, singulièrement dans un délai aussi proche des JO? Plus précisément, quel est le cadre légal des rémunérations de nos athlètes, puisque certains observateurs pointent cet élément comme étant une cause potentielle du départ de nos athlètes vers la ligue flamande d'athlétisme? Est-ce en effet le cas? Comment entendez-vous répondre à cette difficulté?

M. Philippe Dodrimont (MR). – Parler du «clan» Borlée, c'est déjà donner le ton quant au rapport de force entre la LBFA et le mentor de ce clan qui a offert de beaux résultats sportifs à la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis plusieurs années. Les relations sont complexes et travailler dans ces conditions semble compliqué. Durant la précédente législature, avec le ministre Madrane, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec certains protagonistes du bras de fer entre la LBFA et la famille Borlée et nous avons constaté que les difficultés étaient bien présentes. Il semble qu'aucune solution n'ait pu être trouvée.

Madame la Ministre, la famille Borlée indique que les infrastructures communautaires situées à Louvain-la-Neuve sont satisfaisantes et qu'elles conviennent bien à leurs conditions d'entraînement. Quelles seront donc les conditions d'occupation pour les sportifs de haut niveau et particulièrement pour les athlètes Borlée? Quelles sont les règles dans ces conditions si particulières? Une collaboration sera-t-elle prévue entre la LBFA et la ligue d'athlétisme flamande?

Hanne Claes, spécialiste du 400 mètres haies, explique son départ par le fait qu'un contrat APE (aide à la promotion de l'emploi) lui aurait été refusé en remplacement de son contrat ACS. N'étant pas domiciliée en Fédération Wallonie-Bruxelles, le contrat APE lui aurait permis de continuer à travailler pour celle-ci. Quelles sont les raisons pour lesquelles Hanne Claes n'a pas pu obtenir un contrat APE? Pourquoi le refus a-t-il conduit à son départ?

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Comme beaucoup l'ont dit, la situation est regrettable. La famille Borlée et ses athlètes représentent une grande satisfaction pour le sport de haut niveau et pour la belle image véhiculée aux niveaux francophone, belge, mais aussi international. Ce départ est un vrai regret et il a des implications importantes, notamment du point de vue de l'image. Se pose en effet la question d'une forme de récupération par les représentants politiques en Flandre qui se gargarisent de l'arrivée d'illustres sportifs de haut niveau francophones.

Par ailleurs, il serait nécessaire de comprendre comment les choses se sont déroulées et surtout comment ce dossier a été politiquement géré. Il y a bien entendu plus que des regrets. Il s'agit d'un véritable échec, parce que des investissements ont été réalisés, notamment par l'ADEPS et la Fédération Wallonie-Bruxelles, en faveur de l'ensemble des sportifs de haut niveau, y compris la famille Borlée et les différents athlètes qui y sont connectés. Des questions sont donc revenues sur la médiation qui a été menée, ainsi que sur le déroulement de la concertation avec la Flandre, entre les deux ligues.

Parallèlement, il faut se demander comment éviter ces situations à l'avenir. Certains parlent d'une demi-surprise. J'ai envie de vous dire que nous devons essayer de ne plus avoir des surprises dans ce sens-là.

Je vous rappelle que des questions avaient été posées concernant les moyens consacrés au sport de haut niveau. Cela montre que nous avons bien fait d'en parler dès le début de la législature. Quelques idées et réflexions avaient été émises, mais elles n'ont pas encore abouti. Un groupe de travail avait été pourtant créé pour mieux financer les sports en général et le sport de haut niveau en particulier.

Je pense aussi à la collaboration que nous avons avec la Flandre. Comment éviter de tels transferts entre les deux Communautés? D'autres interventions ne seraient-elles pas possibles, notamment auprès du Comité olympique et interfédéral belge (COIB), pour garantir une forme de médiation à un autre niveau?

Restons toutefois plutôt concentrés sur l'actualité sportive francophone. Nombre de collègues ont rappelé les questions qui nécessitaient une réponse dans ce dossier en particulier. Je voudrais en poser une supplémentaire, à propos des montants qui avaient été débloqués. On parle de trois millions d'euros d'aides. S'agit-il bien des trois millions d'euros que la LBFA annonce en aide à la famille Borlée pour la préparation des différents rendez-vous internationaux? Confirmez-vous ces éléments chiffrés?

Pour le reste, je partage les questions de mes collègues.

M. Thierry Witsel (PS). – À la mi-décembre, nous avons appris le départ de l'équipe de Jacques Borlée de la LBFA pour la ligue flamande, la VAL. L'équipe comprend les enfants Borlée, Kevin, Jonathan et Dylan, ainsi que Camille Laus et Hanne Claes. La décision paraît étonnante puisque la politique sportive de la Ligue francophone avait fait ses preuves, juste avant leur départ, si l'on en juge les derniers résultats et le nombre de transferts d'athlètes flamands vers celle-ci. L'équipe était largement soutenue par les institutions francophones, grâce à trois millions d'euros, afin de travailler dans les meilleures con-

ditions et de participer aux compétitions internationales.

J'ai lu que les relations entre Jacques Borlée et la LBFA étaient compliquées. Durant la précédente législature, le ministre des Sports, Rachid Madrane, avait organisé une médiation. Elle avait permis d'aplanir les tensions, notamment grâce à la création d'une coupole spécifique dédiée au sport de haut niveau au sein de l'ADEPS.

Madame la Ministre, je sais que cette dernière et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont soutenu cette équipe avec un maximum de moyens et de ressources. Cependant, j'aimerais savoir si la LBFA vous avait mise au courant. Qu'en pense son directeur? Des discussions ont-elles eu lieu entre la famille Borlée et la LBFA préalablement à sa décision? Pourquoi une solution n'a-t-elle pu voir le jour? Que demandait exactement la famille Borlée que la Ligue n'a pu leur obtenir? Lors de l'émission «100 % Sport», Kevin Borlée a parlé d'un manque de sérénité et de considération. Quelle est l'analyse de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ce départ libère-t-il des contrats de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pourriez-vous nous indiquer le suivi accordé à la création, par l'ADEPS, de la coupole dédiée au sport de haut niveau?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En préambule à toutes vos questions, je vais commencer par rappeler la fructueuse collaboration qui a eu lieu pendant 15 années et a permis de signer de très nombreuses performances et de décrocher plusieurs titres sur la scène internationale. Il y a eu la médaille d'or décrochée par Olivia Borlée aux JO de Pékin en 2008 dans le relais 4x100 mètres. Citons aussi les très nombreuses médailles, en individuel ou en relais, obtenues par ses frères Jonathan, Kevin et Dylan avec leurs différents partenaires dont il ne faut pas oublier la contribution prépondérante: Julien Watrin, Robin Vanderbemden, Arnaud Ghislain et Antoine Gillet.

Durant toutes ces années, la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu ces sportifs grâce à des contrats. Elle a pris à sa charge les frais liés à leur préparation, à leurs stages et aux compétitions. Je m'en voudrais de ne pas y associer le COIB qui vient compléter ce soutien au travers du projet «Be Gold», largement financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Effectivement, cette aide se chiffre à plusieurs millions d'euros et c'est notre rôle en tant que pouvoir public de soutenir le sport de haut niveau. Ces athlètes d'exception n'ont pas seulement hissé à l'international nos couleurs et nos valeurs mais ont récompensé nos citoyens de leurs contributions par des charges émotionnelles, des moments partagés dans un stade ou devant un écran, lors desquels nos cœurs ont battu la cha-

made au rythme des foulées de nos sportifs. Leurs performances sont aussi les nôtres!

Comme vous le savez, les tensions entre la famille Borlée et LBFA ne datent pas d'hier. Elles sont nées dès la fin des années 2000. Ces dissensions ont été nourries par de multiples facteurs à propos desquels il ne m'appartient pas de porter un jugement. La presse et les parties concernées en ont largement fait état. Ces éléments peuvent se résumer ainsi: une incompréhension continue entre les personnes, une incapacité dans le chef des deux parties à s'écouter et à se placer dans la position de l'autre, avec des accusations mutuelles graves de mauvaise gestion, notamment financière.

Mon administration, mes prédécesseurs et moi-même avons été appelés à jouer les pompiers de service, en multipliant les médiations et en imaginant des initiatives particulières, mais force est de constater, sans jugement de ma part, que rien n'aura permis de façon durable de construire un cadre de confiance et de sérénité entre les protagonistes.

Le 10 octobre dernier, Thomas Lefèbvre a été réélu à la présidence de la LBFA pour un troisième mandat de quatre ans. Dès l'entame de la campagne, dans le milieu de l'athlétisme, Jacques Borlée a fait savoir qu'il quitterait la Ligue si le président sortant était réélu dans sa fonction, ce qui en dit long sur les relations interpersonnelles.

J'ai proposé aux intéressés de réunir tout le monde autour d'une table en associant un duo de médiateurs, un professionnel et une personnalité du sport de haut niveau. Incontestablement, un point de non-retour avait été atteint puisqu'un refus catégorique a été opposé par M. Borlée. En ma qualité de ministre des Sports, il ne m'appartient pas d'interférer dans le processus démocratique d'une association sportive. Le sport belge possède des particularités dont celles de la multiplication des portes d'entrée mais aussi de sortie. Ici, ce sont les relations humaines et non une quelconque remise en question de notre politique sportive ou des moyens disponibles qui ont entraîné le départ de ces sportifs vers la VAL. Ce sont ces mêmes relations humaines qui ont conduit, en octobre dernier, à des mouvements dans l'autre sens, car plusieurs taekwondoïstes néerlandophones de haut niveau ont opté pour l'Association belge francophone de taekwondo (ABFT).

Avant eux, de nombreux sportifs flamands écartés par *Sport Vlaanderen* ont trouvé l'épanouissement et le chemin de la performance sportive dans nos structures. Je pense notamment à Koen Naert, champion d'Europe de marathon en 2018. Toutefois, comme vous l'aurez remarqué, du côté francophone, chacun s'est refusé à communautariser cette actualité, à l'inverse de certains collègues, notamment membres de la NVA. Cette

actualité illustre pourtant des transferts vers la structure de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il ne faudrait pas que les sportifs deviennent des vitrines identitaires de nos Communautés respectives. Franchement, ils méritent mieux que cela. Il ne s'agit pas de prises de guerre dont nous devrions nous enorgueillir. De la même manière, je continue à considérer les frères Borlée, Camille Laus et Hanne Claes comme nos athlètes, puisque nous les avons aidés à grandir et à réaliser des performances. Et j'espère qu'ils signeront de nouvelles performances sous la bannière belge!

J'en viens aux questions pratiques. Les portes du pôle de Louvain-la-Neuve sont et resteront bien évidemment ouvertes à nos athlètes, aux frères Borlée, à Camille Laus et à Hanne Claes. Cette possibilité n'a jamais été remise en question. De nombreux athlètes de la VAL viennent à Louvain-la-Neuve et des sportifs de différentes disciplines s'y côtoient chaque jour. C'est d'ailleurs dans cette salle que nos *Belgian Cats* ont posé les bases de leur qualification pour le prochain Euro de basket.

En ce qui concerne les primes, les frères Borlée disposent de contrats de sportifs de haut niveau, sous la forme de contrats ACS. Ils sont ainsi directement employés par la LBFA, contrairement aux sportifs disposant d'un contrat Rosetta ou APE. À la suite de leurs performances lors de différentes compétitions, les organisateurs de ces dernières ont bien versé les primes convenues à la LBFA. Celle-ci souhaite rétrocéder les montants aux sportifs concernés – qui ne se limitent pas aux frères Borlée –, mais elle a souhaité connaître la nature de ces primes afin de savoir si, en sa qualité d'employeur, elle devait être soumise à des cotisations patronales. Des divergences d'interprétation entre la LBFA et les frères Borlée ont conduit la Fédération Wallonie-Bruxelles, mon prédécesseur et moi-même à jouer un rôle de médiation. Un avocat a été désigné afin que ces parties s'accordent sur un courrier conjoint adressé à l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Ayant constaté que ce dossier s'était enlisé, j'ai adressé un ultimatum aux parties. Un dernier projet leur a été soumis à la fin du mois d'octobre 2020. Malheureusement, un consensus n'a pu émerger. Toutefois, les athlètes sous contrat APE étant concernés par cette problématique, la question relative aux cotisations sociales sur ces primes sera posée à l'ONSS par l'avocat mandaté par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est un point d'attention sur lequel nous allons évidemment continuer à travailler.

Monsieur Dodrimont, Hanne Claes a, à l'instar de Koen Naert, pu trouver dans nos structures le climat propice à son développement. Pour des raisons privées, l'intéressée, qui dispose d'un contrat ACS, a décidé de déménager à Leuven. Cette décision ne permet dès lors pas un renouvellement de son contrat au-delà de mars 2021. Cette disposition légale lui a clairement été signifiée,

tout comme il lui a été rappelé que le quota de postes APE ne permettait pas de l'y intégrer. Cette affiliation à la VAL pose question. C'est pourquoi j'ai demandé à mes services d'établir un diagnostic sportif de la LBFA, afin d'évaluer l'impact de ce départ, mais également le mode de fonctionnement de la Ligue, et de préconiser d'éventuels remèdes.

J'ai chargé mes services, en collaboration avec la LBFA et l'ASBL Complexe sportif de Blocry, de mettre tout en œuvre pour que les athlètes de l'équipe Borlée puissent continuer à s'entraîner à Louvain-la-Neuve selon des règles à fixer.

Enfin, j'ai également demandé à mes services de plancher sur un modèle de commission des athlètes de haut niveau, qui devra être installée au sein des fédérations sportives, afin qu'elles disposent d'un espace de dialogue avec leurs élites. L'exemple dont nous débattons démontre le fossé qui peut exister entre les missions et les objectifs des instances fédérales et les contraintes et attentes légitimes propres aux sportifs de haut niveau.

Enfin, dès le début de l'année, j'ai envisagé, avec le ministre bruxellois de l'Emploi, Bernard Clerfayt, la possibilité d'une convention spécifique entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Actiris, afin que les sportifs ACS – puisqu'il s'agissait de contrats ACS dans ce cas – soient directement reliés à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'instar des contrats APE et Rosetta.

En l'absence de réponse jusqu'ici, je l'ai récemment relancé sur cette option. Ce point est important: puisque les frères Borlée disposaient de contrats ACS et non de contrats APE ou Rosetta, ils dépendaient de la LBFA et non de la Fédération Wallonie-Bruxelles, réduisant ainsi notre marge de manœuvre.

M. René Collin (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé leur impressionnant palmarès. Vous avez dit qu'il s'agissait sans doute d'une histoire de famille, mais pas seulement, puisqu'un relais comprend quatre personnes plus les réservistes, et nous savons que ces derniers ont souvent été précieux. Je ne résiste pas au plaisir de rappeler que cette grande équipe du relais 4x400 mètres comprend aussi deux Luxembourgeois: Antoine Gillet et Julien Watrin. Je suis content que ma province ait pu contribuer et contribue encore à ce palmarès.

Comme vous, Madame la Ministre, je serai toujours heureux des résultats sportifs des frères Borlée et de leurs partenaires, peu importe la ligue à laquelle ils se rattachent. Si nous avons la chance d'entendre la Brabançonne lors des prochains JO, elle n'aura pas moins de saveur parce qu'ils seront affiliés à la ligue flamande d'athlétisme.

Cela étant dit, comme mes collègues l'ont indiqué, nous devons absolument agir sur deux aspects. D'abord, nous devons procéder à une évaluation de la politique du sport de haut niveau. C'est d'ailleurs un exercice qui doit être quasi permanent et je sais que des réflexions sont en cours. Nous devons évaluer le soutien à apporter aux sportifs de haut niveau, sachant que nous partageons tous, me semble-t-il, l'objectif essentiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est de ne jamais dissocier le sport de haut niveau de la volonté d'attirer autant de personnes que possible vers le sport.

Ensuite, il convient de prendre des mesures pour empêcher ce type de transfert à l'avenir. Vous avez un beau rôle à jouer à cet égard, Madame la Ministre. Cela passe évidemment par des règles à déterminer entre gouvernements et ministres, et avec le concours du COIB qui pourrait jouer un rôle positif à cet égard. Ce n'est pas la première fois que nous assistons à ce type d'événement. Comme vous l'avez souligné, cela arrive dans les deux sens. Cela donne toutefois une très mauvaise image du sport, qui s'apparente presque à du mercenariat.

Je l'ai vécu moi-même lorsque j'étais ministre des Sports. J'ai connu à l'époque des personnes qui me disaient qu'on leur proposait autre chose de l'autre côté de la frontière linguistique. Je pense que nous devons avoir un dialogue franc avec la Communauté flamande et la Communauté germanophone et mener des réflexions pour aboutir à un *gentlemen's agreement*, voire sur des règles pour empêcher ces transferts. Je ne suis pas certain que les fédérations y parviendront seules. Je pense donc que c'est aux dirigeants politiques de prendre leurs responsabilités à cet égard.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir rappelé les quinze années de bonheur que nous avons connues grâce à ces personnalités fortes et à ces athlètes de très haut niveau. En effet, cela a eu des effets sur toute la pyramide du sport. Ces quinze années se sont finalement terminées sur cet incident en raison des relations interpersonnelles exécrables et malgré les efforts de médiation que plusieurs personnes ont tenté de mettre en place.

Je partage la réflexion de M. Collin quant à ces mouvements. Vous avez signalé vous-même qu'ils allaient dans les deux sens. Je suis également d'avis que nous devons envisager des mesures qui évitent ce shopping entre les contrats et les sports, selon que les intéressés pratiquent un sport individuel ou collectif. Je n'oserais pas parler de « mercenariat » comme l'a fait M. Collin, mais il est vrai que cela donne une image détestable de certains qui, d'ailleurs, font partie des moins mal lotis dans l'univers du sport. Certaines personnes, dans des situations bien pires, se posent beaucoup de questions lorsqu'elles assistent à ce genre d'événement.

Je pense que nous devrions réfléchir ensemble aux moyens à accorder à cette politique du sport de haut niveau. On avait parlé en son temps d'une éventuelle agence transversale du sport de haut niveau, l'ADEPS dispose d'une cellule de haut niveau et le COIB est un interlocuteur incontestable en la matière. Il y a une vraie réflexion à mener pour assurer cette transversalité de l'approche et pour ne pas devoir faire le constat que vous dressez aujourd'hui: la marge de manœuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans ce dossier était relativement faible, puisque les contrats eux-mêmes ne dépendent pas d'elle. Cela ressemble un peu à du bricolage.

Si nous pouvons travailler ensemble à des solutions pérennes dans l'intérêt du sport de haut niveau, nous ne devons pas hésiter à le faire, à la lumière de cet incident. Dans mes questions, je me demandais si à quelque chose malheur est bon. J'évoquais les réactions de certains qui se demandaient ce qui allait advenir de ces contrats. Vous avez répondu qu'ils n'étaient pas directement disponibles pour d'autres sportifs. Dans tous les cas, nous devons vraiment faire en sorte que ce genre d'incident ne se reproduise plus, quitte à réviser les règles qui régissent l'organisation du sport de haut niveau.

M. Christophe Clerys (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses, même si je dois constater l'échec du dialogue et de la concertation, et ce, malgré plusieurs tentatives de médiation. Vous avez rappelé que la situation durait depuis plus de vingt ans. Comme mes collègues l'ont souligné, nous devons en tirer des leçons pour l'avenir et faire en sorte que les ministres respectifs ne doivent plus intervenir dans des situations d'urgence et jouer aux pompiers de service pour arbitrer les conflits qui opposent une fédération à ses athlètes.

Un dialogue doit avoir lieu avec les Communautés et les Régions afin d'éviter des transferts qui nuisent à l'image du sport. Je vous félicite vraiment de la décision que vous avez prise de permettre à la famille Borlée de continuer à s'entraîner à Louvain-La-Neuve. C'est important. La priorité doit être donnée aux sportifs, au-delà des questions identitaires que vous avez relevées ou à celles qui appartiennent à l'organisation interne des fédérations. Comme vous l'avez souligné, ces athlètes ont beaucoup apporté au sport de haut niveau de manière générale, que ce soit en Fédération Wallonie-Bruxelles ou plus globalement pour l'image de notre pays. À titre personnel, j'ai très mal vécu le fait que cette question serve à des prétextes identitaires ou à des manœuvres politiques.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie vivement pour votre réponse claire et pour les éléments techniques intéressants que vous avez détaillés. Je pense qu'aucun de mes collègues ni moi-même ne sommes inquiets de la situation des

athlètes Borlée et de ceux qui les accompagnent dans ce choix de rejoindre la ligue flamande. Nous savons qu'ils y trouveront des conditions d'entraînement comparables à celles qu'ils ont connues jusqu'à présent. Ils pourront continuer à s'épanouir au bénéfice de leur discipline sportive et, je l'espère, de résultats pour notre pays aux prochains JO.

Toutefois, là où je suis un peu plus inquiet, c'est sur la capacité de la LBFA de s'occuper d'athlètes qui n'ont pas la renommée de ceux qui ont choisi de partir, mais qui pourraient à un moment souffrir d'un manque d'encadrement ou de professionnalisme. C'est là qu'une évaluation de la LBFA doit être faite. C'est un aspect qui est déjà apparu dans les discours qui ont été entendus. Je ne sais pas s'il faut donner crédit à ces discours, mais il me semble qu'une évaluation d'une fédération que nous subventionnons au moyen de plusieurs centaines de milliers d'euros est opportune et nécessaire dans le contexte que nous venons de vivre et qui fait suite à d'autres affaires qui ont conduit notre Parlement et les ministres compétents à s'intéresser à la gestion de cette ligue. Cette évaluation sera bénéfique au sport en général, et au sport francophone en particulier.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, j'entends que vous avez entamé une médiation qui n'a pas abouti. Je n'entends rien sur des moyens ou des éléments mis en avant lors de votre dialogue avec votre homologue néerlandophone. Concernant le dossier en lui-même et donc l'image et les effets sur notre politique sportive francophone, nous devons affirmer que nous sommes fiers d'avoir des sportifs francophones de haut niveau qui représentent la Belgique. Nous devons continuer à leur donner des moyens, qu'ils soient accordés à la fédération sportive ou à titre individuel. J'entends aussi votre appel lancé à Bruxelles pour une collaboration concernant les contrats ACS. Je ne manquerai pas de le relayer.

En revanche, la fierté d'avoir des sportifs francophones de haut niveau doit, selon moi, s'intégrer aussi dans un dialogue et dans une forme de respect des autres Communautés. Sur cet aspect, je pense que nous ne nous sommes pas assez fait respecter dans ce dossier. Nous pouvons toutefois trouver des solutions pour l'avenir. Vous me connaissez un peu et vous savez que je ne viens jamais sans proposition. J'entends M. Collin partager l'idée que j'avais déjà proposée, à savoir d'établir un *gentlemen's agreement* entre les politiques et, éventuellement, les fédérations. Cela se fait déjà dans d'autres disciplines sportives, comme dans le football. Cependant, il est important de travailler aussi à nos politiques existantes, c'est-à-dire de trouver comment nous allons renforcer les moyens pour le sport de haut niveau. Je vous encourage donc, grâce au fameux groupe de travail dédié au sport de haut niveau, à formuler des propositions pour le refinancement du sport de haut niveau.

Enfin, je terminerai sur l'effet de surprise. Vous avez dit que des initiatives avaient déjà été prises. Certains ont notamment rappelé l'idée de M. Madrane de créer une coupole du sport de haut niveau. J'avais cru comprendre que, derrière celle-ci, une commission des athlètes avait également été instituée. Je ne comprends donc pas trop pourquoi vous annoncez aujourd'hui une nouvelle commission des athlètes. Dans ce cas, il me semble que nous n'avons pas assez utilisé les moyens qui avaient été développés auparavant.

Je m'interroge donc sur la ligne que vous êtes en train de tracer et sur les moyens que vous allez utiliser pour éviter ces situations à l'avenir. Je ne vous donne pas un carton rouge, mais plutôt un carton orange. J'espère que nous trouverons rapidement des solutions pour soutenir notre génération de sportifs. C'est une fierté d'avoir au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles autant de talents et d'ambassadeurs du sport de haut niveau.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse et ces clarifications. Je soulignerai votre volonté de soutenir les athlètes en leur permettant de continuer à s'entraîner dans de bonnes conditions pour les JO. Je suis assez d'accord avec les précédents intervenants sur la nécessité d'un dialogue entre les différents ministres des Sports pour trouver une solution afin d'éviter que ce genre de situation se reproduise à l'avenir. Même s'il s'agit d'athlètes performants, je pense que l'image donnée aux jeunes et aux futurs grands athlètes n'est pas bonne. Un dialogue accru entre les différents ministres des Sports me semble donc opportun. Enfin, je voulais dire à MM. Collin et Vossaert que les *gentlemen's agreements* existent effectivement dans le monde du football, mais qu'ils ne sont pas souvent respectés. Nous devons donc y rester attentifs.

2.19 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Tendance d'une forte démotivation au sein du sport amateur francophone»

2.20 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Résultats d'un sondage de l'Union professionnelle belge pour l'industrie

du fitness et du wellness (UBF&W) et abandon du sport chez les jeunes»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Hervé Cornillie (MR). – En plus de la baisse inquiétante des affiliations dont il a déjà été question dernièrement lors des dernières réunions de notre commission, la presse relaie un constat des plus alarmants ou d'un sentiment. Peut-être, Madame la Ministre, allez-vous nous aider à objectiver la forte baisse de la motivation de la pratique sportive qui serait constatée lors de ce second confinement, principalement chez les jeunes privés de toute activité sportive. Nous savons déjà que cette crise sanitaire a un lourd impact, notamment mental.

«Les mises à l'arrêt des sports en amateur pour les plus douze ans ont démotivé les ados à faire de l'exercice. Ils sont de plus en plus nombreux à se désinscrire de leur club. Même après le déconfinement, ils assurent qu'ils ne reprendront pas une activité physique», écrit ainsi récemment un des titres du groupe Sudpresse. Nous pouvons lire cette réflexion ici et là et de nombreux entraîneurs du sport amateur francophone partagent cette conclusion. La grande majorité de ces derniers n'est pourtant pas restée les bras ballants durant le confinement. Ils ont tenté d'innover pour maintenir l'activité sportive des jeunes. À l'instar de ce qui a été fait par le secteur du cinéma, certains d'entre eux se sont montrés créatifs et ont développé des solutions hybrides comme, par exemple, des cours en ligne destinés à leurs affiliés.

Vu le climat défavorable, il est à craindre que malgré les nombreuses aides du gouvernement destinées au secteur du sport en général telles que l'opération «J'me bouge pour mon club», de nombreux jeunes ne se remettent pas au sport une fois la crise derrière nous. Un certain nombre d'entre eux en profite pour en faire davantage mais ils ne constituent pas la majorité. Avec cette pratique moindre du sport, nous craignons des conséquences dramatiques au niveau de la santé plus largement, même si je ne vais pas faire ici le résumé de ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a relevé sur l'état sportif et sanitaire des jeunes. Nous devons toutefois garder cette donnée en mémoire.

Pour prendre un interlocuteur crédible du paysage sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) estime que des signaux d'alerte commencent à clignoter, qu'il y a lieu de s'inquiéter et de réagir, car, au-delà du sport, toute la question de la santé se retrouve à travers, par exemple, l'obésité ou les troubles du sommeil. Ceci constitue à la fois un enjeu de société et de santé publique, car un trou générationnel de non-pratiquants avec des conséquences terribles dans

les années à venir est à craindre. Ces peurs et propos émanent de l'AISF et je les partage.

Madame la Ministre, quelles actions la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle mettre en œuvre pour encourager la pratique du sport et remotiver les jeunes dont il semblerait que le moral soit en berne? Des campagnes de sensibilisation dans les médias ou réseaux sociaux, principalement destinées aux adolescents, sont-elles envisagées? Nous avons tenté de mobiliser les influenceurs pour convaincre les plus jeunes de l'intérêt de la vaccination et des gestes barrières. Une démarche similaire existe-t-elle pour la pratique du sport? Les influenceurs, dans ce cas, pourraient être des athlètes francophones de haut niveau. Envisagez-vous une coopération avec les autres entités fédérées, en définitive directement concernées par la pratique du sport et des impacts sur la santé, pour contribuer à remotiver les sportifs et singulièrement les plus jeunes d'entre eux?

Mme Sabine Roberty (PS). – L'UBF&W a récemment publié sur ses réseaux sociaux www.fitness.be les résultats d'un sondage mené auprès de 4 170 pratiquants. Le constat qui en résulte est sans appel: environ 75 % d'entre eux admettent faire moins de sport, 27,7 % ne se sentent pas bien dans leur peau, 57,9 % s'inquiètent de leur santé mentale, 81,1 % sont préoccupés par leur condition physique et leur immunité, 61,5 % font part de plaintes physiques et 65,2 % éprouvent davantage de stress.

Un autre article récent, déjà mentionné par M. Cornillie, fait mention de nombreux abandons de la pratique sportive chez les jeunes, particulièrement les adolescents. L'AISF est inquiète des conséquences du confinement à cet égard. Les jeunes sont démotivés, abandonnent tout ou partie de leurs activités sportives. Nous pouvons aisément imaginer que les adultes ne sont pas en reste. Les cours dispensés en ligne perdent leur attrait pour beaucoup tandis que d'autres ne disposent pas du matériel nécessaire ou de ressources financières suffisantes pour pratiquer une activité sportive en extérieur.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de ces informations? Comment vous déterminez-vous vis-à-vis d'elles? Des études ont-elles mesuré quantitativement l'importance des abandons dans les milieux sportifs? L'impact physique et psychologique de la fermeture des clubs sportifs sur les pratiquants a-t-il fait l'objet d'une quelconque évaluation par les pouvoirs publics? Comment entendez-vous permettre et favoriser la pratique d'une activité sportive, ou sa reprise pour certains, dans les conditions actuelles? Et ensuite? Des efforts ont-ils été entrepris pour permettre à un public plus précarisé de continuer à pratiquer une activité sportive en intérieur ou en extérieur durant le confinement?

L'AISF souligne la nécessité de mettre en place une campagne de sensibilisation dans les

médias, M. Cornillie vient d'évoquer d'aide d'éventuels influenceurs, afin d'encourager les jeunes à pratiquer un sport. Est-ce une piste envisageable? Qu'en est-il des adultes qui abandonnent vraisemblablement aussi un grand nombre de leurs activités sportives? J'en fais partie et la reprise d'une pratique sportive ne fait pas partie, je l'avoue bien volontiers, de mes bonnes résolutions pour ce tout début de nouvelle année.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À ce stade, mes services ne disposent pas de chiffres de la fluctuation des affiliations auprès des fédérations sportives. Les chiffres avancés sont le fruit d'un travail journalistique, certes de qualité, mais qui se limitent à certaines fédérations. En outre, l'affiliation à un club ne va pas toujours de pair avec l'affiliation à la fédération sportive qui en dépend. Le calendrier des affiliations peut également varier sensiblement d'une fédération à l'autre. Un exercice affiné sera réalisé au printemps, à l'amorce de l'été ainsi qu'à l'automne afin de disposer de situations précises et de pouvoir évaluer l'impact des différents rendez-vous sportifs qui se tiendront durant la prochaine période estivale.

Il conviendra également d'analyser les nouvelles habitudes sportives de la population à la suite de la crise sanitaire. À cet égard, les applications peuvent en effet se révéler intéressantes mais, comme pour la pratique traditionnelle, leur utilisation doit être le fruit d'une démarche individuelle et le suivi doit naître d'une motivation personnelle. Le décrochage sportif s'explique généralement par des contraintes extérieures à la personne. Je rappelle que l'opération «J'me bouge pour mon club» intégrait une application qui favorisait la participation et l'émulation entre les pratiquants. L'opération, qui sera reconduite en 2021, a permis de faire bouger plus de 42 000 personnes et d'accumuler plus d'un million de kilomètres de marche en deux semaines.

L'activité physique contribue incontestablement au bien-être et, selon de nombreux experts, au renforcement de l'immunité. Dès le début du confinement, en mars dernier, l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) a, à ma demande et avec le concours des sportifs Julien Watrin, Charline Van Snick, Amal Amjahid, Alexandra Tondeur, Ryad Merhy, Camille Laus et Victor Wegnez, multiplié les initiatives sur les réseaux sociaux pour sensibiliser aux bienfaits de rester en mouvement et à l'importance de pratiquer une activité physique tout en respectant les règles sanitaires. Des capsules proposaient même des exercices simples à réaliser chez soi ou sur sa terrasse. L'humoriste Pablo Andres avait également chargé l'agent Verhaegen de relayer ce type de message dans son style inimitable.

D'autres projets sont en cours de réalisation et le message sera adapté à l'évolution de la crise sanitaire. Nous suivrons celle-ci avec attention afin d'adapter nos initiatives à la réalité du terrain. Comme vous l'avez rappelé, Madame la Députée, la meilleure motivation pour faire du sport est bien sûr qu'il existe une possibilité de le faire. Je rappelle également que nous avons insisté pour que l'activité sportive pour les jeunes de moins de douze ans accomplis reste autorisée. Nous tiendrons ce jeudi une réunion avec les fédérations sportives et les experts pour faire le point sur la situation sanitaire, dont nous savons qu'elle s'améliore très légèrement. Cette embellie devra cependant se confirmer avant que nous puissions envisager une reprise progressive des activités. Dès que celle-ci sera autorisée par les experts sanitaires, les restrictions seront assouplies, y compris pour les personnes de plus de douze ans accomplis.

M. Hervé Cornillie (MR). – Il est effectivement difficile d'oublier la capsule vidéo de l'agent Verhaegen après l'avoir visionnée! J'entends que des actions ont également été menées avec des sportifs de haut niveau et je vous encourage, Madame la Ministre, à multiplier ce type d'initiatives, afin de remettre sur la voie de la pratique du sport toutes les générations de pratiquants, sans doute un peu endormis par les circonstances. Je comprends également que certains chiffres soient encore indisponibles à ce stade, ainsi que la distinction que vous opérez entre clubs et fédérations sportives. Tout en gardant bien cette distinction à l'esprit, je pense que ce n'est qu'en analysant les chiffres des fédérations que nous aurons une meilleure vision d'ensemble. Nous y reviendrons sous peu.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je me réjouis de prendre connaissance de tous ces éléments et note qu'une analyse sera effectuée dans le courant du printemps pour faire le point sur la situation. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet.

2.21 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Handisportifs de haut niveau mis sous contrat par la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Comme nous l'avons récemment appris, les sportifs bénéficiant du statut de sportif de haut niveau ayant signé un contrat professionnel avec la Fédération Wallonie-Bruxelles passeront de 70 en 2020 à

79 en 2021, avec quelques possibles adaptations liées aux départs que nous avons précédemment évoqués. Parmi ces 79 sportifs de haut niveau annoncés, plusieurs sont en situation de handicap et pratiquent différentes disciplines handisport.

La crise sanitaire actuelle a évidemment compliqué la préparation physique des sportifs professionnels. Dès lors, qu'en est-il de celle des sportifs handisport? Leur handicap nécessite à cet égard un matériel adapté, voire l'aide de personnes supplémentaires. Leurs entraînements ont-ils été maintenus malgré les mesures sanitaires qui sont imposées?

Madame la Ministre, quelles sont les réelles ambitions pour l'année 2021 pour les sportifs handisport de notre Fédération? En effet, 2021 est non seulement une année olympique, mais aussi une année paralympique. Nous nous réjouissons déjà de pouvoir les encourager à distance lors des jeux paralympiques qui se dérouleront à Tokyo. Je voulais aujourd'hui mettre l'accent sur leur situation, leurs conditions de préparation et les espoirs que nous pouvons formuler à leur égard.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, à l'instar de la féminisation du sport, le handisport représente un axe important de la politique que nous souhaitons mener durant cette législature; je sais que vous partagez cette priorité.

Parmi les athlètes sous contrat cette année, nous retrouvons Joachim Gérard en tennis en fauteuil roulant, Michèle George en équitation, Klison Mapreni en goalball et Maxime Hordies en *handbike*. La crise sanitaire nous a contraints à nous adapter et à revoir nos modes de fonctionnement, notamment pour continuer la préparation physique de nos sportifs de haut niveau.

Afin de ne pas freiner cette préparation et cette quête d'excellence, les sportifs handisport bénéficient d'un statut d'espoir sportif et de sportif de haut niveau. Ces sportifs sous contrat et reconnus par notre Fédération ont pu bénéficier des mêmes conditions de dérogation que les autres sportifs de haut niveau. Ils ont donc pu accéder aux centres d'entraînement de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) identifiés et être accompagnés par la cellule d'entraînement nécessaire à leur préparation, à savoir un coach, un entraîneur, un préparateur physique, un partenaire d'entraînement (*sparring-partner*) et un membre médical ou paramédical. Les sportifs handisport devant s'entraîner dans des infrastructures plus spécifiques ou mieux adaptées ont pu y accéder moyennant l'accord de la commune où l'infrastructure est implantée.

Concernant les compétitions, la saison 2021 sera très chargée pour les sportifs de la Ligue han-

disport francophone (LHF) avec des ambitions à la hauteur de la qualité de nos sportifs de haut niveau. Nous avons quinze sportifs potentiellement sélectionnables pour les Jeux paralympiques 2021, notamment en tir à l'arc, athlétisme, natation, *handbike*, équitation, goalball, tennis et tennis de table.

Les objectifs sont clairs: ils visent les trois médailles d'or, quatre podiums et huit top 8. Outre les Jeux paralympiques 2021, je mentionnerais d'autres rendez-vous sportifs majeurs tels que les Championnats d'Europe de tir à l'arc, de goalball, de natation, mais aussi un championnat du monde en ski alpin, quatre grands chelems de tennis en fauteuil, ainsi qu'un master dans la même discipline.

Étant donné la situation sanitaire, il existe encore quelques incertitudes liées au calendrier.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, plus tôt dans la journée, vous avez évoqué, avec M. Cornillie et Mme Roberty, la motivation des uns et des autres à reprendre une activité sportive. Nous pouvons imaginer celle d'une personne handicapée confrontée à un moment donné à la difficulté de pratiquer un sport du fait de son handicap.

Les athlètes handisport de haut niveau sont aujourd'hui des exemples pour toutes les personnes qui hésitent pour diverses raisons à pratiquer une discipline sportive pouvant permettre un épanouissement non seulement sur le plan physique, mais aussi social et psychique.

Je vous remercie donc vraiment pour les efforts entrepris à l'égard de ces sportifs. Si nous avons la chance de compter des sportifs belges de haut niveau parmi les participants aux Jeux paralympiques 2021, ce serait évidemment un succès à souligner. Mettre continuellement en exergue le sport professionnel ou le sport de haut niveau sans parler autant du handisport est une erreur et je sais que vous ne la commettrez pas. Soyons fiers de nos athlètes paralympiques.

2.22 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Racisme dans le football»

2.23 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de

la Promotion de Bruxelles, intitulée «Décret du 20 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive, dit décret "Éthique"»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Les propos racistes tenus par le quatrième arbitre lors de la récente rencontre de Ligue des champions opposant le Paris Saint-Germain au club turc de Baskasehir nous ramènent à une triste réalité du monde du football. Le monde du football amateur n'y fait malheureusement pas exception. Une enquête a été menée par l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) en mars 2020 auprès de 1 162 arbitres belges, soit un cinquième du corps arbitral, et les résultats sont accablants. Près de 22 % des arbitres belges indiquent qu'ils ont été victimes de racisme sur un terrain de football. 42 % d'entre eux disent avoir été témoins de faits de racisme envers d'autres arbitres et 70 % d'entre eux affirment avoir été témoins de faits de racisme envers des joueurs. Pire encore, un peu moins de 2 % d'entre eux disent en constater lors de chaque match. Ces chiffres sont particulièrement effrayants, d'autant que la Fédération Wallonie-Bruxelles mène une série d'actions de sensibilisation et de prévention en matière de lutte contre le racisme.

La réalité du terrain semble bien différente de celle évoquée dans les rapports d'incidents des comités provinciaux et dans les rapports de l'URBSFA. Dans celui sur la saison 2018-2019, l'URBSFA faisait ainsi état de seulement 69 cas de faits de racisme officiellement recensés dans l'ensemble du pays, dont seulement deux dans le football amateur en Wallonie.

Madame la Ministre, quelle analyse politique faites-vous de ces statistiques et de la proportionnalité des sanctions prises à l'encontre de celles et ceux qui commettent des actes racistes sur les terrains de football? Comment expliquez-vous un tel écart entre la réalité du terrain et les rapports de l'URBSFA? Au-delà du travail conséquent qui a déjà été mené en termes de prévention par la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'URBSFA, quelles mesures spécifiques avez-vous prises afin d'enrayer cette dynamique négative qui n'est certes pas l'apanage du football, mais qui, il faut bien le constater, le concerne particulièrement?

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il y a six mois, je vous avais interrogée sur le racisme dans le sport amateur. À l'époque, ma question faisait suite à la vague mondiale du mouvement *Black lives matter* provoquée par la mort tragique de George Floyd aux États-Unis. Au-

jourd'hui, c'est à la suite d'un autre fait médiatique que je tiens à revenir en réunion de cette commission sur une thématique qui m'est très chère. En décembre dernier, un match de football a été arrêté à la suite d'un incident impliquant un officiel de la Fédération internationale de football association (FIFA) qui aurait tenu des propos racistes envers un membre du staff de couleur noire de l'une des deux équipes. Je m'exprime au conditionnel, car une enquête est en cours et toute la lumière n'a pas encore été faite sur cette affaire. Toujours est-il qu'en réaction à cet incident, les 22 joueurs ont décidé de quitter le terrain et de mettre un terme à la rencontre. Même si le stade était vide et si le match ne comportait pas d'enjeu sportif, arrêter un match de Champions League, dont on connaît les audiences télévisuelles, est tout de même sans précédent. Quel exemple pour nos jeunes et pour le monde sportif en général!

Cet événement a fait le tour du monde et j'en profite pour vous réinterroger aujourd'hui sur l'avancée du décret «Éthique». Quand le gouvernement a-t-il l'intention de le présenter au Parlement? Auriez-vous des informations sur la lutte contre le racisme dans le sport amateur à nous communiquer? Enfin, vous m'aviez parlé de travailler avec vous sur ce texte afin de renforcer l'efficacité de notre action. Sachez que je suis toujours à votre disposition.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, je vous remercie de tout cœur d'avoir mis l'accent sur cette question si importante. Si dans des ligues sportives professionnelles nord-américaines, des sportifs ont depuis très longtemps, parfois aux dépens de leur carrière, dénoncé des attitudes, des propos, en élargissant le débat au-delà de la sphère sportive, force est de constater que, pour la première fois, deux équipes de football ont quitté le terrain comme un seul homme. Il n'y a pas si longtemps un joueur victime de propos racistes qui quittait le terrain a été ramené à la raison et invité à reprendre le cours du match.

Ce qui s'est passé à Paris va marquer indubitablement la manière de travailler sur cette problématique, sur le terrain, mais aussi en dehors du terrain. Les joueurs ne seront plus une masse silencieuse. Le calendrier a voulu que, quelques jours plus tard, l'URBSFA dévoile les chiffres accablants de son enquête. Nous devons trouver les moyens de sensibiliser plus largement les arbitres, mais également les joueurs et les spectateurs, aux dérives vécues sur nos terrains de sport. L'arbitre ne peut rester seul face à cette question, car, si son rôle est indispensable pour assurer l'organisation de nos compétitions sportives, sa fonction est déjà très difficile à remplir pour simplement faire respecter les lois du jeu.

Je vais interpellier l'Association des clubs francophones de football (ACFF) à ce sujet afin de collaborer sur des actions dont le but serait d'éradiquer cet autre virus qui contamine le sport. Le racisme n'est pas un phénomène lié au sport puisque le sport fait partie intégrante de notre société. C'est par la conjugaison des efforts de sensibilisation, d'éducation, mais aussi de sanction, que nous parviendrons à éradiquer ce problème. Par ailleurs, l'avant-projet du décret «Éthique» sera déposé le 7 février au gouvernement, preuve que nous travaillons aussi sur des réformes, en dépit de la gestion extrêmement chronophage de la crise sanitaire. Je répondrai avec plaisir à des questions sur ce projet de décret en réunion de commission après cette date, afin de conserver au gouvernement la primeur de son contenu.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, le rôle du sport est de permettre l'épanouissement et l'émancipation, singulièrement auprès des plus jeunes. Aucune forme de racisme ou de ségrégation ne peut être admise. La médiatisation du match suspendu en Ligue de champions va sans doute aider au changement des comportements. En tout cas, je vois matière à rebondir. Au niveau du sport professionnel, une médiatisation aide sans doute à faire prendre conscience de l'ampleur du phénomène.

Il s'agit également de sensibiliser le sport amateur. Un travail est à mener sur ces questions. J'entends que vous y travaillez avec l'ACFF, notamment sur la proportionnalité des sanctions. Elles sont très clairement insuffisantes. Des faits de récidive sont observés et sont problématiques. Nous devons lutter contre toute forme de banalisation de ces actes innommables. De plus, la charge ne peut effectivement pas être supportée seulement par les arbitres, qui sont occupés à bien d'autres tâches. Des moyens de contrôle devront être instaurés au sein des clubs.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je comprends bien que vous préféreriez garder la primeur de cet avant-projet de décret pour le gouvernement, avant d'en parler en réunion de commission. Effectivement, le racisme est un phénomène de société. Nous devons agir sur l'éducation, sur la communication aux jeunes dans les clubs sportifs et aux parents. Ce genre de propos, de discriminations, ne peut trouver racine dans les clubs sportifs. Chaque fédération, chaque club doit être au courant des tenants et aboutissants. Une concertation interministérielle porte sur le racisme. Tous les ministres chargés de l'Égalité des chances essaient de trouver des solutions à ce phénomène de société, que nous ne pourrions malheureusement complètement éradiquer, mais que nous pouvons atténuer en informant les différents acteurs.

2.24 *Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, ministre de*

l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Loi sur le travail associatif et son impact pour les clubs sportifs»

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, fin 2020, il y a quelques jours donc, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) tirait une fois de plus la sonnette d'alarme, à propos du futur des clubs sportifs qui avaient recours aux possibilités créées par la loi sur le travail associatif.

Nul besoin de faire de grands rétroactes, mais rappelons que la Cour constitutionnelle a annulé cette loi en avril dernier, tout en maintenant ses effets jusque fin 2020. Depuis lors, certaines propositions de loi réparatrices, qui tiennent compte des objections juridiques dénoncées par la Cour constitutionnelle, ont été déposées et des auditions ont aussi eu lieu à la Chambre. Notons que ces objections n'étaient pas si inattendues tant de nombreux acteurs les avaient mentionnées lors du processus précédant l'adoption de cette loi par la Chambre en juillet 2018. Ce système permettait d'indemniser des entraîneurs, coaches, arbitres, etc. pour un montant maximum défiscalisé de 6 340 euros par an et bon nombre de clubs sportifs y ont fait appel. Cela a aussi permis de supprimer une grande partie des rétributions de caisses noires et de retrouver une voie plus saine.

Le sport amateur a subi et subit encore de plein fouet la crise sanitaire. Il ne peut se permettre une absence de solution sur ces indemnités, sous peine de recevoir le coup de grâce, ce qui risque d'entraîner la disparition de nombreux clubs. Il faut donc clairement trouver une solution qui tienne compte de l'arrêt.

À l'heure où je vous parle, une proposition de loi a été adoptée par la Chambre des représentants. Cette proposition de loi suscite encore de nombreuses critiques de la part de l'AISF sur le plan fiscal, sur le plan des volumes de travail administratif et sur le plan de la surcharge administrative. Du point de vue fiscal et des cotisations sociales, la nouvelle loi entraînera une perte de revenus importante. Ce constat semble difficilement contournable, au vu de l'arrêt de la Cour constitutionnelle. Il vous appartient de prendre des initiatives pour tenter de trouver des solutions à ces diverses objections. Ce sera donc une question de priorités et d'affectation de moyens pour ce qui vous concerne ainsi que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame la Ministre, quelles démarches avez-vous entreprises pour trouver une solution tenant compte des demandes de l'AISF? Avez-vous porté ce débat avec vos homologues commu-

nautaires en charge du sport? Envisagez-vous éventuellement de saisir le comité de concertation? J'en profite pour rappeler que c'était une solution que mon groupe avait suggérée dans une résolution, il y a plusieurs mois, dès l'annonce de l'arrêt de la Cour constitutionnelle, mais cette résolution avait alors été balayée par la majorité.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, comme vous le rappelez dans votre question, l'arrêt de la Cour constitutionnelle sur la loi relative au travail associatif prévoyait le maintien de ses effets jusqu'au 31 décembre 2020. Il fallait donc trouver une solution avant cette date. C'était un engagement repris dans l'accord du gouvernement fédéral et soutenu par 7 partis. Lors de la dernière séance plénière de l'année, la Chambre des représentants a adopté une proposition de loi, déposée initialement par l'Open VLD et le MR, visant à répondre aux remarques de la Cour constitutionnelle. Cette proposition de loi ne concerne que le secteur du sport et prévoit notamment des cotisations sociales de 10 % et une imposition de 10 %. Par ailleurs, elle cessera de produire ses effets le 31 décembre 2021. Mon cabinet a été en contact régulier avec l' AISF, afin de relayer et d'appuyer leur point de vue au Parlement fédéral. Ce sujet a également fait l'objet d'échanges avec mes homologues en charge du sport, afin de promouvoir une solution qui dépasse les niveaux institutionnels et les partis. Si la situation n'évoluait pas favorablement, je demanderais que le dossier soit étudié dans le futur au Codeco (comité de concertation), en vue d'une solution qui serait à trouver à partir de janvier 2022.

Par ailleurs, j'ai bien entendu les critiques de l' AISF sur ce nouveau dispositif. Je rappelle qu'il est encore trop tôt pour évaluer ses conséquences sur le terrain. Il convient de souligner que le dispositif légal récemment adopté par le fédéral est transitoire. L'intention du législateur fédéral est de soutenir le secteur du sport. Nous serons attentifs à la pertinence du dispositif adopté, afin qu'il ne produise pas au final des effets contraires à l'objectif souhaité.

Dans ce dossier, je continuerai à soutenir la nécessité d'avoir un cadre juridique stable et pérenne, tenant compte de la spécificité du secteur sportif. Nous avons un an devant nous pour élaborer ce nouveau cadre, en concertation étroite avec les représentants du monde sportif.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, les clubs sont dans une situation catastrophique à cause de la crise sanitaire. Cet élément-ci ne vient qu'ajouter à leurs difficultés. Il est très difficile pour un président de club d'organiser un budget pour une saison. Vous nous dites qu'il reste encore un an. Quand il faudra

organiser le budget 2021-2022, on va se retrouver avec la même difficulté puisque personne ne sait ce qu'il adviendra en janvier 2022. Il faut absolument anticiper et travailler au plus vite. Quand on anticipe aujourd'hui dans le budget les fameuses contraintes fiscales, cela plonge les clubs dans le rouge. Étant donné les difficultés pour trouver des sponsors, les remboursements de cotisations à prévoir, etc., les clubs sont très inquiets. Notre rôle est aussi de soutenir les clubs. J'espère qu'une solution pérenne pourra être trouvée.

2.25 Question de M. Philippe Dodrिमont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Leadership et sport féminins»

M. Philippe Dodrिमont (MR). – Comme en politique, le monde sportif tente d'ouvrir ses portes aux femmes. Ces dernières ont des choses à dire et souhaiteraient faire bouger les lignes. Cela passe par le développement du sport au féminin et l'adoption de politiques assumées de féminisation et de promotion, d'une plus forte médiatisation et de la lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes. Ce changement passe aussi par l'émergence des femmes dans les instances dirigeantes actuelles du sport.

Dans un premier temps, Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur la présence des femmes dans les fonctions dirigeantes de nos fédérations? Pour ma part, je pense que la présence féminine est dérisoire dans les comités et les structures qui gèrent ces clubs. Quelle est la situation dans nos fédérations sportives? Quel est le pourcentage de femmes au sein des conseils d'administration et des directions de ces fédérations? Comment promouvoir le *leadership* féminin et l'égalité des sexes dans les modèles de gouvernance? Quelles actions ont-elles été entreprises?

Dans un second temps, pourriez-vous m'indiquer l'évolution de la présence de sportives de haut niveau reconnues comme telles par la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours de ces deux dernières années, mais aussi des sportives évoluant à un niveau amateur? Quelle politique mettez-vous en place pour encourager les femmes à pratiquer une discipline sportive? Quels sont les défis de demain pour dessiner un paysage sportif féminin comptant des pratiquantes, non seulement nombreuses mais aussi performantes, puisque les femmes sont évidemment capables de réaliser de belles prouesses?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La féminisation du sport est un axe prioritaire de ma politique durant cette législature. Elle est d'ailleurs inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et fait l'objet d'un plan contenant une série d'actions. Ce plan a pour but d'encourager et d'augmenter la pratique sportive auprès du public féminin, mais également de rendre visible les inégalités dans le sport, de lutter contre les discriminations sexistes et d'assurer une meilleure visibilité et une présence accrue des femmes à des postes décisionnels, notamment dans les fédérations sportives, comme vous l'évoquez dans votre question.

Ce plan sera communiqué au cours du premier semestre de l'année 2021. En voici quelques axes. Afin d'accentuer la présence des femmes dans le sport, que ce soit dans les postes dirigeants ou en termes de pratique sportive, différentes mesures ont et seront encore adoptées. Je pense notamment à l'une des orientations prioritaires du programme «Actions sportives locales» qui concerne le développement du sport féminin. Cette orientation sera reconduite en 2021. Depuis 2019, 311 projets ont été lancés par des fédérations, des pouvoirs locaux, des clubs, ce qui représente 6 624 heures d'activités pour 1 724 participantes. Cette mesure devra encore être mise en avant pour que davantage d'organismes y adhèrent.

Je compte aussi revoir le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française et qui impose un maximum de 80 % d'administrateurs de même sexe au sein des conseils d'administration des fédérations. J'ai l'intention de revoir ce pourcentage à la baisse parce qu'il me semble assez peu ambitieux. Actuellement, 56 des 63 fédérations reconnues respectent cette disposition, soit près de 90 %. Six dérogations ont été accordées sous la législature précédente aux fédérations n'ayant pas atteint le quota de représentation 80-20. À l'exception des fédérations d'EnéoSport, de patinage artistique, de baseball et softball, les conseils d'administration des fédérations sont majoritairement masculins. La fédération de danse sportive compte tout juste 50 % d'administratrices. Cette proportion pourrait être améliorée puisqu'au sein de 22 fédérations, au moins un tiers de femmes siègent dans les conseils d'administration.

Nous souhaitons inciter les fédérations sportives à établir des plans concrets de féminisation et voulons mettre en avant celles qui ont déjà développé le leur. Cela passera par une communication adaptée, l'échange de bonnes pratiques entre les fédérations et le programme «Actions sportives locales» cité plus haut. Concernant les athlètes de haut niveau, nous comptons cette année un total de 74 athlètes, 45 hommes et 29 femmes sous contrat, soit près de 40 % de femmes. En 2020, nous recensons 70 sportifs de haut niveau, dont égale-

ment 29 femmes et une proportion identique de femmes en 2019 pour un total de 71 athlètes.

Il est également nécessaire de faire connaître la situation des femmes dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles en se basant sur les études et chiffres suivis par l'Administration générale du sport (AGS) et en les rendant visibles. Concrètement, ces données ont mis en lumière que la pratique sportive est perturbée à chaque tournant majeur de la vie, par exemple à l'adolescence ou encore au moment de fonder une famille. Pour répondre à ce défi et lutter contre un possible décrochage sportif féminin, des actions spécialement ciblées sur les adolescents et les jeunes mamans seront créées en collaboration avec des associations. La communication sera adaptée pour toucher notamment ce public cible ainsi que les mères de famille souvent prescriptrices de la pratique sportive auprès des enfants. Les études ont montré que les femmes préfèrent le sport libre et sont peu sensibles à la recherche absolue de performances. Elles indiquent également que l'accessibilité financière ne doit pas être sous-estimée. Nous nous pencherons donc sur des actions favorisant, entre autres, la pratique extérieure accessible, au bénéfice de la santé et du bien-être.

Ce plan court sur l'ensemble de la législature. Il est lié, à travers des actions communes, à plusieurs autres plans dont le plan intersectoriel de prévention de la maltraitance, le plan «Droits des femmes 2020-2024», le plan de lutte contre la pauvreté, le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant, le plan intra-francophone de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2024 et le contrat d'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, de nous avoir éclairés sur les différents axes du plan de féminisation du sport qui sera présenté dans le courant du premier semestre de cette année. Ce plan atteste d'une politique particulièrement ambitieuse et les chiffres que vous exposez démontrent combien c'est nécessaire. Pour mener une politique sportive et féminiser une discipline – je pense particulièrement aux sports les plus porteurs comme le football où la présence féminine est bien trop faible – il faut passer par une féminisation des directions des fédérations. Aujourd'hui, parce que c'est obligatoire, les conseils d'administration comptent 20 % de femmes et pas une de plus. C'est affligeant. Nous devons continuer à nous mobiliser et mener une vraie politique sportive pour les deux sexes, ce qui passe évidemment par des décisions prises par des organes paritaires. C'est l'objectif recherché, même si cela implique l'adoption de quotas, ce qui nous désole toujours un peu. En politique, c'est grâce à l'imposition de quotas que les chiffres ont évolué. Pour ma part, il faut envisager d'imposer des quo-

tas en les complétant d'éventuelles restrictions de subventionnement.

2.26 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Reprise des activités sportives indoor»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Ce sujet pourrait faire l'objet de débats lors de chaque réunion de commission. Néanmoins, une reprise des activités sportives pourrait survenir dans le courant du premier trimestre de 2021. Les activités seraient soumises à des règles différentes selon qu'elles se déroulent en intérieur ou en extérieur.

Concernant les activités sportives *indoor*, le gouverneur de la province de Hainaut s'est prononcé en défaveur de l'utilisation du chauffage par soufflerie dans les salles de sport. Il estime que ces souffleries constitueraient d'importants vecteurs du virus. Or, de tels systèmes sont utilisés dans bon nombre d'infrastructures sportives. Doit-on redouter une reprise des activités sans vestiaires, sans douches, et maintenant sans chauffage? Pouvez-vous faire le point sur la situation, étant donné que la reprise des activités sportives en intérieur pourrait survenir dans les semaines qui viennent? Rappelons évidemment que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas son destin en mains, puisque les décisions reviennent aux instances fédérales.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai pris connaissance de la décision du gouverneur de la province de Hainaut. Il s'agit d'une mesure de précaution concernant certaines infrastructures sportives vieillissantes.

En vertu du protocole relatif aux activités physiques et sportives et des différents arrêtés ministériels pris durant la crise, les pouvoirs locaux, dont les gouverneurs de province, ont toujours la faculté de prendre des mesures plus restrictives dans le cadre de la lutte contre la Covid-19. Concernant les centres de l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS), le groupe de travail relatif aux infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas identifié de problème particulier concernant le renouvellement de l'air dans les infrastructures sportives.

La question des vestiaires est étroitement liée à l'évolution de la pandémie. Il est trop tôt pour déterminer s'ils pourront rouvrir lors de la reprise des activités sportives. Cependant, tout porte à

penser que le redémarrage s'effectuera graduellement, comme l'a récemment annoncé le Premier ministre. Je rencontrerai les fédérations sportives et les experts sanitaires le jeudi 7 janvier pour faire le point sur toutes ces questions.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces premiers éléments de réponse. Les prochains jours apporteront de nouveaux éclairages permettant de se forger une opinion sur une reprise éventuelle d'une série d'activités sportives. Le redémarrage sera graduel. Il convient de tenir compte de tous les paramètres. Tous, nous souhaitons que les jeunes puissent reprendre leurs activités sportives. Cela doit se faire dans le respect de toutes les précautions d'hygiène et de sécurité.

2.27 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Défi Tokyo 2021»

M. Thierry Witsel (PS). – Le 22 septembre dernier, je vous interpellais au sujet du sport numérique et des possibilités qu'il offre dans le cadre scolaire, particulièrement en période de confinement. Comme pour tout nouveau projet, il importe évidemment de bien en comprendre les tenants et aboutissants, et ce, dans une optique de plus-value pour les utilisateurs.

Ainsi, depuis ma dernière intervention, j'ai eu l'occasion de rencontrer les responsables de l'application sportive Formyfit, application déjà utilisée par plusieurs écoles. J'ai pu constater avec plaisir que les créateurs de l'application ont beaucoup échangé avec l'Administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) concernant le sport pour tous et particulièrement sur un projet qui s'appellerait «Défi Tokyo 2021». Ce projet s'inscrit dans la même philosophie que l'opération «J'me bouge pour mon club», dont nous connaissons le succès. Il s'agit dans ce cas de s'adresser aux élèves ainsi qu'à leurs parents afin qu'ils participent au défi en représentant leur école. L'objectif serait d'atteindre 10 000 km par école, stade qui permettrait aux participants de bénéficier gratuitement de l'application pendant un an. Ainsi, tout le monde serait mobilisé pour courir un maximum et vivre les bienfaits de l'activité physique.

De plus, la nouvelle circulaire 7816 Covid-19 – Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire – suite du Comité de concertation (CODECO) du 30 octobre 2020 précise que «les cours (sportifs) sont suspendus et peuvent être remplacés par des activités éducatives en classe

avec l'enseignant d'éducation physique». Le sport étant à l'arrêt à l'école, cette initiative pourrait permettre aux élèves de maintenir une activité physique. L'école est un levier important, car elle permet de toucher tous les jeunes. Enfin, ce projet pourrait reprendre toutes les données biométriques et la vitesse maximale aérobie (VMA) et donc indiquer le niveau de forme des jeunes en 2021. Les résultats de l'épreuve seraient donc intéressants à étudier.

Madame la Ministre, quelle est votre position vis-à-vis de ce projet dans lequel l'ADEPS est engagée? Ce dernier est-il réaliste d'un point de vue budgétaire? Est-il envisageable de travailler avec la ministre de l'Éducation Caroline Désir à l'élaboration d'un projet commun?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les membres de mon administration ont pu prendre connaissance des services développés et proposés par cette entreprise wallonne. Néanmoins, je rappelle que tout recours à un service ou une prestation de la part d'un prestataire commercial – en l'occurrence, pour une application informatique – impose à l'administration de passer par une mise en concurrence conformément aux dispositions relatives aux marchés publics. En l'occurrence, aucun type d'engagement ne pourrait être pris à l'égard de cette société en dehors de ce cadre. En outre, il s'agit d'un service proposé aux écoles et il n'entre malheureusement pas dans mes attributions de venir soutenir ce type de dépenses.

Toutefois, la présentation de ces services a alimenté un travail de réflexion toujours en cours au sein de l'ADEPS et destiné à des jeunes de douze à dix-huit ans. Mes services me présenteront d'ici peu les fruits de leur travail de conception qui tiendra bien évidemment compte du cadre sanitaire. Par ailleurs, je ne peux imposer des initiatives sportives en milieu scolaire: il appartient à ma collègue chargée de l'enseignement obligatoire d'en établir le cadre de fonctionnement.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse, même si elle est courte. Je suis conscient que cette application doit faire l'objet d'un marché public. Je sais également que Mme Désir est compétente pour les écoles. Je l'ai d'ailleurs déjà interrogée à ce sujet.

Il est opportun de vivre avec son temps. Beaucoup de choses bougent dans notre société. Il serait dès lors idéal que chaque sportif dispose d'un baromètre pour mesurer ses efforts. M. Dodrimont a parlé des sportives, des femmes qui se sont mises au sport durant le confinement. Ce baromètre leur permettrait de mesurer leur niveau.

Il convient donc d'y réfléchir pour le futur. Puisque l'ADEPS est entrée en contact avec les

responsables de l'application, j'attends avec impatience les informations qu'elle pourra vous fournir.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 16h15 et reprise à 16h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

3 Interpellation de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Levée du moratoire sur les nouvelles habilitations dans l'enseignement supérieur» (Article 78 du règlement)

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, depuis votre entrée en fonction, vous n'avez pas traité que des dossiers faciles. Je vais vous annoncer une nouvelle peu réjouissante, à savoir que le dossier des habilitations sera au moins aussi difficile, voire plus difficile. Malheureusement, l'histoire me donne raison avant même que les événements ne se produisent.

Au travers du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»), mais aussi au travers des procédures de ces dernières années, toute une série de nouvelles habilitations a été déposée et, à deux reprises, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a pris la décision d'imposer un moratoire, qui va arriver à échéance.

Tant l'ARES que les différentes institutions d'enseignement supérieur, ainsi que vous, au gouvernement, et nous, au Parlement, allons devoir nous positionner. Si je regarde en arrière, en 2016 et en 2017, l'ARES avait eu la volonté, le courage, la bonne idée ou l'illumination – vous retiendrez le terme qui vous plaira – de proposer une procédure permettant aux établissements de déposer des intentions de demande d'habilitation. Cette procédure permettait de défricher le terrain de ce qui devenait une course non à l'échalote, mais à l'étudiant. Cette procédure a conduit au dépôt de 200 demandes de nouvelles habilitations en 2018! 200 demandes qui conduisent à une hyperspécialisation dans un certain nombre de cursus, à une augmentation de la concurrence entre les institu-

tions, à une concurrence y compris entre les formes d'enseignement (de type universitaire ou de type long en haute école), etc. À la fin de son travail, l'ARES a déposé 37 demandes d'habilitation, puis a décrété un deuxième moratoire. Aujourd'hui, nous approchons du terme de ce moratoire et allons entrer dans une nouvelle procédure.

Madame la Ministre, la Déclaration de politique communautaire (DPC) précise que «le gouvernement veillera à proposer une offre de formation équilibrée et cohérente sur l'ensemble du territoire». Dans cette phrase, les mots «l'ensemble du territoire» me font peur. Je crains que vous ne soyez très vite confrontée à la question de savoir si vous allez permettre l'habilitation de nouveaux cursus d'études en médecine ou d'études vétérinaires sur l'ensemble du territoire. De même – et cela me semble assez contradictoire – la DPC prévoit que «les formations et les habilitations pérennes devront être encouragées afin de garder une offre d'enseignement supérieur la plus lisible possible et d'éviter les effets de mode favorisant la course à l'étudiant». Je vous avoue être plus rassurée par cette seconde phrase bien que j'essaie de la réconcilier avec la précédente. La DPC va plus loin puisqu'elle dit «envisager la mise en place de programmes de premier cycle de l'enseignement supérieur plus généralistes [...] avec une spécialisation progressive».

Voilà qui va quelque peu à l'encontre d'un nombre important de nouvelles habilitations.

Sur la base de ce constat, Madame la Ministre, voici ma série de questions. Pouvez-vous me confirmer que l'ARES a levé son moratoire sur les nouvelles habilitations? Un nouveau processus d'habilitation va-t-il prochainement être enclenché? Le cas échéant, vise-t-il des cursus qui entreraient en vigueur dès l'année académique 2021-2022 ou pour des années académiques ultérieures? Quelles sont les étapes et les modalités de ce processus? Prévoit-il à nouveau un «premier tour» avec des déclarations d'intention? Une échéance pour aboutir à des recommandations au gouvernement a-t-elle été fixée?

À l'instar du premier moratoire, l'ARES a-t-elle mis à profit le second moratoire pour approfondir ses réflexions sur la gestion de l'offre d'enseignement supérieur, notamment son adéquation avec l'évolution des besoins de la société et des aspirations des publics cibles qui se diversifient? Si oui, quelles sont ses conclusions et comment se matérialiseront-elles dans l'analyse des futures demandes d'habilitation? Le conseil d'orientation de l'ARES – dont la composition est ouverte à des acteurs des milieux économiques, culturels, scientifiques et non marchands, de même qu'à des représentants de l'enseignement secondaire – a-t-il été associé à ces réflexions ainsi qu'au processus de sélection des habilitations retenues par l'ARES?

Je suis attachée à la liberté d'enseignement, mais aussi à une vision commune des attentes en matière d'organisation de l'enseignement supérieur, traduite dans des objectifs communs. Dès lors, comment les orientations définies par le gouvernement au travers de la DPC vont-elles s'articuler avec le travail que l'ARES doit réaliser pour analyser et, in fine, sélectionner les quelques demandes d'habilitations «lauréates»? Le 10 décembre dernier, le gouvernement avait mis à son ordre du jour un avant-projet d'arrêté instituant une source authentique de données relative aux habilitations et à l'offre programmée de l'enseignement supérieur. Quelle est la finalité de cet avant-projet? Pouvez-vous en esquisser les grandes lignes?

De même, si le législateur s'est réservé la prérogative d'accorder des habilitations, c'est que l'offre de cursus est l'un des fondements de notre système d'enseignement supérieur. Le fait que je dépose une interpellation qui permette à d'autres parlementaires de s'y joindre n'est d'ailleurs pas anodin. Ma volonté n'est pas de déposer une motion, mais de permettre à d'autres de se joindre à mon interpellation, de les entendre sur la place qu'ils estiment que le Parlement doit jouer dans ce parcours législatif et de vous entendre, Madame la Ministre, sur la place que vous comptez donner à notre assemblée.

M. le président. – La parole est à Mme Vandevoorde.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Je me joins à cette interpellation et aux questions posées par Mme Greoli afin d'exprimer une idée supplémentaire: depuis les années 1990, les partis traditionnels ont instauré un système d'enveloppe fermée qui limite et cadenas le budget de l'enseignement supérieur, au lieu de le définir sur la base du nombre d'étudiants, comme c'est le cas dans l'enseignement obligatoire.

Les conséquences de cette enveloppe fermée sont nombreuses. Il y a celles qu'on connaît et qu'on rappelle régulièrement: le définancement chronique et général de l'enseignement supérieur, avec moins de moyens pour l'infrastructure, l'accompagnement des étudiants, les aides matérielles, psychologiques... autant de problèmes structurels qui découlent d'un choix que nous dénonçons depuis des années.

Mais ce système a aussi une autre conséquence qui se pose très clairement dans le débat amené par Mme Greoli aujourd'hui: la concurrence permanente que se livrent les établissements d'enseignement supérieur. En effet, puisque le financement des établissements est très dépendant du nombre d'étudiants qui s'y inscrivent, le budget de l'enveloppe fermée à se partager est limité. Il s'agit donc d'avoir la plus grande part du gâteau possible. C'est le cadre qui est donné aux établissements, sans alternative.

En outre, si la course à la création de nouveaux cursus répond en partie à l'évolution des besoins de la société – et dans ce sens, c'est une bonne chose – elle répond aussi à l'impératif de survie financière des établissements qui doivent se livrer une concurrence acharnée en termes d'offre académique pour attirer autant d'étudiants que possible au détriment des autres établissements. Cette logique pose question.

Le PTB remet en question depuis des années cette enveloppe fermée qui donne lieu à une situation absurde et néfaste de concurrence entre les établissements. D'où ma question: Madame la Ministre, compte tenu de ces conséquences négatives, envisagez-vous avec votre gouvernement une sortie de l'enveloppe fermée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mesdames les Députées, je vous confirme que l'ARES a levé le moratoire en vue de nouvelles habilitations. Ce processus débutera avec le dépôt des déclarations d'intention pour le 29 mars 2021. Il sera suivi d'une période d'information et de concertation entre les acteurs concernés afin de procéder à une première phase de rationalisation des demandes complètes devant être déposées d'ici le 4 octobre 2021. Il appartiendra ensuite aux instances de l'ARES d'examiner les dossiers et au conseil d'administration de remettre un avis sur ces demandes en décembre 2021. Finalement, le gouvernement et le Parlement prendront position sur ces demandes d'habilitation au cours du premier semestre 2022 en vue d'une mise en œuvre des cursus lors de l'année académique 2022-2023.

L'ARES a mis à profit le second moratoire pour mobiliser un groupe de travail dédié à la régulation de l'offre avec les missions suivantes. Premièrement, il s'agit d'examiner la procédure d'habilitation instaurée récemment par l'ARES, y compris ses critères, ses modalités et son rythme, afin de déterminer si elle était optimale. Deuxièmement, le groupe devra vérifier la pertinence de certaines modifications récentes du processus d'habilitation, introduites par le législateur, et notamment la régulation des options. Troisièmement, il conviendra d'améliorer le processus d'analyse et de transmission des demandes d'habilitation des chambres vers le conseil d'administration de l'ARES, de façon à ce que celui-ci dispose d'informations plus complètes et fouillées que la seule mention d'un avis favorable ou défavorable. Quatrièmement, un des objectifs sera de revisiter les critères généraux des demandes d'habilitation, afin, le cas échéant, de mieux les articuler aux besoins réels, qu'ils soient économiques, sociaux, culturels, scientifiques, etc. tout en continuant à tenir compte de la mission de service à la société de l'enseignement supérieur.

Cinquièmement, il faudra vérifier si la périodicité des demandes d'habilitation doit être aménagée éventuellement en fonction des types des cursus.

Les résultats et recommandations de ce groupe de travail «Régulation de l'offre» ont été approuvés lors du conseil d'administration de l'ARES du 26 mai. Parmi ses conclusions, une périodicité annuelle pour les demandes d'habilitation est jugée nécessaire par les membres du groupe de travail afin d'assurer une adaptation rapide et souple de l'offre de formations aux évolutions sociétales. Ou encore il est recommandé de clarifier les notions d'horaire décalé et d'horaire adapté et de garantir la bonne fin des études en cas de modification de l'intitulé d'un grade. Les critères de pertinence globale des demandes, comme répondre à un enjeu sociétal, à un besoin socio-économique ou à des prescriptions légales, sont maintenus. Il en va de même des critères liés au paysage de l'enseignement supérieur et à ses ressources qui prévoient d'éviter les concurrences stériles et les redondances et de s'assurer de l'adéquation entre le projet et les ressources.

En vue de cette prochaine procédure et dans l'esprit des objectifs de la DPC, j'ai demandé à l'ARES de préciser certains critères afin de piloter l'octroi des futures habilitations selon trois lignes directrices. Premièrement, il s'agit d'éviter une inflation du nombre d'habilitations. Deuxièmement, il convient d'écarter toute concurrence stérile au sein d'un territoire et, dans ce cadre, de mener une réflexion sur la concurrence au sein des pôles. Troisièmement, un des critères est de consulter les acteurs sectoriels, notamment par l'intermédiaire du conseil d'orientation, afin de garantir une adéquation entre les nouvelles habilitations et les besoins de la société.

Sur la base de tels critères, le gouvernement sera ainsi mieux à même d'apprécier les propositions qui seront faites et de les examiner au regard du respect du principe d'égalité et de non-discrimination entre les établissements. Il faudra donc que le choix opéré puisse se fonder sur des critères objectifs.

En ce qui concerne l'établissement d'une source authentique de données relatives aux habilitations et à l'offre programmée de l'enseignement supérieur, l'objectif est de répondre aux besoins d'une série d'organismes, tels que le Forem ou le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette base permettra de procéder à un échange plus rapide des données, sans devoir interroger chaque établissement individuellement, et d'œuvrer à la simplification administrative.

Pour ce faire, en 2017, l'ARES a développé une base de données des habilitations et de l'offre programmée de l'enseignement supérieur (HOPS). Elle est la source qui alimente, entre autres, le moteur de recherche du site mesetudes.be, mis en ligne depuis 2018. Toutefois l'absence du statut de

source authentique ne permet pas aux institutions publiques de l'interroger officiellement. C'est à cette difficulté qu'entend répondre le projet d'arrêté adopté en première lecture le 10 décembre dernier.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je prends bonne note que la procédure nous conduira à des habilitations nouvelles pour 2022-2023.

Dans les critères d'évaluation que vous m'avez cités, je n'ai vu aucun critère de l'ARES visant à rationaliser l'offre et à évaluer l'offre existante. J'ai peur de voir arriver des habilitations nouvelles, sans même s'être demandé si toutes celles qui sont accordées aujourd'hui ont encore un sens.

J'ai une question de principe à poser aux responsables de l'enseignement supérieur. Quel est le contrat de l'enseignement supérieur avec la société? Alors que ce moratoire est sur le point d'être levé, il conviendrait, préalablement au lancement de la procédure, de s'interroger sur la vision de l'enseignement supérieur, mais aussi sur la vision du gouvernement.

Bien sûr, il y a toujours le problème de l'enveloppe fermée, mais ce n'est pas au travers de cette interpellation que cette question doit être résolue. Nous sommes d'accord sur l'existence d'un problème structurel de financement de l'enseignement supérieur.

Connaissant la qualité des responsables des hautes écoles, des universités et de l'enseignement supérieur artistique, je suis persuadée qu'il y a moyen de réfléchir avec eux sur le contrat de l'enseignement supérieur, avant d'entreprendre ce débat sur les habilitations. Autrement, votre Déclaration de politique communautaire risque de vous piéger. Vous vous retrouverez coincée entre ceux qui viendront vous parler de leur « sous-localisme » et ceux qui vous parleront de leur concurrence effrénée. Et vous n'aurez pas l'occasion de mettre en place une vision.

L'importance que nous accordons aux étudiants, à la qualité de notre enseignement supérieur, mais aussi à la qualité de ceux qui le dirigent et qui le mettent en œuvre, mériterait que cette levée de moratoire soit l'occasion de mener une vraie réflexion sur la vision future de l'enseignement supérieur pour les années à venir.

M. le président. – L'incident est clos.

4 Interpellation de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse,

des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de lutte contre la précarité étudiante» (Article 78 du règlement)

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, comme je l'ai déjà souligné ce matin, je suis étonnée du fossé immense qui sépare vos déclarations et celles de votre gouvernement, qui se félicite de la gestion de la crise dans l'enseignement supérieur, de la détresse d'un nombre grandissant d'étudiants. Manifestement, les fenêtres de notre Parlement ne sont pas encore suffisamment ouvertes pour entendre la réalité que vivent de trop nombreux étudiants.

C'est pourquoi je trouve important et même absolument nécessaire de commencer mon interpellation par la lecture d'un témoignage, qui traduit le ressentiment de nombreux jeunes. Il a en effet été partagé plus de 1 600 fois sur les réseaux sociaux. «Cela fait bizarre, non, de se retrouver seul, face à ses cours, alors que cela fait déjà trois mois que l'on est seul devant son ordi. On ne comprend pas ce qui se passe. On se dit que c'est juste de la fatigue. Pourtant on dort, mais le sommeil n'est pas reposant. On manque de concentration, malgré toute la volonté que l'on peut avoir de réussir haut la main ce quadrimestre. On se fixe des objectifs chaque matin. On est déçu chaque soir, car on n'a pas réussi à les atteindre. Et, face à nous, l'ignorance, le calme plat, la sourde oreille. Il y a des jours plus intenses que d'autres où on se dit que l'on ferait bien de décrocher, tout simplement, où on pleure toutes les larmes de notre corps sur nos syllabus où on se sent profondément seul. Ces jours-là, nos amis sont impuissants, car ils ne peuvent pas nous rendre visite pour nous tenir compagnie ou nous remonter le moral. Nos amis, on se doute bien qu'ils vivent la même chose de leur côté, qu'ils sont aussi à bout. Alors, on n'ose pas trop leur parler, de peur de s'enfoncer mutuellement et d'admettre qu'on arrive au bout de nos limites. On n'a aucune perspective d'avenir proche: pas de cours en présentiel annoncé, pas même de scénario de l'après, pas moyen de savoir si on va enfin pouvoir revoir nos potes. On nous traite de pleurnichards comme si la solitude était le ferment de la société, comme si c'était normal d'être emprisonné avec soi-même pendant aussi longtemps, comme si des appels vidéo quotidiens pouvaient remplacer un câlin, un éclat de rire, un regard. Vous nous direz que les jeunes s'en foutent, qu'ils se voient, qu'ils font des fêtes clandestines. Nous vous répondrons que l'immense majorité d'entre nous restent bien à la maison, qu'on a presque oublié l'odeur fétide d'un métro bondé le matin, qu'on ne se rappelle plus de la manière dont une interaction sociale normale se passe en classe. Nous aussi, on est un peu énervé contre nos camarades qui font des fêtes, car on se

dit que ça ne fera que prolonger notre calvaire à la maison. Seuls, face à nous-mêmes, nous restons encore calmes, car les exigences universitaires n'ont pas baissé et nous voulons à tout prix empêcher ce diplôme avec mérite et détermination, mais la colère gronde. Le dégoût de l'inaction politique, de la surdité de nos représentants dans les différents parlements et gouvernements est de plus en plus présent. Prendre la mesure de l'impact moral et mental de ces mois d'isolement serait un premier pas vers une construction de l'après. Nous sommes des étudiants, nous sommes résistants, mais nous sommes aussi humains. Les malheurs ainsi que les difficultés de santé nous guettent. Nous déployons actuellement nos dernières forces pour faire rempart à ce fléau. Certains d'entre nous ont déjà abandonné, mais nous ne les jugeons pas. Nous les comprenons. À toutes les personnes de nos auditoires, je dis bravo et j'envoie de l'amour à n'en plus finir. À tous ceux qui résistent encore et qui veulent absolument réussir, je dis: courage! J'ai bon espoir de me réveiller bientôt et de voir qu'on aura enfin entendu notre cri du cœur et qu'on pourra être sauvé».

Ces mots de cette étudiante témoignent d'un grand désarroi. La crise de la Covid-19, on le sait, plonge de très nombreux étudiants dans des difficultés à la fois économiques et psychologiques. On a déjà beaucoup parlé des difficultés financières des étudiants, mais les besoins n'ont pas encore été satisfaits. En revanche, nous accordons, à mon sens, encore trop peu d'attention à la santé mentale des étudiants. C'est pourquoi je désire aujourd'hui insister sur ces deux aspects.

La Covid-19 a détruit 90 000 jobs étudiants, sans compter les parts de revenus de certains parents dans les familles. En temps normal, on sait que 70 % des étudiants travaillent et que, pour la moitié d'entre eux, ce job leur permet de payer leurs études. Aucune compensation n'est prévue quand on perd un job étudiant. Ces pertes de revenus ont donc de graves conséquences sur les conditions d'étude et de vie. La situation est grave.

La crise plonge 70 000 étudiants dans des difficultés financières. C'est énorme: on parle d'un étudiant sur trois! Comment étudier correctement quand on ne sait pas comment boucler la fin du mois et encore moins comment payer les factures l'an prochain? Pour un jobiste sur deux, c'est l'avenir de ses études qui est en jeu.

À cause de ces pertes de revenus et d'emplois, les centres publics d'action sociale (CPAS) sont débordés par les nouvelles demandes d'aide émanant notamment des étudiants. Alors que ces demandes ont doublé au cours de cette dernière décennie, les CPAS annoncent une augmentation de 30 % rien qu'avec la crise. La barre des 10 000 étudiants inscrits au CPAS est désormais largement franchie.

Les difficultés rencontrées par les étudiants ne sont pas que financières, les problèmes de santé

mentale ne cessent de s'alourdir également. Ceux-ci surviennent chez les jeunes en général. Ils connaissent une aggravation des symptômes d'anxiété, de stress, de dépression ou, pire encore, des pensées ou des actes suicidaires. En cause, la solitude et l'arrêt de la vie sociale, la perte du rythme scolaire, la surcharge de travail. Les raisons sont multiples et se cumulent. Près de sept jeunes sur dix affirment souffrir psychologiquement de la crise du coronavirus.

Dès lors, il m'est apparu important de revenir avec la même demande. Face à toutes les difficultés financières rencontrées par les étudiants – perte de job, manque de matériel informatique pour étudier, etc. – et à la détresse psychologique, seulement 4,5 millions euros ont été débloqués pour soutenir les services sociaux des établissements. Si c'est évidemment un bon geste de départ, il n'est pas suffisant. Si on prend l'ensemble des 70 000 étudiants qui rencontrent des difficultés financières, sans compter ce que nécessite l'encadrement psychologique, ça ne fait que 65 euros par personne! Vous avez vous-même indiqué, Madame la Ministre, que c'était insuffisant pour répondre aux besoins de la première vague et que des étudiants étaient restés sur le carreau. La situation est encore plus alarmante aujourd'hui. Il faut donc poursuivre les mesures d'urgence pour répondre à ces difficultés. Comme nous l'avons expliqué lors de l'examen du budget, ce n'est pas acceptable et des moyens suffisants doivent impérativement être prévus pour lutter contre la précarité, d'une part, et contre la détresse psychologique des étudiants, d'autre part.

L'annonce faite par le ministre-président Jeholet concernant le lancement du Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté est une bonne nouvelle. Son volet relatif à l'enseignement supérieur est d'ailleurs une victoire du mouvement étudiant qui revendique ce plan depuis plusieurs années déjà. Dans le communiqué du ministre-président, on peut lire que le plan vise à prévenir les situations de vulnérabilité tout au long du parcours de vie des publics des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le plan vise aussi à développer l'expertise de la Fédération dans la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales. Le PTB salue et rejoint évidemment ces ambitions.

Madame la Ministre, pouvez-vous me dire comment ce plan quinquennal de lutte contre la pauvreté se traduit-il pour l'enseignement supérieur? Quelles réponses et mesures allez-vous mettre en œuvre pour répondre à l'aggravation de l'état de santé mentale de nos étudiants? Quels moyens engagera-t-on pour répondre aux ambitions de ce plan?

M. le président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Le fait que mon groupe et les partenaires de la majorité

n'interviennent pas sur ce sujet d'importance ne témoigne nullement d'un désintérêt pour celui-ci. Nous sommes tous d'accord sur les chiffres avancés et les situations qui ont été décrites. Des auditions sont prévues lors de la prochaine réunion de notre commission et nous réservons notre énergie et notre attention pour en discuter à ce moment précis, car cette problématique est extrêmement importante. Nous aurons largement l'occasion d'en discuter et de prendre toutes les mesures nécessaires à la suite de ces auditions.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – À l'écoute de l'intervention de Mme Vandevoorde, on se rend compte de la multiplicité des facettes que prend cette thématique. Je rejoins les propos de M. Demeuse et de Mme Vandevoorde et souligne l'intérêt que le groupe PS porte à ce combat qui nous anime depuis longtemps. Cette multiplicité de facettes justifie d'autant plus le travail sérieux d'audition au sein de notre commission pour développer les propositions les plus cohérentes possible. Le groupe PS a bien la volonté d'avancer sur cette thématique, avec ordre et méthode, grâce aux auditions.

M. le président. – La parole est à M. Matagne.

M. Julien Matagne (cdH). – Mon groupe partage également cet état esprit.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, la crise sanitaire a en effet des impacts financiers et psychologiques sur une grande partie de la population. Le lancement du Plan de lutte contre la pauvreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, prévu par décret en 2019, prend ici tout son sens. J'y suis évidemment impliquée pour l'enseignement supérieur, mais également pour d'autres matières. De nombreuses actions seront en effet également menées dans les domaines de la jeunesse, de l'aide à la jeunesse, du sport et des maisons de justice. Elles bénéficieront également aux étudiants qui en auront besoin.

Pour répondre à vos questions, concentrons-nous sur le volet relatif à l'enseignement supérieur. Comme vous le savez, le Plan de lutte contre la pauvreté comprend trois axes. Le premier vise à pallier le besoin de diffusion des offres existantes afin de lutter contre le non-recours aux services et aux droits dans les compétences de la Fédération qui touchent particulièrement les personnes en situation de pauvreté. Différentes études ont en effet montré que près de 60 % des étudiants n'étaient pas suffisamment informés des aides mises à leur disposition. Il s'agira donc d'améliorer la visibilité et l'accessibilité des services de la Fédération et de l'offre des opérateurs

partenaires pour les personnes en situation de pauvreté. Dans ce cadre, un travail sera mené avec l'administration afin de vulgariser l'information donnée sur le site www.enseignement.be, en y insérant des informations claires avec des supports variés, afin de veiller à toucher aux intelligences multiples.

Notre intention est de renforcer la visibilité de l'offre de services de la Fédération auprès des personnes en situation de pauvreté grâce à une communication adaptée et en fonction de leurs attentes et besoins: enseignement de promotion sociale, dispositif de validation des acquis, offre sportive, etc. Au début du mois de décembre, j'ai par ailleurs demandé aux pôles académiques de centraliser et de diffuser largement et de manière *ad hoc* l'information relative aux aides disponibles, par exemple, les aides directes octroyées par les conseils sociaux, les aides spéciales «Covid» accordées par les centres publics d'action sociale (CPAS), la mise à disposition de locaux informatiques ou d'études, ou encore la possibilité d'obtenir des accès gratuits à internet.

Par ailleurs, nous avons déjà exécuté une des actions du Plan de lutte contre la pauvreté, à savoir l'amélioration de la lisibilité des processus et des critères d'attribution des allocations d'études, ainsi que la rapidité de traitement des dossiers grâce à la suppression de la condition de finançabilité.

Le deuxième axe du plan vise à prévenir les situations de vulnérabilité tout au long du parcours de vie des publics dans les compétences de la Fédération, afin de diminuer le risque de pauvreté et de reproduction des inégalités sociales auprès des publics vulnérables, ainsi que l'aggravation des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté. Dans ce cadre, nous nous efforcerons d'améliorer la transition entre les enseignements secondaire et supérieur pour les jeunes issus de milieux défavorisés dans le but de favoriser leur réussite, notamment grâce à une meilleure orientation et à un parcours mieux balisé dès l'entame du cursus dans l'enseignement supérieur afin d'éviter un allongement des études préjudiciable aux plus précarisés.

Nous poursuivons par ailleurs le dialogue avec les acteurs concernés – CPAS, Fédération des étudiants francophones (FEF), Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) – ou encore avec les ministres régionaux du Logement pour ce qui concerne l'amélioration de l'accès au logement, et les ministres de l'Intégration sociale.

Le troisième axe du plan vise le développement de l'expertise de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités afin de développer une offre de services de qualité adaptés aux besoins des personnes en situation de pauvreté, et de rendre plus performante la stratégie de lutte contre la pauvreté de la Fédération.

À cette fin, pour outiller les professionnels et futurs professionnels, les établissements d'enseignement supérieur seront incités à proposer des certificats de formation continue visant à développer les compétences des professionnels pour améliorer la prévention et la prise en charge des situations de pauvreté. La dimension de la lutte contre la pauvreté et de la réduction des inégalités sociales sera par ailleurs prise en compte dans la formation initiale des futurs professionnels de la Fédération.

Enfin, nous poursuivrons l'intégration d'indicateurs de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales dans le cadre du pilotage des politiques de la Fédération. J'ai officiellement chargé l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'effectuer, pour la fin de février, une analyse des résultats de l'étude menée durant la précédente législature par BDO et Sonecom sur les conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ARES doit ainsi me faire part de pistes et de propositions concrètes d'opérationnalisation qui peuvent en être dégagées. Nous aurons évidemment l'occasion de reparler de cette étude lors des auditions relatives à la précarité étudiante qui auront lieu dans quinze jours.

Tout comme moi, Madame la Députée, vous vous inquiétez également de la santé mentale des étudiants. Comme pour l'ensemble de la population, l'état psychologique de nos jeunes est en effet mis à rude épreuve par la crise sanitaire. J'ai déjà parlé du renforcement à deux reprises des subsides sociaux mis à la disposition des étudiants par les établissements. Je rappelle que ces subsides peuvent être utilisés par exemple pour l'organisation de consultations psychologiques.

Par ailleurs, complémentirement aux éléments qui vous ont été communiqués lors de la réunion du 8 décembre dernier de votre commission, je signalerai également la conclusion, dans le cadre de la conférence interministérielle (CIM) Santé, d'un protocole d'accord entre l'autorité fédérale et les entités fédérées concernant une approche coordonnée pour renforcer l'offre de soins psychiques dans le cadre de la pandémie. Ce protocole vise à réduire l'impact de l'épidémie sur la santé mentale, à s'assurer que l'offre de soins disponibles est suffisante pour apporter les soins nécessaires aux personnes touchées par la crise, et à veiller aux travailleurs issus des secteurs des soins et de la protection sociale qui sont particulièrement vulnérables à cause d'une pression intense.

Il s'agit de développer et d'adapter aux groupes cibles une communication et un dispositif de soutien motivationnel et comportemental, ainsi que de prévenir et de prendre en charge les problèmes de santé mentale pour les groupes cibles les plus vulnérables. Dans ce cadre, 1 986 équivalents temps plein (ETP) de presta-

taires de soins psychologiques sont créés par l'autorité fédérale pour faire évaluer la fonction psychologique de première ligne et le financement des soins relatifs à la santé mentale ambulatoire spécialisés en première ligne.

Cet investissement complète l'offre fédérale et régionale existante. Une plateforme d'information a été créée sur la page internet fédérale www.info-coronavirus.be. Elle reprend les informations validées concernant le soutien psychosocial et regroupe des services d'aide et de soutien à tous ceux qui peuvent éprouver du stress, de la désorientation, de l'anxiété ou encore de la colère à la suite de cette période de bouleversement.

Les citoyens tout comme les étudiants peuvent ainsi bénéficier d'une première écoute psychosociale qui les redirigera vers un autre service compétent si nécessaire par l'entremise du numéro 107 Télé Accueil et du numéro 103 Écoute-Enfants. Différentes initiatives ont également été prises au niveau régional. Comme signalé également en commission le 8 décembre, de nombreux établissements interviennent à cet égard. Il ressort toutefois des contacts réguliers que j'ai avec eux que certains sont parfois démunis face aux problèmes psychologiques rencontrés par les étudiants. De tels problèmes nécessitent en effet une prise en charge globale qui ne peut être faite par les établissements. Par ailleurs, certains étudiants éprouvent des difficultés à s'adresser aux services de l'établissement qu'ils fréquentent pour leur faire part des problèmes rencontrés. Les établissements sont dès lors demandeurs d'informations sur les services auprès desquels les étudiants pourraient s'adresser ou avec lesquels collaborer.

Dans cette optique, j'ai pris contact avec les provinces afin de voir dans quelle mesure des collaborations pourraient voir le jour entre leurs services de santé et les établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale, puisque de tels partenariats existent déjà, tel que celui entre le service Openado de la province de Liège et la Haute École de la Province de Liège. J'ai également programmé une rencontre entre les pôles académiques et les administrations de l'enseignement et de la jeunesse afin de développer des synergies entre ces différents secteurs et d'assurer une meilleure visibilité des aides existantes.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Nous saluons le fait que les auditions arrivent en même temps que l'annonce du plan par le ministre-président: elles vont permettre de préciser et de clarifier les besoins, ainsi que la manière de décliner ce plan. Ces auditions sur le problème de fond qu'est la précarité étudiante, déjà bien présent avant la crise liée à la Covid-19, vont donc enfin avoir lieu. Elles étaient prévues depuis presque un an. Nous nous en réjouissons. Elles sont indispensables pour analyser la question de fond en comble, préciser les besoins et définir les modali-

tés de réponse. Elles ne doivent toutefois pas nous empêcher de reconnaître qu'aujourd'hui, cette crise a malheureusement fait exploser les inégalités et les difficultés tant économiques que psychologiques.

On ne peut dès lors attendre ni les résultats de ces auditions ni l'application à long terme du plan du gouvernement pour réagir à court terme face à l'urgence dans laquelle nous nous trouvons.

Madame la Ministre, comme vous l'avez dit, le budget qui a été débloqué permet de renforcer les services sociaux des établissements, déjà débordés lors de la première vague. Aujourd'hui, la situation tant économique que psychologique est pire. Les besoins immédiats sont donc encore plus grands. Le fait d'y répondre n'empêche évidemment pas de réfléchir aux solutions pérennes. C'est dans ce sens que je dépose une motion. Nous en discuterons demain.

M. le président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Hervé Cornillie (MR). – Mes collègues ont déjà évoqué l'attitude de nos groupes respectifs par rapport à cette question éminemment importante de la précarité des étudiants et à sa dimension multifactorielle.

Dans le cadre de ce travail à long terme, les auditions préalables sont indispensables. Certes, elles étaient annoncées depuis longtemps, mais il n'aura échappé à personne qu'entretemps, le calendrier a été perturbé par la crise sanitaire. Celle-ci renforce encore la nécessité de travailler sur cette question. Les auditions débiteront le 19 janvier prochain et seront programmées sur trois ou quatre réunions de commission, en fonction des interlocuteurs et des thématiques sur lesquelles on voudra s'attarder.

La dimension de long terme et l'approche multidimensionnelle n'ont pas exonéré, tant s'en faut, le gouvernement d'une réaction. Madame la Ministre, vous n'avez pas manqué de rappeler dans votre réponse toutes les mesures concrètes qui ont été prises pour répondre aux urgences sociales présentes chez les étudiants.

Nous souhaitons, au-delà du travail immédiat qui a été réalisé, le poursuivre sereinement sur le fond et à long terme. À ce titre, je dépose également une motion.

M. le président. – J'ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mmes Vandevorde et Bernard, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu l'interpellation de Mme Anouk Vandevorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et

de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Plan de lutte contre la précarité étudiante»;

considérant les pertes de revenus des ménages et de 90 000 jobs étudiants en raison de la crise;

considérant que 70 000 étudiants connaissent des difficultés financières;

considérant que certains étudiants en situation particulièrement précaire risquent de devoir arrêter leurs études par manque de moyens;

considérant que le nombre d'étudiants qui demandent l'aide du CPAS augmente de 15 à 30 % et que la barre des 10 000 dossiers a été dépassée;

considérant les impacts néfastes de la précarité sur la santé ou le bien-être des étudiants, notamment concernant l'accès aux protections hygiéniques;

considérant les impacts psychologiques que provoquent ces pertes sur les étudiants, à savoir une aggravation des symptômes d'anxiété, de stress, de dépression ou, pire encore, des pensées ou des actes suicidaires;

considérant les impacts de cette situation sur les chances de réussite des étudiants;

considérant que presque un étudiant sur deux ne connaît pas ses droits concernant les aides sociales existantes, particulièrement les étudiants en début de parcours académique;

considérant la mobilisation étudiante pour demander des mesures ambitieuses contre la précarité étudiante;

considérant l'insuffisance des montants débloqués jusqu'à présent pour faire face aux conséquences de la crise, en particulier l'appauvrissement et la dégradation de la santé mentale des étudiants;

considérant la nécessité de renforcer les services sociaux et les structures d'aide psychologique des établissements;

demande au gouvernement de renforcer, dans les plus brefs délais, les services sociaux des établissements d'enseignement supérieur avec un budget de 25 millions pour aider les étudiants précarisés et psychologiquement touchés par la crise.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par MM. Cornillie, Casier, Demeuse et Tzanetatos, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu la réponse apportée par madame la ministre Valérie Glatigny en commission de l'Enseignement supérieur, de la promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles, à l'interpellation de

Mme Anouk Vandevorde, intitulée «Plan de lutte contre la précarité étudiante»;

considérant la volonté du gouvernement de mettre en place un plan transversal de lutte contre la pauvreté;

considérant la nécessité de permettre à tous d'accéder à l'enseignement supérieur et la volonté du gouvernement de tout mettre en œuvre pour que chaque étudiant soit en mesure de poursuivre ses études dans de bonnes conditions;

considérant que la problématique de la précarité étudiante doit être abordée dans sa globalité;

considérant la dégradation de la dotation par étudiant du fait de l'enveloppe fermée;

considérant le refinancement structurel de l'enseignement supérieur entamé depuis le début de la législature;

considérant les mesures pérennisées par le gouvernement, dont le gel du minerval pour ceux qui doivent en payer un ou la mise à égalité progressive des subsides sociaux des hautes écoles avec ceux des universités;

considérant les engagements de la Déclaration de politique communautaire en termes de refinancement, d'encadrement et d'accessibilité;

considérant les budgets qui ont déjà été alloués par le gouvernement aux étudiants touchés, de manière directe ou indirecte, par la crise sanitaire;

considérant les premières mesures prises pour renforcer l'accès aux allocations d'études, dont la suppression du critère de finançabilité et les budgets supplémentaires mobilisés;

considérant les auditions qui auront lieu, à partir du 19 janvier 2021, au sein de la commission de l'Enseignement supérieur;

passé à l'ordre du jour.»

5 Questions orales (article 82 du règlement)

5.1 Question de M. Julien Matagne à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Projet de réforme wallonne de l'expérimentation animale»

M. Julien Matagne (cdH). – Au début du mois de décembre dernier, la ministre wallonne du Bien-être animal a annoncé qu'elle temporiserait son projet de réforme de l'expérimentation ani-

male. Ces dernières semaines, son initiative a suscité de vives tensions entre les chercheurs – qui ont manifesté leur opposition – et les associations actives dans la protection des animaux. Ceux-ci se sont exprimés à travers plusieurs cartes blanches qui démontrent que ce dossier reste sensible. Il est particulièrement épineux de trouver un équilibre entre les considérations légitimes des différentes parties prenantes.

Dans les prochains mois, un comité wallon de l'expérimentation animale sera créé afin de permettre une concertation plus structurée et d'aboutir à une réforme d'ici 2022 ou 2023. C'est en tout cas ce qu'a indiqué la ministre wallonne.

En votre qualité de ministre chargée de la Recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles, êtes-vous associée à la concertation et au projet de réforme mené par la ministre wallonne du Bien-être animal, ainsi qu'aux éventuelles initiatives du gouvernement bruxellois? Depuis votre entrée en fonction, vous êtes-vous entretenue sur l'expérimentation animale avec les ministres wallons et bruxellois compétents? De même, avez-vous eu des contacts avec le secteur de la recherche à ce propos, notamment avec les universités? Le cas échéant, que ressort-il de ces différents échanges? Quelles garanties apportez-vous pour que les nouvelles normes régionales en matière de recours à des expériences sur les animaux soient suffisamment convergentes au sein de l'espace belge francophone de la recherche?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La ministre Tellier m'a en effet écrit pour me faire part de sa volonté de lancer le comité wallon pour la protection des animaux d'expérience. Elle compte dans ce cadre prévoir une concertation avec le secteur académique. Je l'en remercie.

Sur un sujet aussi sensible, qui peut cristalliser les positions des uns et des autres et qui draine son lot de désinformations, il me semble important de rassembler autour de la même table les défenseurs des droits des animaux et les chercheurs, afin d'avancer ensemble dans un climat serein. Cette thématique est évidemment suivie de près par mes services, au regard des enjeux pour la recherche médicale et pour la mise au point de vaccins ou de nouvelles méthodes thérapeutiques pour lutter contre le cancer, les maladies orphelines ou les maladies auto-immunes.

Il n'existe pas de concertation formelle entre les ministres du Bien-être animal et les ministres de la Recherche sur ce sujet, que ce soit au niveau francophone ou fédéral. Toutefois, je reste attentive à l'évolution des différentes réglementations et à l'écoute des chercheurs de nos institutions à cet égard.

5.2 Question de M. Eddy Fontaine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Équivalences de diplôme dans l'enseignement supérieur»

M. Eddy Fontaine (PS). – L'obtention d'une équivalence de diplôme est souvent une étape importante pour toute personne arrivant en Belgique et souhaitant travailler sur le territoire belge. Cette question de l'équivalence de diplôme est bien entendu une préoccupation légitime de nos pouvoirs publics. En effet, elle doit permettre de s'assurer que le contenu du diplôme obtenu dans un autre pays est équivalent à celui qu'il est possible d'obtenir en Belgique.

Dans l'enseignement supérieur, une personne peut demander l'équivalence du grade du diplôme obtenu à l'étranger ou une équivalence de diplôme, afin par exemple de poursuivre ses études dans un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ou si un employeur souhaite un profil bien particulier. En fonction de ces demandes, le parcours d'équivalence est plus ou moins long et lourd sur les plans administratif et financier.

Par ailleurs, en raison de leur parcours, certaines personnes rencontrent des difficultés à se voir octroyer les documents demandés par l'administration ou par l'établissement d'enseignement supérieur. Je pense particulièrement aux personnes ayant fui des situations de guerre. Afin de répondre à cette problématique, le ministre Marcourt a pris certaines mesures visant à simplifier les procédures d'équivalence pour les personnes ayant demandé l'asile dans notre pays.

Madame la Ministre, pourriez-vous établir un état des lieux des demandes d'équivalence de diplômes pour l'enseignement supérieur? Quels sont les délais moyens pour l'obtention d'une équivalence? Dans le cadre de la procédure d'équivalence de diplômes, est-il prévu de permettre la valorisation de l'expérience professionnelle, y compris dans un autre pays, pour appuyer cette demande? Concernant plus particulièrement les demandes introduites par des personnes originaires de pays hors Union européenne, avez-vous eu vent de difficultés particulières? Une évaluation des mesures prises au cours de la précédente législature a-t-elle été réalisée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'intégration professionnelle des étrangers peut en effet avoir pour condition la

titularité d'une équivalence lorsque les employeurs le jugent utile. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que ce n'est pas considéré comme une obligation pour une majorité de secteurs.

Le système de reconnaissance académique que l'on appelle «équivalence» a subi une profonde réforme en 2016 en vue de flexibiliser et simplifier les procédures pour les usagers, et particulièrement du point de vue de l'équivalence des niveaux d'études. Cette dernière possibilité a également été étendue en vue de répondre à la réalité de la diversité des parcours d'études, aux besoins du marché de l'emploi, mais aussi à l'air du temps puisque ces reconnaissances sont de plus en plus communes en Europe.

Par ailleurs, certains mécanismes visant à quasiment automatiser une telle équivalence ont été développés, que ce soit sur la base d'une jurisprudence ou d'un processus de coopération tel que celui de Bologne. Comme vous le soulignez également, Monsieur le Député, une attention toute particulière a été donnée à la question des réfugiés ne disposant pas de la documentation suffisante à l'appui de leur demande. Il n'en reste pas moins qu'une équivalence implique une analyse de la part des agents ou organes d'avis chargés de cette matière. Le travail de comparaison sous-jacent à cette équivalence – comme d'ailleurs à toutes les autres – implique de disposer des éléments utiles pour ce faire. Il est parfois difficile pour certains usagers de fournir cette information, ce qui ralentit de fait le processus.

Il est évidemment plus simple de statuer sur les diplômes européens dans la mesure où nous disposons de réseaux d'information solides et fiables tels que le réseau ENIC-NARIC. La clé de voûte de toute évaluation est l'information, et c'est surtout sur ce volet que des difficultés peuvent apparaître. Ce constat se pose particulièrement pour les systèmes étrangers qui n'ont pas fait, comme en Europe, l'objet d'une harmonisation ou qui ne disposent pas d'outils de transparence, tels que des cadres de qualification, des crédits communs, etc.

La Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur adoptée en novembre 2019 par la Conférence générale de l'UNESCO aidera à œuvrer positivement en la matière. En termes de chiffres, le premier constat à poser est que les demandes d'équivalence sont en augmentation constante. De 2 090 sollicitations pour l'année 2016 à 4 220 en 2019, soit du simple au double.

Beaucoup d'efforts ont été consentis par l'administration au niveau des délais d'examen des demandes. À titre d'exemple, pour l'année 2019, le délai moyen de traitement d'une demande d'équivalence à un grade spécifique a été de 69 jours à partir de la date de réception du dossier complet par l'administration. Or, les délais légaux

pour ce type de demande sont de quatre mois pour obtenir un avis de l'organe consultatif et de quarante jours pour notifier la décision à l'utilisateur.

Le délai moyen de traitement d'une demande d'équivalence de niveau est nettement plus court, dans la mesure où ces dossiers ne doivent pas être soumis à l'organe d'avis. Pour la même année 2019, le délai moyen de traitement a été de seize jours à partir de la date de réception du dossier complet par l'administration, les délais légaux pour ce type de demande étant de deux mois. Concernant votre remarque sur la valorisation de l'expérience professionnelle, celle-ci ne rentre pas en ligne de compte dans la procédure des équivalences. Cette valorisation existe dans le cadre d'une demande d'admission aux études. Cependant, cette dernière est assurée par les établissements d'enseignement supérieur.

Pour en revenir plus spécifiquement aux décisions d'équivalence délivrées presque exclusivement dans un contexte d'insertion professionnelle, une telle valorisation n'est pas possible eu égard à la nature et à la définition de l'équivalence. Cette dernière est une reconnaissance académique et elle s'appuie exclusivement sur des critères formels liés au parcours académique. Ce n'est pas une compétence acquise dans un cadre professionnel ou un parcours professionnel qui est analysée, mais bien un diplôme et le contenu académique y afférent.

M. Eddy Fontaine (PS). – Selon les informations dont je dispose, il y a eu une certaine augmentation, voire une augmentation certaine des demandes. Vous l'avez confirmé, puisque l'on passe du simple au double entre 2016 et 2019. En outre, pour les demandeurs, le délai de 69 jours est toujours trop long, même si ce chiffre est relativement correct eu égard aux prévisions. Pour certains demandeurs, les difficultés peuvent s'enchaîner et leur situation deviendra alors de plus en plus compliquée.

5.3 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi des mesures de protection des établissements d'enseignement supérieur contre les cyberattaques»

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, peu avant la session de juin 2020, M. Demeuse vous interrogeait sur les cyberattaques subies par l'Université libre de Bruxelles (ULB) suite à son passage au virtuel des cours et de la préparation de la session d'examens. Nous sommes aujourd'hui aux portes de la session de

janvier. J'aimerais donc faire le point avec vous sur ce dossier et savoir où en sont la Fédération Wallonie-Bruxelles et les établissements d'enseignement supérieur pour faire face aux possibles cyberattaques externes, qui mettent à mal les données des étudiants, des professeurs et du personnel, mais qui risquent également de parasiter les examens en distanciel.

Pouvez-vous m'informer des mesures que vous, l'administration et les établissements ont prises depuis lors afin de renforcer leurs systèmes de sécurité? Avez-vous connaissance d'autres problèmes de cybersécurité survenus ces derniers mois? Par ailleurs, la mutualisation des processus de protection a-t-elle été développée dans les universités, mais également dans les autres types d'enseignement? L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a-t-elle avancé des propositions en matière de cybersécurité?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, comme je l'ai expliqué en juin, les établissements d'enseignement supérieur déploient déjà des stratégies pour lutter contre les piratages informatiques, l'introduction de virus et autres invasions dans les serveurs. Aucun cas de cyberattaque ne nous a été rapporté ces derniers mois. Pour rappel, la sécurité des systèmes informatiques dépend directement des établissements et non pas du ministère ou de l'ARES.

Depuis le début de la crise sanitaire, les services informatiques sont déjà très largement sollicités pour mettre en place les plateformes d'enseignement à distance et d'examens en ligne. Au vu de la surcharge de travail de ces équipes, il me semble qu'il appartient aux établissements, s'ils l'estiment nécessaire, de saisir l'ARES de cette problématique.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, même si je comprends bien que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut pas s'occuper de tout, il me semble qu'il y a un intérêt général à se préoccuper de la question, car une fois que des données sensibles sont mises en ligne, cela la concerne de manière plus précise. Pour le reste, je reviendrai vers vous prochainement. Nous pouvons dès lors nous réjouir du fait qu'il n'y ait pas eu d'autres attaques ces dernières semaines. Il n'est toutefois pas exclu que des attaques aient été réalisées sans qu'elles nous soient communiquées. Pour ma part, c'est un sujet majeur, car nous devons nous préoccuper de la protection des données de nos étudiants, de nos professeurs ainsi que du corps académique dans sa globalité.

5.4 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de

l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi et encadrement des fausses universités»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, en ce début de second quadrimestre, j'aimerais refaire le point avec vous sur la problématique des fausses universités; ces établissements non reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui abusent de la confiance de nombreux étudiants croyant suivre un cursus diplômant reconnu et réalisant qu'il n'en est rien en fin de parcours, parfois après avoir dépensé des dizaines de milliers d'euros.

Lors de nos derniers échanges sur le sujet au mois de septembre, vous avez indiqué que quarante établissements figuraient sur la liste des établissements non reconnus; 23 de ces établissements s'étaient mis en règle par rapport aux obligations du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus. Les 17 autres faisaient l'objet de procédures diverses, dont plusieurs amendes administratives et un recours au Conseil d'État pour l'une d'elles.

Vous avez annoncé que l'évaluation du décret précité était programmée à la clôture du processus de perception des amendes et de l'arrêt du Conseil d'État. Nous attendons beaucoup de cette évaluation. En effet, même si le décret constitue une première arme très utile, il mérite assurément d'être complété pour encore mieux protéger et informer les étudiants.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur les différents dossiers en cours? Où en sont les procédures et combien d'établissements sont aujourd'hui concernés? L'évaluation du décret programmée à la clôture du processus de perception des amendes et à la suite de l'arrêt du Conseil d'État a-t-elle pu démarrer? Quel calendrier avez-vous établi? Par ailleurs, ne serait-il pas utile de planifier dès à présent une campagne d'information destinée aux jeunes choisissant leur cursus par le biais des réseaux sociaux en vue de la fin du quadrimestre en cours? Il faut y penser dès à présent.

Enfin, disposez-vous de nouvelles informations concernant SUPINFO? Il y a quelques mois, je vous avais déjà interrogée à propos de cette fausse université qui a fait faillite l'été dernier. Une solution a-t-elle été trouvée, notamment pour la reconnaissance des acquis des étudiants et les remboursements des minerval?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, à ce jour, 44 établissements privés ont été contactés en vue d'être informés des obligations imposées par le décret que vous avez mentionné. Au total, après échange avec ces établissements, 39 sont réellement concernés par la réglementation «Transparence»; 27 établissements privés sont en règle par rapport à cette réglementation; 8 ont fait l'objet d'un avertissement, voire d'un rappel, concernant l'existence des obligations décrétales. Nous sommes dans l'attente de leur mise en conformité avec le décret.

En outre, 4 établissements privés ont fait l'objet d'une procédure administrative conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant exécution du décret du 28 juin 2018 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus. Ces procédures sont toujours en cours et un des établissements a déposé une requête en annulation de la notification de l'amende devant le Conseil d'État. L'affaire est toujours pendante.

Il n'est pas encore possible de faire le point sur l'évaluation de cette réglementation, étant donné que le processus de perception des amendes administratives est toujours en cours et que, par ailleurs, l'issue du recours au Conseil d'État sera sans doute un élément de cette évaluation. Une information claire est déjà disponible sur le site officiel de la fédération www.enseignement.be. Cette information reprend le cadastre des établissements reconnus et un avertissement relatif aux établissements non reconnus figure également à différents niveaux.

La réflexion se poursuit quant à la diffusion optimale d'informations aux jeunes en fin de cycle de l'enseignement secondaire et des contacts ont déjà été pris avec différents organismes pouvant relayer ces informations aux moments opportuns de l'année lorsque les futurs étudiants déterminent leur choix d'étude. Je pense par exemple à Infor Jeunes.

S'agissant du dossier SUPINFO, je ne dispose pas de nouvelles informations depuis ma réponse à votre question du 6 octobre. Pour ce qui est de la reconnaissance des acquis des étudiants concernés, je vous confirme qu'au niveau de la Fédération, la réglementation permet de mettre en œuvre certains mécanismes de valorisation de l'expérience professionnelle et/ou personnelle. Cette valorisation qui relève de la compétence exclusive de nos établissements et spécialement des jurys d'admission aux études pourrait permettre aux étudiants de continuer ou de reprendre leurs études. S'agissant du remboursement des

minervals, je ne peux me prononcer sur les capacités de remboursement des montants déboursés, mais j'invite les étudiants concernés à s'adresser aux repreneurs d'Educinvest.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse qui permet de faire le point sur les nouveaux chiffres. En effet, ceux-ci évoluent, ce qui est une bonne chose, car cela signifie que l'administration continue à faire son travail.

En outre, les procédures sont toujours en cours. L'évaluation n'a donc pas encore commencé. Or je l'attends avec impatience, car nous pouvons et devons encore renforcer les exigences du décret afin d'améliorer l'information et les obligations des établissements. Je reste convaincu que ceux-ci continuent à délivrer un message ambigu, ce qui n'est toujours pas optimal. Il y aurait notamment une utilité à publier non seulement la liste des établissements reconnus, mais aussi celle des établissements non reconnus. Nous devons en tout cas y réfléchir et nous y reviendrons certainement.

5.5 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Modalités des secondes sessions, notamment pour les remises de travaux de fin d'études (TFE) en école supérieure des arts (ESA) pendant la crise de la Covid-19»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – J'ai été récemment interpellé par plusieurs étudiants en dernière année de cursus au sein d'écoles supérieures des arts (ESA) qui venaient d'apprendre qu'ils ne pourraient pas bénéficier d'une seconde session pour la présentation de leur travail de fin d'études (TFE). Ils m'ont également précisé qu'en cas d'échec, ils devraient recommencer entièrement leur dernière année de master, y compris les cours déjà validés, mais que s'ils optaient pour une «année TFE», les cours acquis et validés lors de cette année le resteront. Tout cela semble particulièrement sévère, surtout en cette période difficile.

Il est vrai que l'article 138 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») prévoit des exceptions à la règle d'organiser au minimum deux évaluations d'une même unité d'enseignement en fin de deux quadrimestres différents. Les activités d'apprentissage présentées comme exceptions à la règle sont précisément les

travaux pratiques, stages, rapports, travaux personnels... Leur évaluation peut n'être organisée qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. L'article 138 du décret «Paysage» indique néanmoins la possibilité d'une évaluation supplémentaire pour une même unité d'enseignement si, pour des raisons exceptionnelles dûment motivées et appréciées par elles, les autorités académiques l'autorisent.

Madame la Ministre, les étudiants des ESA sont fortement touchés par la crise de la Covid-19, d'abord dans leur statut d'étudiant, mais aussi dans leur situation d'artiste. La crise sanitaire ne peut-elle pas constituer une raison exceptionnelle pour permettre aux étudiants des ESA de bénéficier de l'évaluation supplémentaire au sens de l'article 138?

Quel est votre avis sur cette disposition particulière de l'article 138 dans le cadre de la réforme future du décret «Paysage»? Disposez-vous d'informations ou de retours d'acteurs du terrain permettant d'évaluer sa pertinence?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Député, de rectifier un élément: le travail de fin d'études n'étant pas intrinsèquement lié aux autres activités d'apprentissages, son résultat ne met donc pas en cause la validation des crédits réussis. Cela dit, aux termes de l'article 138 du décret «Paysage», il appartient aux autorités académiques d'apprécier les raisons exceptionnelles invoquées par les étudiants qui sollicitent une évaluation supplémentaire pour un cours artistique et non à la ministre de l'Enseignement supérieur. Il s'agit d'un des principes de la liberté d'enseignement et ce principe doit rester garanti. Je sais que nous sommes tous les deux d'accord sur ce point.

Pour certains cours artistiques, l'absence de seconde session répond à une spécificité de l'enseignement supérieur artistique. Le principe de l'évaluation artistique implique en effet une prise de conscience de la réalité dans la vie professionnelle. L'étudiant ne peut renoncer à s'en rapprocher au plus près et c'est notamment une des raisons pour lesquelles le jury convoqué pour les années de fin de cycle est majoritairement composé de membres extérieurs aux ESA. Cette spécificité est liée à l'essence même de la mission des ESA et il ne faut pas la perdre de vue.

Pour la remise du travail de fin d'études en dernière année de master ou d'agrégation, certaines institutions, comme le Conservatoire royal de Bruxelles, proposent deux dates de dépôt au choix: fin mai ou fin août.

Ces différentes mesures visent à ne pas pénaliser les futurs étudiants et à préserver la valeur de

leur diplôme. Dans cette optique, lors de la première vague de la Covid-19, l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 6 n'avait pas prévu de seconde session pour ce type d'évaluations artistiques diplômantes, mais bien la possibilité de prolonger le dernier quadrimestre pour les organiser.

À l'heure actuelle, il me paraît prématuré de prendre position à l'égard d'éventuelles mesures dérogatoires à prendre pour l'organisation de la fin d'année académique. L'évolution de la crise sanitaire étant incertaine, j'y resterai évidemment attentive. Cela se fera en concertation avec les acteurs du secteur, comme je le fais toujours.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, de rassurer les étudiants sur différents points évoqués, notamment l'acquisition des autres crédits. Plus que jamais cette année, il faut inviter les établissements à faire preuve de compréhension et de souplesse vis-à-vis des étudiants et vous semblez ouverte à ce principe.

La disposition de l'article 138 devra faire l'objet d'une évaluation afin qu'elle puisse éventuellement être adaptée dans le cadre de la prochaine réforme.

5.6 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de la situation des doctorants, chercheurs-enseignants, chercheurs universitaires pendant la crise de la Covid-19»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – En mai dernier, Madame la Ministre, je vous ai fait part de la situation délicate des chercheurs, doctorants et assistants dans le contexte de confinement dû à la crise sanitaire, et notamment de leur problème principal lié au caractère limité dans le temps de leurs contrats de recherche et de leurs bourses d'études. En dépit des quelques mois d'été plus calmes sur le plan sanitaire, nous en sommes au deuxième confinement. À nouveau, les bureaux, les laboratoires, les bibliothèques et les autres services de documentation et d'archives, essentiels aux recherches, sont, pour la plupart, soit fermés soit difficilement accessibles. Une fois encore, particulièrement pour les recherches en sciences humaines et sociales, les terrains de recherche sont pour la plupart hors de portée, ce qui entrave la récolte des données par des interviews, des questionnaires, des observations, etc.

De plus, les chercheurs et chercheuses en dernière année de thèse et qui ont des enfants en bas âge témoignent tous des difficultés à

s'occuper des enfants tout en continuant à travailler à leurs recherches. Travailler chez soi n'est absolument pas la même chose que de bosser dans un lieu calme et propice au boulot. La situation est particulièrement difficile pour les chercheuses. Une étude de l'Université de Liège (ULiège) a récemment démontré que le confinement avait aggravé les inégalités de genre dans le domaine de la recherche. Or vous n'êtes pas sans savoir que, dans le milieu de la recherche, la qualité des résultats, consignés en fin de contrat, est un gage de poursuite de la carrière du chercheur.

En mai dernier, vous nous avez assurés que la plupart des sources de financement de la recherche avaient plaidé pour une souplesse au niveau des commissions doctorales et des comités de thèses, en particulier pour les étudiants en fin de thèse. Vous-même avez défendu une série de mesures prises. Vous nous avez aussi affirmé que vos collaborateurs suivaient de près l'impact de la crise de la Covid-19 sur la recherche et que d'autres mesures pourraient être prises en fonction de la situation. Vous nous avez également dit que la situation des chercheurs Fonds de la recherche scientifique (FNRS) était réévaluée à chaque nouvelle réunion de son conseil d'administration.

Je souhaite faire le point sur la question. Pouvez-vous nous dire si c'est toujours le cas? Savez-vous si les diverses mesures que vous avez évoquées en mai ont bien été appliquées? De quel retour du secteur disposez-vous afin d'évaluer les mesures d'aide prises dans l'urgence? Ont-elles évolué au fil des derniers mois? Quelles mesures additionnelles ont-elles éventuellement été prises?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Mes services suivent avec beaucoup d'attention l'évolution de l'impact de la crise sanitaire sur la recherche et plus particulièrement sur les travaux des doctorants de dernière année qui sont les plus affectés. Le conseil d'administration du FNRS fait en outre le point sur la situation lors de chacune de ses réunions. Les mesures d'assouplissement prises par les écoles doctorales ont bien été appliquées, mais, vu la durée de la crise, elles ne suffisent probablement plus à couvrir tous les besoins. Certaines bourses ont par ailleurs été déjà prolongées sur les fonds propres des universités. On parle d'un budget global d'environ cinq millions d'euros.

En dehors du contexte de la crise sanitaire que nous traversons, 40 % des doctorants déposent leur thèse après que leur bourse a pris fin. Il est donc nécessaire d'établir les critères qui font qu'une bourse peut, ou non, être prolongée. Mon équipe travaille activement avec les universités et le FNRS pour établir à la fois ces critères et les modalités pour solliciter une telle prolongation. D'autre part, j'envisage de déposer auprès du

gouvernement une proposition d'intervention dans le coût des prolongations dans le courant de ce mois.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse extrêmement encourageante. La situation aujourd'hui est encore plus inquiétante qu'après le premier confinement, date de notre dernier échange à ce sujet. La crise s'éternise et perturbe réellement les recherches. Des moyens ont aussi été dégagés lors du conclave budgétaire. Nous avons voté un amendement qui permet de garantir qu'ils puissent être utilisés pour prolonger les contrats. Cependant, il est clair qu'il faut poursuivre la réflexion et inciter à prendre d'autres mesures. J'entends votre souhait de déposer des propositions au gouvernement, ce qui est une excellente chose.

5.7 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Accompagnement des étudiants en médecine et des jeunes médecins»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Vous connaissez très certainement l'histoire de Guillaume, ce jeune médecin brillant qui s'est donné la mort au mois d'avril dernier, à bout de force après des années de combat. Malgré des études réussies avec succès et de multiples démarches entreprises pour devenir ophtalmologue, il n'a jamais obtenu de numéro INAMI pour pratiquer en Belgique ou à l'étranger. Aujourd'hui, les parents de Guillaume crient leur colère face à un système injuste et des études qui ont «démoli leur fils» pour les citer.

À travers l'exemple de Guillaume, ce sont évidemment des milliers d'autres étudiants en médecine et de jeunes médecins qui se débattent aujourd'hui dans un système qui déshumanise ceux qui sont pourtant destinés à la profession la plus humaine de toutes: celle de soigner. Certaines études montrent d'ailleurs que la profession de médecin est celle où le taux de suicide est le plus élevé. Il est temps que nous prenions, collectivement, conscience de cette situation. Il est temps de se poser les bonnes questions et de se rendre compte que les choix que nous posons, nous les politiques, ont des conséquences directes sur la vie des gens.

Dès lors, Madame la Ministre, des réflexions sont-elles en cours par rapport à un meilleur accompagnement des étudiants en médecine? Par ailleurs, l'humanisation doit aussi concerner ce qui se passe à la sortie des études, quand les jeunes médecins aboutissent enfin et qu'ils doi-

vent poser un choix de spécialisation. Là aussi, ils doivent être mieux orientés. On sait toute l'importance de la future commission de planification communautaire à cet égard.

Pourriez-vous dès lors me dire où en sont aujourd'hui les démarches quant à la mise en place de cette commission de planification communautaire qui permettra de mieux orienter les étudiants vers les spécialités en pénurie? Quelles sont les garanties mises en place pour que cet objectif soit concrètement atteint? Avez-vous décidé d'intégrer dans ce processus d'identification des besoins des acteurs locaux et des professionnels d'horizons différents?

Enfin, les discussions quant à la mise en place de l'organe consultatif interfédéral ont-elles progressé depuis votre rencontre du mois de novembre avec les autorités fédérales?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le cas de Guillaume, ce jeune médecin qui s'est donné la mort au mois d'avril dernier nous a tous bouleversés et son histoire tragique amène à s'interroger sur les raisons qui peuvent conduire à un tel geste.

Comme les jeunes médecins, les étudiants en médecine sont effectivement souvent mis sous pression en raison de leurs études et des stages qu'ils accomplissent parfois dans des conditions difficiles. J'y suis évidemment sensible. Mon cabinet a régulièrement des contacts à ce sujet, tant avec le Comité interuniversitaire des étudiants en médecine et en dentisterie (CIUM) que j'ai par ailleurs rencontré, qu'avec le Comité interuniversitaire des médecins candidats spécialistes (CIMACS). Mon équipe a d'ailleurs organisé une nouvelle réunion le 15 décembre dernier avec le CIMACS en vue d'aborder les problèmes liés aux commissions d'agrément, mais également d'assurer une mission de facilitation, car un certain nombre de difficultés rencontrées ne relèvent pas de mes compétences. Je songe en particulier aux conditions de travail ou aux relations avec les maîtres de stage. C'est pourquoi ont également participé à cette réunion non seulement mon administration (pour ce qui concerne les commissions d'agrément), mais également l'administration du SPF Santé publique, le cabinet du ministre Frank Vandenbroucke et les doyens des facultés de médecine afin que chacun, dans le cadre de ses responsabilités, examine les pistes de solution.

Par ailleurs, je suis consciente de l'insécurité dans laquelle les étudiants en dentisterie et en médecine sont plongés chaque année. Le parcours de ces études est l'un des plus longs dans l'enseignement supérieur.

En matière de quotas, je plaiderai toujours auprès de l'autorité fédérale pour que tous les étudiants de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui ont entamé un parcours en médecine et en dentisterie puissent disposer à la sortie de leurs études d'un numéro INAMI, d'autant plus que l'offre en professionnels de santé est, semble-t-il, insuffisante dans certaines régions.

À ce jour, l'organe consultatif interfédéral prévu dans l'accord du gouvernement fédéral n'a pas encore été mis en place. L'accord de la Vivaldi précise qu'en attendant l'opérationnalisation de cet organe, ce sont les avis de la Commission de planification fédérale qui reste la base pour la détermination des quotas fédéraux, commission au sein de laquelle des représentants des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que mon administration jouent un rôle actif.

Au sein des différents groupes de travail de cette commission, ces représentants rappellent fréquemment la nécessité de mettre en concordance les besoins des Régions avec l'offre de professionnels disponibles. Afin d'objectiver davantage les situations de pénurie concernant l'offre médicale, je travaille à la création d'une commission de planification pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, les expertises fédérales, régionales et communautaires ont été envisagées de manière complémentaire.

Le 17 décembre dernier, le gouvernement a approuvé en première lecture l'avant-projet de décret créant une commission de planification francophone de l'offre médicale mettant ainsi en œuvre un des engagements prévus dans la Déclaration de politique communautaire.

Cet avant-projet est le fruit d'une large concertation avec les différentes parties prenantes, dont les doyens des facultés de médecine, des représentants des hôpitaux, de la Fédération francophone des associations de patients, des cabinets des ministres régionaux en charge de la Santé, de l'administration du SPF Santé publique ainsi que des organisations professionnelles et conseils fédéraux représentant les domaines de la médecine, de la dentisterie, de l'art infirmier, des pharmaciens, de la kinésithérapie, des sages-femmes et des professions paramédicales.

L'importance d'une concertation étroite, notamment avec les Régions, se traduit également dans la composition des chambres de commission de planification francophones qui comptent parmi leurs membres des représentants des ministres chargés de la santé en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

Ainsi, il est prévu que, tenant compte des données objectives issues des travaux du gouvernement fédéral et des entités fédérées, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse, sur avis de cet organe, fixer les nombres minimum et maximum de candidats pouvant accéder aux formations concernées. L'enjeu est

d'améliorer la mise en adéquation de l'offre des professionnels des soins de santé avec les besoins réels de santé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Il est important de prendre conscience du fait que ce sont des années de combat, des années d'efforts parfois inhumains où tout est mis entre parenthèses pour finalement n'avoir aucune garantie de pouvoir exercer la profession. C'est en tout cas ce qui est arrivé à de nombreux étudiants pendant des années. C'est insupportable, a fortiori en situation de pénurie. J'espère que nous pourrions utiliser tous les leviers qui sont les nôtres, dont cette commission de planification communautaire, pour faire pression, pour avancer, pour objectiver les besoins réels. Je suis ravi que vous preniez ce dossier à cœur, Madame la Ministre.

Il y a aussi une vraie réflexion à mener sur les études en tant que telles et sur le parcours des étudiants en médecine afin de mieux les accompagner et les orienter. On pourrait par exemple s'attarder sur les écoles de la santé et l'ensemble du processus de formation. Il faut en tout cas ré-humaniser le parcours des étudiants en médecine.

5.8 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Risques d'épuisement des étudiants en paramédical»

5.9 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «La moitié des étudiants de soins infirmiers et sage-femme risque un burn-out»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, je ne vais pas vous réexpliquer à quel point le secteur médical et paramédical est touché par la crise. Les étudiants en soins infirmiers et sages-femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été appelés en renfort.

Une étude pilotée par cinq infirmiers, enseignants et chercheurs en haute école et réalisée auprès de 2 000 étudiants infirmiers montre que six étudiants sur dix ont songé à arrêter leur for-

mation depuis le début de la pandémie. Les étudiants pointent du doigt leurs conditions de travail et de stage et les conséquences de la crise sur leur vie privée. Les risques psychologiques et sanitaires qu'ils prennent sont importants. Près de 40 % des étudiants affirment réaliser des heures supplémentaires, ce qui entraîne un épuisement, voire un burn-out académique. S'ajoutent à cela le deuil de nombreux patients et une carence encore trop grande en matériel de protection.

Par ailleurs, bien que les Régions aient débloqué des primes pour le personnel soignant, la rémunération des stages, en particulier au vu du «baptême du feu» vécu par les étudiants, a été définie par l'étude comme un signal de soutien fort à leur envoyer. L'étude souligne également le plus large problème des conditions de travail difficiles des soignants qui encadrent les étudiants, influençant directement la qualité des formations de leurs stagiaires. En cette période difficile, vous imaginez à quel point ce problème est accentué.

Madame la Ministre, à la lumière des événements de ces derniers mois, quelles mesures ont été prises afin d'aider et de soutenir les étudiants et stagiaires du secteur médical et paramédical? Quelles sont les demandes qui vous sont parvenues en termes de soutien et avez-vous identifié des possibilités d'y répondre? Quelles sont les mesures qui ont été prises au sein des établissements afin de lutter contre le burn-out académique et le décrochage potentiel dont il est question? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle agir afin de favoriser une amélioration du cadre de travail des soignants? Avez-vous eu des contacts avec d'autres niveaux de pouvoir à ce sujet?

Mme Anouk Vandevorde (PTB). – Le personnel soignant est confronté à une situation particulièrement difficile depuis des années. La crise sanitaire n'a fait qu'aggraver les choses. Le manque de personnel et de moyens est en cause. Les étudiants en soins de santé sont également engagés dans la lutte contre la Covid-19.

Une étude réalisée auprès de 2 000 étudiants en soins infirmiers et sages-femmes révèle des informations très interpellantes. Par exemple, six étudiants sur dix ont songé à arrêter leur formation depuis le début de la pandémie, en raison de son impact sur leurs conditions de formation et de stage ainsi que sur leur vie privée. Près de 40 % des étudiants déclarent réaliser des heures supplémentaires au cours de leur stage, ce qui augmente le risque de développer un burn-out académique. Neuf étudiants sur dix voudraient que leur stage soit rémunéré, comme c'est le cas dans les pays voisins.

Les auteurs de l'étude craignent une aggravation de la pénurie de personnel soignant, tout comme d'ailleurs les travailleurs du secteur de manière générale. Ils en concluent qu'il devient urgent d'améliorer les conditions de travail des

soignants afin qu'ils puissent davantage accompagner les étudiants sur les lieux de stage et ne pas les considérer comme de la main-d'œuvre bienvenue face à la charge excessive de travail».

Madame la Ministre, comment envisagez-vous de lutter contre la pénurie de personnel infirmier et de sages-femmes dès le stade de la formation? Envisagez-vous d'autoriser la rémunération des étudiants stagiaires en soins de santé, comme le demandent les étudiants et les syndicats?

Il ressort aussi de cette étude que la pénurie se combat par l'amélioration significative des conditions de travail et de rémunération du personnel soignant. Défendez-vous avec force l'amélioration des conditions de travail et des conditions salariales du personnel soignant auprès des autres ministres de la Santé, ainsi que l'embauche de personnel supplémentaire dans les plus brefs délais?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à remercier les doctorants en santé publique qui ont réalisé cette étude durant la crise. J'ai prévu de les rencontrer dans le courant du mois de février, afin de prendre connaissance des résultats définitifs de cette étude et d'examiner les propositions qui en résulteraient. Si les résultats obtenus sont encore préliminaires, quelques pistes en ressortent déjà, telles qu'une réflexion sur l'obligation de prêter un nombre d'heures de stage plutôt que d'atteindre un certain niveau de compétence, l'augmentation des normes en présentiel pour que le professeur ait plus de temps à consacrer aux étudiants, la reconnaissance et la valorisation de la contribution des étudiants au bon fonctionnement du système de santé, par des mesures symboliques organisationnelles, voire financières, une filière de formation unique ou encore un accompagnement psychologique spécifique. Certaines hautes écoles mettent en place des débriefings cliniques ou un suivi avec un psychologue selon les moyens dont elles disposent. Toutes ces pistes doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une concertation avec les différentes autorités concernées et je m'y emploierai.

Concernant la pénurie de personnel dans le secteur infirmier, j'ai déjà pris différentes mesures afin de favoriser la continuité de la formation des étudiants. En ce qui concerne plus particulièrement les stages, une charte a été élaborée en vue d'assurer la continuité des stages dans les structures hospitalières et extrahospitalières dans le cadre de la crise. Il est en effet crucial de diplômer un nombre suffisant d'étudiants atteignant le seuil de compétence attendu cette année et les suivantes, pour ne pas examiner la situation uniquement à court terme. La charte vise à rencontrer cet

objectif majeur et à engager la responsabilité, d'une part, des établissements de l'enseignement obligatoire supérieur et de promotion sociale de notre Fédération et, d'autre part, des établissements de soins à respecter une série de principes permettant d'atteindre cet objectif dans le contexte actuel de la pandémie. Dans ce cadre, les responsables des lieux de stage se sont engagés, par exemple, à fournir le matériel de protection individuelle et les tenues de travail nécessaires et à les entretenir. La possibilité sous certaines conditions de reconnaître des heures prestées dans le cadre du volontariat ou d'un job étudiant a été rappelée dans les dernières circulaires relatives aux modalités d'organisation des stages, que ce soit dans les établissements d'enseignement supérieur ou de promotion sociale.

Enfin, j'avais demandé à l'ARES en décembre 2019 d'élaborer une convention-type pour les stages dans le secteur de la santé. Je viens de recevoir le projet approuvé par son dernier conseil d'administration du 15 décembre dernier. Cette convention-type permettra également de fixer les balises nécessaires à l'organisation des stages de nos étudiants dans les meilleures conditions possible.

En ce qui concerne plus particulièrement l'attractivité de la filière, une campagne de promotion a été lancée au moyen de capsules vidéo réalisées par les hautes écoles qui organisent le bachelier infirmier. Cette campagne devra être relancée au printemps, la crise ayant un peu compliqué le projet.

Il me semble nécessaire que la filière de formation dans le secteur infirmier fasse l'objet d'une réflexion globale, en concertation avec l'autorité fédérale et les Communautés, afin d'examiner la cohérence de la formation et les mesures qui permettraient de la rendre plus attractive, vu l'importance cruciale de ce secteur. Plusieurs contacts ont déjà été pris en ce sens par mon cabinet et par moi-même directement, par exemple lors d'un entretien avec le ministre Frank Vandebroucke. Les cabinets concernés discutent dans un état d'esprit constructif.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je vous interrogerai à nouveau après le mois de février, quand vous aurez eu l'occasion de rencontrer les auteurs de l'étude.

Cette question du soutien ou de la valorisation des filières médicales et paramédicales dépend aussi d'une série d'autres niveaux de pouvoir. Je me réjouis que tant le fédéral que la Région wallonne aient décidé de revaloriser les salaires, mais aussi de revoir les normes d'encadrement. C'est également une manière de répondre à ce burn-out vécu par certains.

Pour le reste, j'attendrai d'y voir un peu plus clair sur votre plan global pour répondre à cette situation très particulière. C'est déjà difficile en

d'autres temps parce que les encadrants des stagiaires n'ont pas toujours le temps de s'occuper d'eux et de remplir leur rôle d'apprentissage. En cette période, c'est encore plus difficile, car les étudiants sont réellement au front comme les autres soignants, ce qui nécessite un travail de tous les instants.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, je me réjouis d'apprendre que vous allez rencontrer les auteurs de l'étude en février. Ce sera sans doute très intéressant et cela permettra aussi d'approfondir la réflexion sur le cursus et les stages dans cette filière. Nous nous réjouissons aussi d'avoir des retours de cette rencontre, après le mois de février.

Je ne pense pas vous avoir entendue sur la question de la rémunération des stagiaires, qui est un point qui ressort assez largement de l'étude puisque 90 % des étudiants interrogés expriment leur souhait d'être rémunérés. Une revalorisation du métier est nécessaire, en termes d'attractivité de la profession, de la formation et du statut. La revalorisation de la formation passe aussi par une rémunération juste des étudiants stagiaires. Si c'est possible dans les pays voisins, nous devrions aussi pouvoir l'envisager chez nous.

5.10 Question de Mme Anouk Vandevoorde à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Suivi de la réforme de la formation initiale des enseignants»

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – J'ai été interpellée par des enseignants qui ont contribué à la réflexion sur la réforme de la formation initiale des enseignants durant la législature précédente. À la suite de tout le travail qu'ils ont fourni dans ce débat, ils sont étonnés de ne plus être tenus au courant de l'évolution et de l'état des lieux de la réforme.

En début de législature, Madame la Ministre, vous avez annoncé que l'objectif était de faire adopter la réforme de la formation initiale des enseignants d'ici la fin de l'année 2020. Cette échéance n'a pas pu être honorée. En effet, le décret-programme reporte son entrée en vigueur d'une année. Quel est le planning prévu pour la suite de réflexion autour de cette réforme? Quand aurons-nous plus d'informations sur son contenu? Comment allez-vous informer les acteurs de terrain qui se posent beaucoup de questions sur le sujet et qui ont énormément contribué à la réflexion sur le contenu de la réforme?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de

promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, vous avez raison de rappeler qu'un de mes objectifs en début de législature était de faire adopter la réforme de la formation initiale des enseignants avant la fin de l'année 2020. La crise sanitaire a cependant amené tous les acteurs de l'enseignement à mobiliser une très grande partie de leur attention et de leur force dans la gestion que cette situation inédite a réclamée.

Nous avons cependant présenté un premier texte devant le gouvernement dès le mois de juillet 2020. Nous en avons ensuite débattu avec les représentants des étudiants, des fédérations de pouvoirs organisateurs et des organisations syndicales lors des négociations et concertations. Nous avons également reçu l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur ce texte. Tous les avis, celui de l'ARES et ceux résultant des négociations, montrent des divergences entre les acteurs. Le décret du 7 février 2019 définissant la réforme initiale des enseignants et l'avant-projet du nouveau décret ne font pas l'unanimité. Nous pouvons notamment observer que les opérateurs s'appuient sur des fondamentaux qui n'ont pas nécessairement la même signification selon l'endroit où ils se situent.

Mais la crise sanitaire a accentué les difficultés. Citons l'exemple de celles des étudiants de la formation initiale des enseignants à trouver un stage à réaliser in situ et à bénéficier d'un encadrement pédagogique de proximité. Pensons aussi au phénomène croissant de la pénurie des enseignants dans l'enseignement obligatoire. Nous devons tenir compte de ces éléments neufs pour trouver les meilleures voies qualitatives et pragmatiques d'une formation initiale des enseignants permettant de participer à l'augmentation de la

qualité de l'enseignement. C'est dans cette optique que je soumettrai dès que possible un nouveau texte au gouvernement.

Mme Anouk Vandevoorde (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette réponse qui comporte des éléments nouveaux, liés à la crise. J'en prends bonne note! En revanche, j'insiste sur la demande des enseignants qui ont contribué à la réflexion sur le contenu de cette réforme: ils souhaitent plus d'informations sur l'agenda prévu. Votre réponse reste floue! J'espère que vous les tiendrez rapidement au courant.

6 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de Mme Fatima Ahallouch à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Rapport du Forum des jeunes sur les relations entre les jeunes et la police», est retirée.

La question orale de Mme Rachel Sobry à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Les nouveaux sports olympiques et leur développement en Fédération Wallonie-Bruxelles», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h10.*